

# SAVENES

*Plan Local d'Urbanisme*

## RAPPORT DE PRÉSENTATION

**Partie 1**





# SOMMAIRE

<b>0.</b>	<b>Préambule .....</b>	<b>5</b>
<b>1.</b>	<b>Présentation de la commune .....</b>	<b>6</b>
1.1.	Situation géographique .....	6
1.2.	Situation administrative .....	7
<b>2.</b>	<b>Contexte démographique .....</b>	<b>13</b>
2.1.	L'évolution de la population de la commune .....	13
2.2.	Variation du solde naturel et du solde migratoire .....	14
2.3.	Structure par âge de la population .....	15
2.4.	Evolution de la taille des ménages .....	15
2.5.	La commune dans son environnement .....	17
2.6.	Logement et habitat .....	18
<b>3.</b>	<b>Contexte économique .....</b>	<b>24</b>
3.1.	Les grandes caractéristiques du tissu économique de SAVENES .....	24
3.2.	Population active .....	24
3.3.	Catégories d'emplois .....	25
3.4.	Services et activités économiques .....	26
3.5.	Les réseaux .....	28
<b>4.</b>	<b>Contexte physique .....</b>	<b>30</b>
4.1.	Topographie .....	30
4.2.	Géologie .....	31
4.3.	Hydrologie .....	32
4.4.	Climatologie .....	34
<b>5.</b>	<b>Contexte environnemental .....</b>	<b>37</b>
5.1.	Occupation des sols .....	37
5.1.	Les zonages réglementaires .....	40
5.1.	Les zones humides .....	42
5.1.	La trame verte et bleue instaurée par la Loi Grenelle .....	56
5.1.	Proposition de trame verte et bleue .....	59
5.1.	Les enjeux écologiques sur le territoire communal .....	61



<b>6.</b>	<b>Risques .....</b>	<b>64</b>
6.1.	Naturels .....	64
6.2.	Technologiques .....	67
<b>7.</b>	<b>Contexte agricole et forestier .....</b>	<b>69</b>
7.1.	Evolution de l'agriculture.....	69
7.2.	Exploitations .....	70
7.3.	Enjeux à plus ou moins long terme.....	72
7.4.	Réglementation.....	72
<b>8.</b>	<b>Contexte paysager .....</b>	<b>74</b>
8.1.	Unités paysagères .....	74
8.2.	Paysage urbain .....	85
<b>9.</b>	<b>Santé Publique.....</b>	<b>107</b>
9.1.	Sites industriels et activités de service .....	107
9.2.	Mines et carrières.....	107
9.3.	Cadre de vie .....	107
<b>10.</b>	<b>Analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers</b>	<b>109</b>
10.1.	La notice pour les cartographies du renouvellement .....	109
10.2.	Dents creuses de la commune.....	110
10.3.	Consommation foncière à destination d'habitat.....	111



# 0. Préambule

Extraits des articles fondateurs des Plans Locaux d'Urbanisme issus du Code de l'Urbanisme.

## **Article L. 110 du Code de l'Urbanisme**

Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de réduire les consommations d'énergie, d'économiser les ressources fossiles d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la biodiversité notamment par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques, ainsi que la sécurité et la salubrité publiques et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacements, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace. Leur action en matière d'urbanisme contribue à la lutte contre le changement climatique et à l'adaptation à ce changement.

## **Article L. 121 du Code de l'Urbanisme**

Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable :

1° L'équilibre entre :

- a) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- b) L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- c) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;
- d) Les besoins en matière de mobilité.

1° bis La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

2° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

3° La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

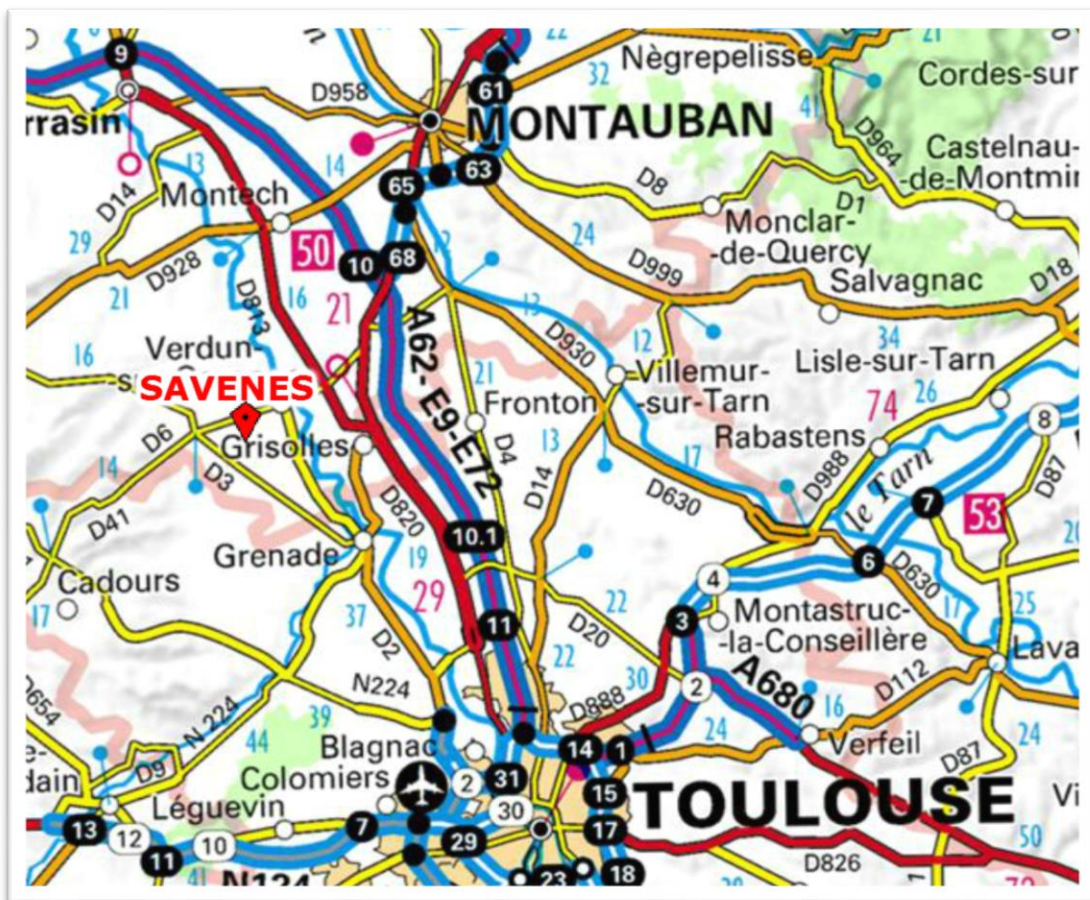


# 1. Présentation de la commune

## 1.1. Situation géographique

- SAVENES est une commune du département du Tarn et Garonne, région Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon.
- Située dans la partie sud du département à équidistance de Toulouse (40 km) et Montauban (30km), Savenès bénéficie d'une bonne connexion aux infrastructures de transport et notamment à l'autoroute A62

Positionnement de la commune à un niveau régional



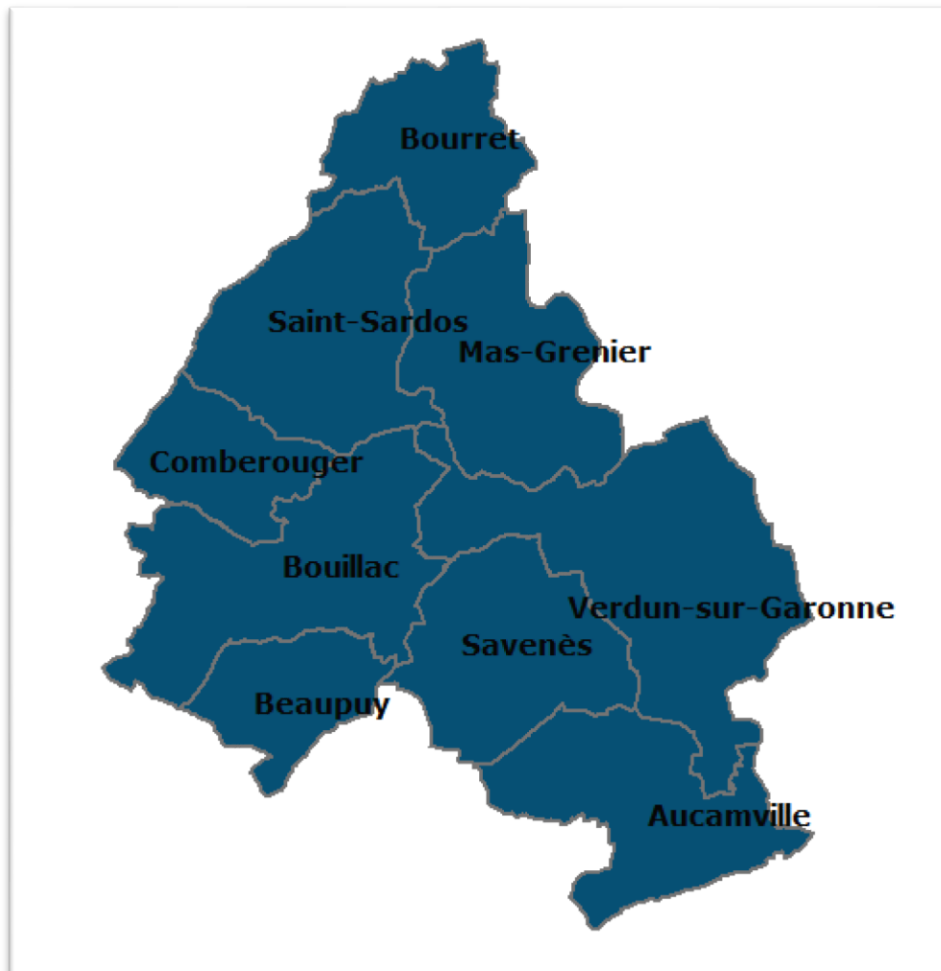
- Les communes limitrophes de SAVENES sont les suivantes :
  - Bouillac
  - Beaupuy
  - Le Burgaud (Haute-Garonne)
  - Verdun sur Garonne
  - Aucamville

• Savenès est située dans le « couloir d'urbanisation » qui rayonne depuis la capitale régionale via l'axe de l'autoroute A 62 et qui a connu un fort développement ces dernières années. La commune est à une heure de Toulouse par l'autoroute et une vingtaine de minutes de Montauban, elle accueille une population attirée par des prix moins élevés qu'à Toulouse ou Montauban et un cadre de vie de qualité.



## 1.2. Situation administrative

### 1.2.a. L'intercommunalité



- SAVENES est membre de la Communauté de Communes Garonne et Gascogne, structure qui existe depuis 2002 et couvre 9 communes actuellement. Le siège de l'EPCI se situe à Verdun-Sur-Garonne. L'EPCI est compétent dans (données fournies par l'EPCI) :

#### 1) Compétences obligatoires :

A - Aménagement de l'espace :

- Etudes, actions, réalisations de toutes opérations d'intérêt communautaire devant concourir à l'aménagement de l'espace :
  - Acquisition, gestion et rétrocession de réserves foncières.
  - Harmonisation des règles de construction.
- Etude, mise en place et gestion d'un Système d'Informations Géographique et exploitation de la Banque de données territoriales.



- Etudes, équipements et exploitation d'un réseau ADSL sur les zones de la Communauté de Communes ne disposant pas encore d'un accès haut débit (dites « zones blanches » ADSL).
- Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L. 1425-1 du CGCT.
- Etude et mise en place du Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.)

B - Actions de développement économique :

- Promotion des zones d'activité économique, création d'ateliers relais, recherche de partenaires, publicité.
- Engagement d'actions pour lutter contre la désertification rurale.
- Développement et gestion du tourisme communautaire :
  - Actions de commercialisation et de communication par l'Office Intercommunal de Tourisme.
  - Développement de l'hébergement à vocation touristique, hôtellerie, gîtes.
  - Développement et gestion de la base de loisirs de Saint Sardos

## 2) Compétences optionnelles :

A- Protection et mise en valeur de l'environnement :

- Schéma d'assainissement intercommunal.
- Gestion et contrôle du service public de l'assainissement non collectif (SPANC)
- Collecte, le traitement des ordures ménagères et le tri sélectif des déchets.

B - Politique du logement et du cadre de vie :

- Mise en place d'opérations d'intérêt communautaire concernant le logement et l'amélioration du cadre de vie:
  - Réhabilitation du patrimoine ancien ou de caractère.

## 3) Compétences facultatives :

A – Gestion et organisation du Transport à la Demande (T.A.D.)

B – Mise en place et coordination d'agents d'une police communautaire.

C – Sport, jeunesse, temps libre :

Mise en place et coordination de toutes opérations d'intérêt communautaire devant concourir au développement d'une politique petite enfance de l'enfance et de la jeunesse :

- Gestion communautaire des centres de loisirs,
- Mise en place des activités socio-culturelles et sportives extra-scolaires en direction des enfants et des adolescents.
- Création et aide au fonctionnement de multi-accueil et relais d'assistantes maternelles.
- Préparation, instruction et signature du « contrat petite enfance » et coordination du « contrat temps libre » et évaluation.
- Gestion et organisation des activités du périscolaire du mercredi après-midi.

D– Mission d'ingénierie pour l'élaboration des plans de secours.

E – Gestion de l'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique.





### 1.2.b. Le SDAGE Adour-Garonne

Le territoire communal est couvert par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Adour-Garonne en vigueur pour la période 2016-2021. Il fixe les principaux enjeux et orientations fondamentales à suivre pour garantir une gestion équilibrée de la ressource en eau. Les préconisations du SDAGE s'imposent aux administrations publiques (Etat, collectivités locales, ou établissement publics) et toutes les décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendues compatibles avec le SDAGE.



### 1.2.c. Articulation avec les plans et programmes

Plans ou programme	Etat d'avancement	Objet	Orientations	Incidences sur le PLU
<b>Schéma D'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Adour Garonne</b>	Approuvé en 2015	Outils de planification de la DCE directive cadre sur l'eau (2000). Ils fixent donc les principes d'une utilisation durable et équilibrée de la gestion en eau.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Orientation A - Créer les conditions favorables à une bonne gouvernance</li> <li>- Orientation B - Réduire l'impact des activités sur les milieux aquatiques*</li> <li>- Orientation C - Gérer durablement les eaux souterraines et préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques* et humides</li> <li>- Orientation D - Assurer une eau de qualité pour des activités et usages respectueux des milieux aquatiques*</li> <li>- Orientation E - Maîtriser la gestion quantitative de l'eau dans la perspective du changement climatique</li> <li>- Orientation F - Privilégier une approche territoriale et placer l'eau au cœur de l'aménagement du territoire</li> </ul>	Les PLU sont soumis aux directives du SDAGE (L123-1 code de l'urbanisme)
<b>Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) dans le Tarn et Garonne</b>	Approuvé en Mars 2003	Orienté et coordonne les actions à mettre en œuvre, à court, moyen et long terme, pour la gestion des déchets ménagers, en vue d'assurer la réalisation des objectifs prévus par la loi.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- de prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets ;</li> <li>- d'organiser le transport des déchets et de le limiter en distance et en volume;</li> <li>- de valoriser les déchets par réemploi, recyclage, ou toute autre action visant à obtenir, à partir des déchets, des matériaux</li> </ul>	Les plans ne peuvent avoir de valeur contraignante absolue, notamment au regard des décisions prises par les collectivités locales en matière de traitement des déchets ménagers, et plus particulièrement au regard de



			<p>réutilisables ou de l'énergie ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'assurer l'information du public, sur les effets pour l'environnement et la santé publique, des opérations de production et d'élimination des déchets, (...) ainsi que sur les mesures destinées à en compenser les effets préjudiciables. »</li> </ul>	l'application des dispositions de libre concurrence préconisées par le Code des Marchés publics.
<b>Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la région Midi-Pyrénées</b>	Approuvé le 27 mars 2015	Permettre et améliorer les déplacements des espèces naturelles (faune et flore)	Travail sur les trames verte et bleue, ainsi que sur les points de non-connectivité entre les ensembles naturels et urbains	Respect des continuités écologiques à l'échelle communale et intercommunale
<b>Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et des Habitats (ORGFH) de Midi-Pyrénées</b>	Approuvées le 9 avril 2004	Gérer durablement l'espace rural et ses milieux naturels au travers de leurs plans d'actions respectifs et de leurs pratiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à la sauvegarde de la Biodiversité</li> <li>- Mieux connaître la faune sauvage et ses habitats</li> <li>- Contribuer à une chasse durable</li> <li>- Accompagner l'aménagement et le développement des territoires</li> </ul>	<p>Les ORGFH constituent un document administratif dont les termes sont portés à connaissance du public.</p> <p>Tout projeteur ou aménageur, tout gestionnaire de l'espace rural, est invité à s'en saisir. Pour autant, aucun contentieux ne peut être fondé sur le fait que les ORGFH ne seraient pas appliquées dans le cadre d'un plan, d'un projet ou d'un</p>

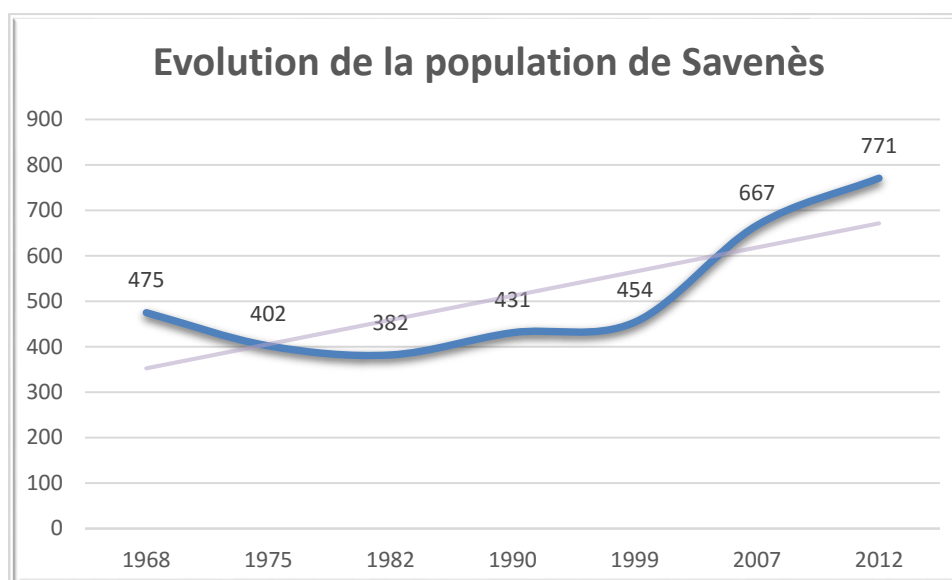


				programme autre que les schémas départementaux de gestion cynégétique susvisés.
<b>Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) de la région Midi-Pyrénées</b>	Approuvé en juin 2012	Réduire les émissions de gaz à effet de serre et maîtriser la demande énergétique, adapter le territoire et les activités aux effets du changement climatique, prévenir et réduire la pollution atmosphérique, développer la production d'énergies renouvelables et favoriser les synergies du territoire en matière de climat-air-énergie.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la réduction des consommations énergétiques,</li> <li>- la réduction des émissions de gaz à effet de serre,</li> <li>- le développement des énergies renouvelables,</li> <li>- de la qualité de l'air,</li> <li>- l'adaptation au changement climatique.</li> </ul>	Par le décret n°2011-678 du 16 juin 2011, le schéma donne des orientations pour réduire les impacts sur le climat, l'air et l'énergie, en ayant la volonté de réduire les émissions de gaz à effet de serre et une meilleure utilisation de l'énergie, pour ce faire, la valorisation des énergies renouvelables et la performance énergétique sont mises en avant.
<b>Schéma régional éolien (SRE)</b>	Approuvé en juin 2012	Identifier les parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne		Les éoliennes de grande taille étant des ICPE depuis le 14 juillet 2011, elles sont soumises aux régimes de l'autorisation ou, plus rarement de la déclaration.



## 2. Contexte démographique

### 2.1. L'évolution de la population de la commune



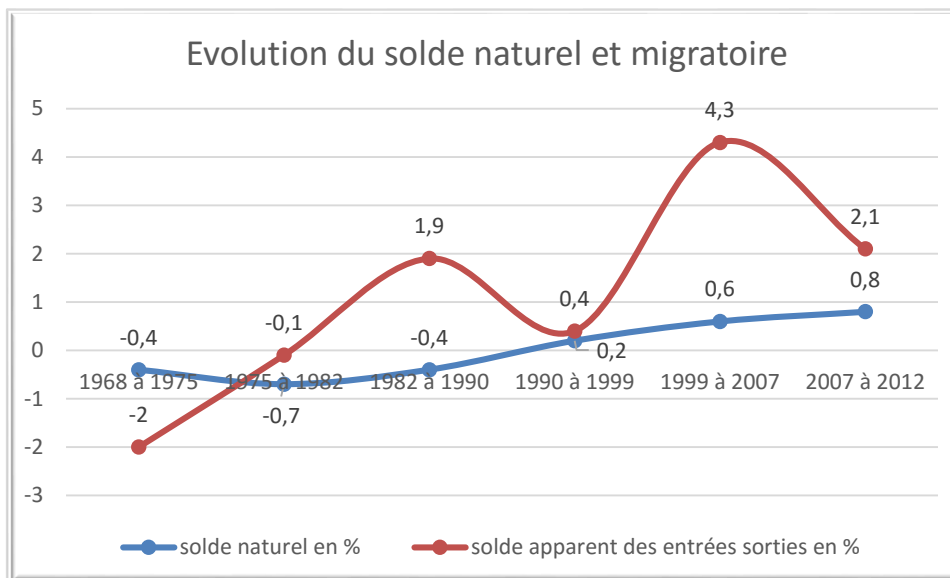
Source : INSEE

- D'après le recensement général de la population, la commune de Savenès comptait 771 habitants en 2012 (population légale 2011 au 1er janvier 2013).
- Selon les données communales, la population de Savenès atteint 787 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- La commune a connu une période de diminution de la population entre 1968 et 1982, puis lentement la commune regagne de la population. En 1999, la commune a pratiquement le même nombre d'habitants qu'en 1968. A partir de 1999 la population croît rapidement, entre 1999 et 2007 le taux de variation annuel atteint pratiquement les 5%. La commune a gagné entre 1968 et 2012 + de 60 % de population.
- La commune de Savenès a enregistré une augmentation très rapide de sa population entre 1999 et 2012 et plus particulièrement sur la période 1999-2007, comme beaucoup de communes de la périphérie toulousaine. Cette tendance de l'évolution positive de la population se confirme puisque les derniers chiffres montrent une hausse de la population, même si celle-ci est plus modérée.



## 2.2. Variation du solde naturel et du solde migratoire

L'évolution démographique s'explique par la différence entre le solde migratoire et le solde naturel.



Source : INSEE

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès pendant une période donnée.

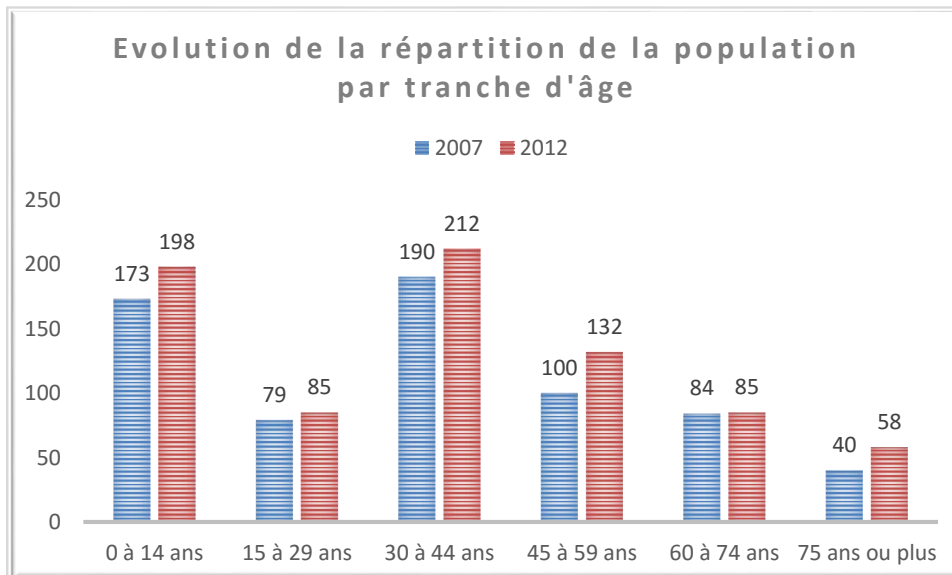
Solde migratoire : différence entre le nombre de personnes arrivant sur le territoire communal et celles qui le quittent.

- Sur la première période observée, le solde migratoire augmente, tandis que le solde naturel diminue légèrement, la population décroît sur cette période.
- De 1975 à 1999, le solde naturel augmente, il passe de -0,7% à 0,2%, le solde migratoire connaît une forte croissance jusqu'en 1990 pour atteindre 1,9% d'augmentation, puis il diminue et rejoint pratiquement le solde naturel à 0,4% en 1999.
- Entre 1999 et 2007, le solde migratoire est très fort, il se conjugue à une hausse du solde naturel plus mesuré.
- Entre 2007 et 2012, le solde migratoire redescend tout en restant à un niveau élevé, en revanche le solde naturel continue sa progression pour atteindre son plus haut niveau depuis 1968 : 0,8%, une probable conséquence du mouvement migratoire de la période précédente.
- Le solde migratoire n'est pas constant sur la période observée, une période marquée de hausse engendre sur période suivante une augmentation du solde naturel. Pour rappel, la commune estime sa population au 1<sup>er</sup> janvier 2015 à 787 personnes soit une augmentation de 16 habitants en 3 ans. La commune accueille environ 5 personnes par an.



### 2.3. Structure par âge de la population

- Entre 2007 et 2012, la structure de la population par âge s'est légèrement modifiée :
  - Toutes les catégories sont en hausse,
  - les 0-14 ans, les 30-44 ans, les 45-59 ans et les 75 ans ou plus ont augmenté.



Source : INSEE

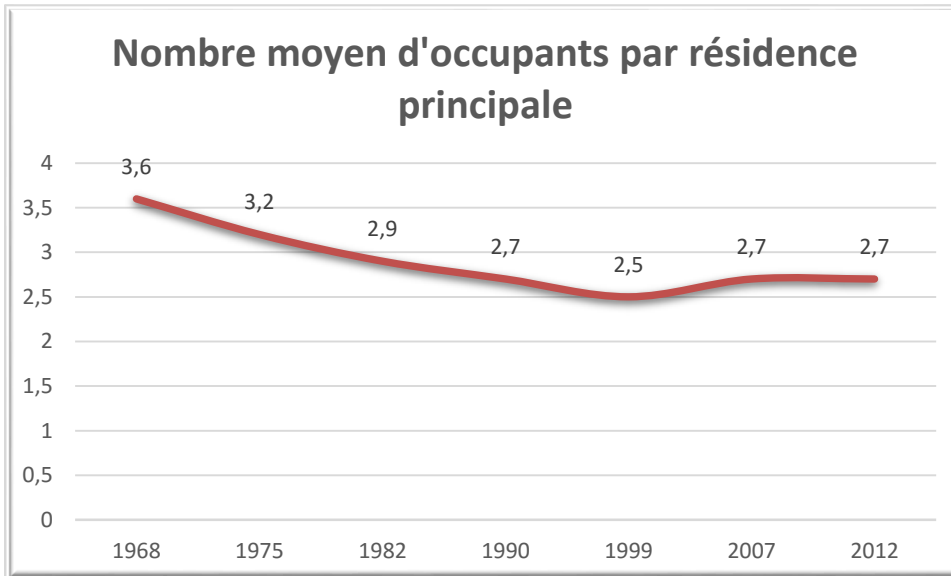
- La classe des 30-44 ans reste la classe majoritaire et représente 27,5% de la population. Ils représentaient en 2007, 28,5% de la population.
- L'augmentation des 0-14ans compense l'augmentation des 60 et plus. L'indice de jeunesse de la commune est de 59,1 en 2011 (France 52), plus cet indice est faible est plus sa population est vieillissante, l'équilibre s'établissant à 50. En 2006 cet indice était de 52,3 soit 3 points de plus. La commune est donc attractive pour les populations jeunes, cette attractivité se renforce entre 2006 et 2011.

### 2.4. Evolution de la taille des ménages

*Le desserrement des ménages résulte de la décohabitation définie comme le moment où une personne quitte un ménage pour en former un autre. Les formes de décohabitation sont multiples mais les deux principales sont la décohabitation juvénile (un jeune quitte le domicile de ses parents pour habiter de façon indépendante) et la décohabitation par éclatement familial consécutif à la séparation du couple.*

Le nombre de ménages augmente entre 2007 et 2012 (de 245 à 285 ménages).

La moyenne des personnes par ménage a nettement diminué entre 1968 et 2007. Elle est passée de 3,6 personnes/ménage à 2,7 personnes/ménage. Elle est stable depuis 2007.



En utilisant comme donnée de base l'année 1968, le graphique ci-dessous permet de comparer l'évolution de la population avec l'évolution du nombre de résidences principales.

Les courbes de la population et du nombre de résidences principales semblent avoir des tendances similaires. Cependant, on voit nettement qu'à partir de 1975, le nombre de résidences principales s'accroît lentement tandis que la population diminue, le nombre de personnes par ménage diminue fortement.

Même s'il s'est maintenu pendant plusieurs décennies, on constate que le cercle familial a connu une forte diminution du nombre de personnes par ménage depuis 1968. En effet, le nombre de personnes par ménage en 1968 était de 3,2, alors qu'en 2012, ce chiffre n'est plus que de 2,2. Cette baisse peut s'expliquer par différents phénomènes :

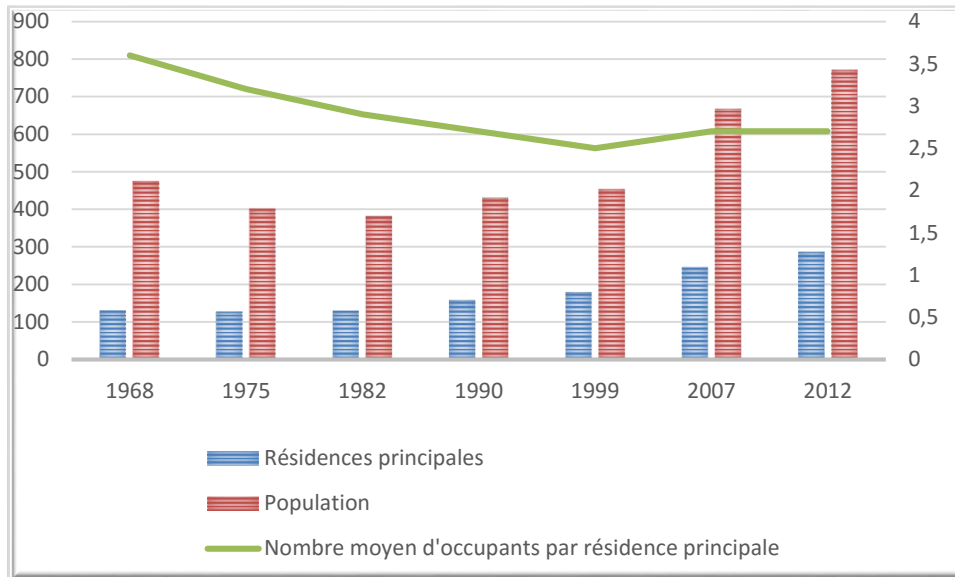
- La décohabitation : certains jeunes quittent leurs parents pour s'installer seuls ou à deux au sein de la commune ou à l'extérieur,
- L'augmentation des foyers monoparentaux,
- Le vieillissement de la population.

Aucune donnée communale ne permet de faire une analyse de la taille des ménages liée aux récentes installations sur le territoire.





## Comparaison de l'évolution de la population et de l'augmentation du nombre des résidences principales

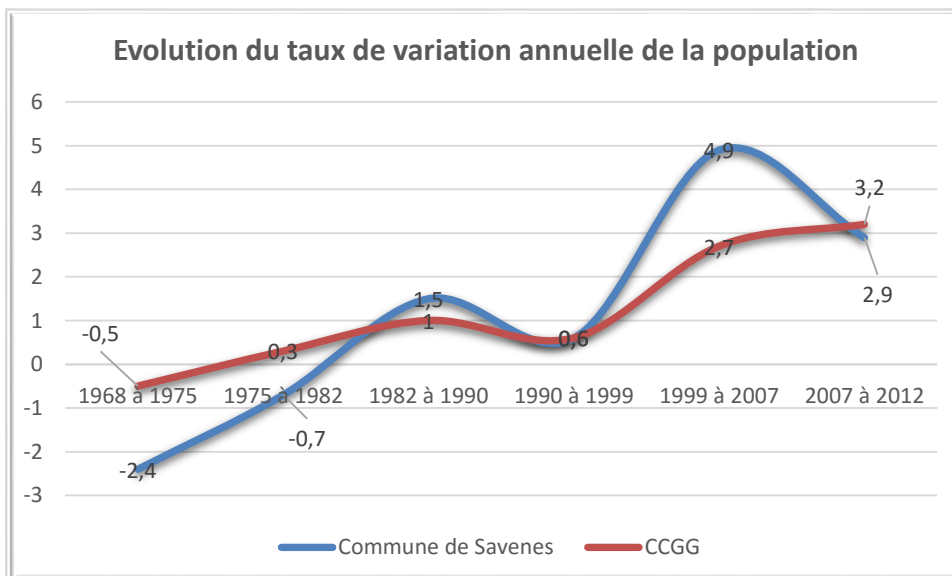


Source : INSEE

A partir de 1990 la population augmente à nouveau, le nombre résidences principales également, le nombre de personnes par ménages également, on assiste au phénomène classique du desserrement des ménages. Cette situation se prolonge jusqu'en 1999.

En 2007, la situation est très différente. La population augmente fortement, +213 personnes entre 1999 et 2007, le nombre de résidences principales augmente également mais moins rapidement. Les nouveaux venus ont un nombre de personnes par ménage plus élevés que sur les périodes précédentes, ce qui explique que la courbe du nombre moyen d'occupants par résidence principale est en augmentation.

### 2.5. La commune dans son environnement





### Évolution comparée

- L'évolution comparée de la population entre la commune de SAVENES et celle de la Communauté de Communes du Pays Garonne & Gascogne que la commune suit les tendances de l'EPCI, que les périodes d'augmentation de la population sont plus marquées sur la commune.
- Les deux territoires ont enregistré une forte augmentation de la population sur la période 1999-2007, cette augmentation est plus marquée sur la commune de SAVENES.
- Le territoire de la CCGG est très attractif.

	Population en 2007	Population en 2012	Variation annuelle 2007-2012 (%)
<b>SAVENES</b>	667	771	+ 2,9%
<b>CCGG</b>	8 920	10 423	+ 3,2%
<b>Département du Tarn et Garonne</b>	213 763	246 971	+ 1,3%

- La CCGG regroupe en 2012, 10 423 habitants. La population de la commune en représente donc 7,4 %.
- Dans l'ensemble du département, la population est passée de 213 763 habitants en 2007 à 246 971 habitants en 2012.

**Le dynamisme démographique de la commune de SAVENES est comparable à celui du département du Tarn et Garonne.**

## 2.6. Logement et habitat

### Typologie de logements

	2007	2012
Ensemble des logements	281	319
Résidences principales	245	286
Part dans l'ensemble des logements en %	87%	89%
Résidences secondaires et logements occasionnels	18	12
Logements vacants	18	21

- En 2012, le parc de logement se compose de 319 résidences dont 286 résidences principales. La commune a enregistré 48 logements supplémentaires depuis 2007.
- Selon l'INSEE, la commune compte 21 logements vacants en 2012. Les données Koalha, transmises par la DDT donnent en 2013 seulement 28 logements vacants en légère augmentation entre 2011 et 2013 de 8 logements. Selon L'INSEE le nombre de logements vacants a légèrement augmenté entre 2007 et 2012.



- Un taux minimal de logements vacants estimé à 5% est nécessaire et inévitable dans une commune, permettant la rotation des ménages, le temps de vente ou de rénovation d'un logement. Le taux observé de 6,5% est ainsi assez faible, et montre que les capacités de logement de la commune sont bien exploitées et caractérise un marché du logement légèrement tendu. Remettre sur le marché ces logements permet d'accueillir de nouvelles familles et ce sans nouvelle consommation d'espace. Cependant, cet aspect est souvent indépendant des volontés communales, beaucoup de ces logements étant non occupés du fait d'une volonté des propriétaires et non par un manque de demandes.
- Selon les données Koalha, ce chiffre est estimé à 8,5%. Même s'il est supérieur aux chiffres de l'INSEE, il reste toutefois peu élevé. Le nombre de logements vacants au sein de la Communauté de Communes est plus élevé, il approche les 10% en 2013.
- Les chiffres de la vacance sont liés à trois facteurs principaux : une absence de volonté de vente ou de location du propriétaire, à l'absence de locataire au premier janvier, ou encore à une offre inadaptée (ex : maisons anciennes nécessitant travaux).
- Il existe 12 résidences secondaires à SAVENES. Ce chiffre faible reflète un marché du logement axé sur la résidence principale.

**Même si ce type de logements n'apporte pas de population nouvelle à la commune, il permet l'entretien du parc ancien et donc un maintien du cadre de vie de la commune.**

### **Mode d'occupation des logements**

- En 2012, la majorité des résidences principales est occupée par leur propriétaire (82,8% des logements). Le nombre de locataires diminue puisqu'il représentait 14,2 % des logements en 2007 et 13,4% en 2012.
- Il y a 11 logements sociaux implantés dans la commune.
- La commune n'est pas assujettie à l'article 55 de la loi SRU. Les logements locatifs sociaux ont été produits sur deux périodes entre 1970-1989 et 1990-1999. CE sont des logements locatifs sociaux sous forme individuelle (dont 6 logements en bande). Ce parc est composé de 4 T3, 5 T4 et 2 T5. La vacance y est nulle ou marginale pour permettre le changement de locataire. Le taux de rotation est très faible. Le temps d'attente peut s'avérer long pour une attribution dans un des logements locatifs sociaux de la commune. Toutefois l'échantillon statistique est trop faible pour pouvoir en extraire une tendance.

### **Morphologie des logements**

- En 2012, plus de 66,3 % des résidences principales ont cinq pièces ou plus.
- Environ 3,1% de petits logements (1 ou 2 pièces) sur la commune. 8,9% de logements comptent que 3 pièces, et 62 (21%) logements comptent 4 pièces en 2012.

**Le parc de logements est essentiellement composé de grands logements. La part des petits logements à légèrement reculé à la faveur des logements de type T3. La part des grands logements reste relativement stable.**

- Il existe 9 appartements sur la commune. Le parc de logement de la commune se compose donc essentiellement de maisons individuelles (97%), la part de maison individuelle reste stable.



**Il est important de diversifier l'offre de logements puisqu'elle permet de favoriser le parcours résidentiel sur la commune.**

**Le marché locatif est faible alors qu'il est un maillon important du parcours résidentiel notamment chez les jeunes.**

### **Calcul du « point mort »**

- Le point mort est le seuil minimal de logements à réaliser pour maintenir le niveau démographique communal sur une période donnée. Il s'agit donc, dans cette première phase, de connaître les besoins en termes de logements pour ne pas perdre de population. En effet, si les effectifs de population ne variaient pas, les changements de modes de vie et l'évolution du parc de logements entraîneraient une nécessité plus ou moins grande de construire de nouvelles habitations.
- Dans les calculs ci-après, cette nécessité de logements est exprimée en valeurs positives ou négatives selon qu'il s'agisse d'une augmentation ou d'une baisse du besoin.

#### Les critères d'analyse :

Pour pouvoir obtenir le point mort, il est nécessaire de tenir compte de trois critères :

- le renouvellement du parc : ce concept prend en considération l'évolution des constructions, aussi bien sous l'angle de leur état (destruction, insalubrité...) que sous celui de leur vocation (changement de destination des bâtiments). Ainsi, si un ancien commerce demeure vacant et qu'il est transformé en résidence principale, il contribuera à faire baisser les besoins en termes de logement puisqu'il permettra d'accueillir un ménage. Le renouvellement du parc a donc une influence sur les besoins en termes de logement.
- la variation des résidences secondaires et des logements vacants : ce critère consiste à analyser l'augmentation ou la diminution de ce type de logements et leur influence sur les besoins. En effet, si un logement vacant devient résidence principale, il contribuera à faire baisser le besoin en logement.
- le desserrement de la population : ce concept consiste à considérer qu'une variation de la taille des ménages des résidences principales entraîne une évolution des besoins en logement. En effet, les modes de vies évoluant (divorces, départs des jeunes du foyer familial...), le nombre de personnes par logement change. Si on considère que l'effectif de la population reste stable, l'évolution de la taille des ménages entraîne une augmentation ou une diminution du besoin en logement. Par exemple, la décohabitation d'une population donnée tend à créer un besoin en logements.

#### La méthode de calcul :

- Les calculs sont systématiquement basés sur deux temps (T0 et T1) pour pouvoir analyser une évolution.

- (A) Le renouvellement :

Il s'agit d'ajouter au parc total de logements existants au moment T0 le nombre de nouvelles constructions (nombre de permis de construire à usage d'habitation). On obtient ainsi le parc total théorique de logements existants au moment T1. Le nombre de logements réels au moment T1 devrait donc correspondre à ce calcul. Or on peut constater qu'au moment T1, les valeurs du parc total théorique et du parc total réel sont différentes. Une simple soustraction du parc total réel au parc total théorique permet donc d'obtenir la valeur des logements renouvelés.



Cependant, il ne faut pas oublier que le calcul détermine un besoin : les valeurs positives ou négatives expriment donc une augmentation ou une diminution du besoin en logements engendré par le renouvellement.

- (B) la variation :

Ici, la simple addition entre les évolutions des variations des résidences secondaires et des logements vacants permet d'exprimer le besoin en logement engendré. Toutefois, il est important de comprendre qu'un changement de statut d'un de ces deux types de logements sera considéré au bénéfice des résidences principales. Même si d'autres cas de figure sont possibles, celui-ci reste le plus fréquent et sera donc privilégié.

- (C) le desserrement :

En divisant la population des résidences principales de T0 par la taille des ménages à T0 on obtiendrait en toute logique le nombre de ménages en résidences principales à T0. Mais en remplaçant dans cette formule la taille des ménages à T0 par celui à T1, on obtient, pour une population stable, le nombre de résidences principales total théorique nécessaire à T1. En soustrayant le nombre de résidences principales à T0 à la valeur obtenue précédemment, on obtient le besoin en résidences principales créées.

- Calculer le point mort revient ensuite à faire l'addition de l'ensemble des besoins créés par les trois critères présentés. La formule est donc tout simplement  $A + B + C$ . La valeur est là aussi exprimée en besoin de logements.
- Le point mort est une valeur théorique, considérant que la population reste stable. Or, cette dernière évolue. L'effet démographique mesure, lui, la consommation de logements due uniquement à l'augmentation de la population. Il est donc égal à la différence entre le point mort et le nombre de logements construits.

Le point mort de la période 2007 / 2012 :

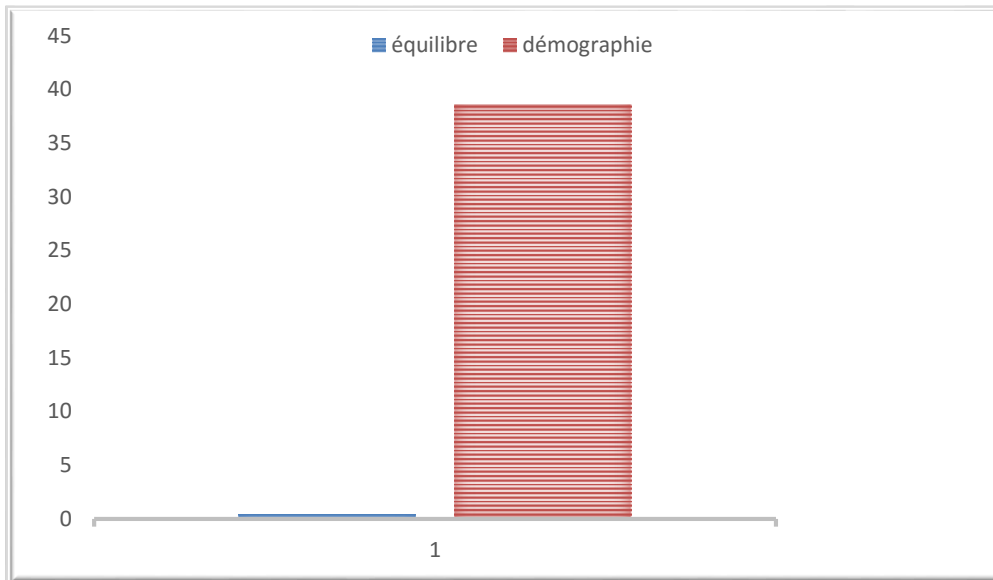
Tableau point mort SAVENES 2007/2012							
	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Total logements	Constructions neuves	Population	Taille des ménages
2007	245	18	18	281	/	667	2,7
2012	286	12	21	319	/	771	2,69
2007/2012	+ 41	-6	+ 3	+38	+ 39	+ 104	-

A/ Renouvellement	1
B/ Variation	-3
C/ Desserrement	2
Point mort	0

- Le point mort de SAVENES sur la période 2007/2012 est égal à 0, dont 39 logements ont un effet démographique.



- La production de logements du territoire a un effet direct sur a la démographie.



#### Le point mort de la période 2012 / 2030 :

- Pour le calcul du renouvellement on applique la même part qui avait été observée sur la période 2007-2012 à la période 2012-2024 en appliquant le principe de la proportionnalité. Le "1 logement sur 5 ans" devient " 5 logements sur 22 ans".
- Le desserrement prend en compte le phénomène de décohabitation qui est fonction de la taille des ménages qui est retenue pour la période 2012-2030(la formule de calcul reste inchangée).
- Nous optons pour une très légère baisse correspondant au rythme observé depuis quelques décennies. La taille des ménages prise en compte à l'horizon 2024 est de 2,6 personnes par ménage.
- Seule la variation est difficile à prendre en compte dans la projection. En effet la variation prend en compte l'évolution des résidences secondaires et des logements vacants.
- Pour les résidences secondaires : il est difficile d'envisager quelle va être l'évolution de cette donnée sur 22 ans. Leur évolution peut fortement varier en fonction du contexte économique mais également du contexte culturel
- Pour les logements vacants : les politiques d'aménagement visent aujourd'hui à la mise en place d'une meilleure gestion de la consommation d'espace. C'est dans ce cadre qu'une meilleure gestion de l'étalement urbain est recommandée. Pour être en accord avec ces politiques il faut donc essayer au maximum de réduire le parc de logements vacants par la réhabilitation avant de développer de trop vastes zones dédiées à la construction de nouveaux logements. A ce titre, nous pouvons estimer que le nombre de logement tendra à se stabiliser dans les années à venir, soit 20 logements.



- C'est pour ces raisons que la variation n'est pas intégrée dans les calculs de la projection du point mort à l'horizon 2030.

<b>A/ Renouveaulement</b>	5
<b>B/ Variation</b>	-1
<b>C/ Desserrement</b>	11
<b>Point mort</b>	15

- Le point mort de SAVENES sur la période 2012 / 2030 est toujours positif.

Tableau point mort SAVENES 2012/2030							
	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Total logements	Constructions neuves	Population	Taille des ménages
<b>2012</b>	286	12	21	319	/	771	2,7
<b>2030</b>	440	12	20	472	/	1144	2,6
<b>2012/2030</b>	+154	0	-1	+153	+ 172	+ 373	-

- La production de logements doit être maintenue.
- Le nombre de personne par ménage doit être conforter par l'accueil de famille pour anticiper une partie du desserrement des ménages des population résidentes.

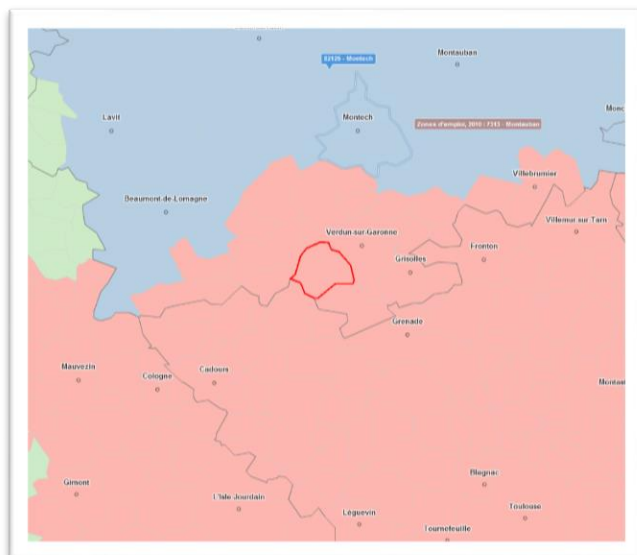


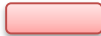

## 3. Contexte économique

### 3.1. Les grandes caractéristiques du tissu économique de SAVENES

- La commune de SAVENES appartient à la zone d'emploi de Toulouse

*Définition d'une zone d'emploi INSEE : Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Le zonage définit aussi des territoires pertinents pour les diagnostics locaux et peut guider la délimitation de territoires pour la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux. Ce zonage est défini à la fois pour la France métropolitaine et les DOM. Le découpage actualisé se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2006.*



-  Zone d'emploi de Toulouse
-  Commune de Savenès

### 3.2. Population active

- La population active en 2012 représente 48,8 % de la population communale et 81,1% de la population âgée de 15 à 64 ans.





POPULATION PAR STATUT EN 2012			
Statut	Hommes	Femmes	Ensemble
Actifs ayant un emploi	191	160	351
Chômeurs	42	43	85
<b>TOTAL</b>	<b>233</b>	<b>203</b>	<b>436</b>

### 3.3. Catégories d'emplois

- Plus de 63,7% des actifs de la commune sont des salariés, ce qui représente 73 personnes. La part de salarié augmente largement en 2007 la répartition entre salariés et non-salariés était plus équilibrée (54,6% et 45,4%).
- Le nombre de personnes actives ayant un contrat à durée indéterminée ou titulaire de la fonction publique est plutôt équilibré entre les hommes et les femmes actives, ces dernières présentant une part plus importante de ces emplois (79,3%).
- Globalement, la situation de travail de la population de SAVENES est assez stable, les emplois précaires (les CDD, les intérimaires, les emplois aidés et les stages) ne représentent que 11,2% environ des emplois salariés soit 34 personnes.

	<b>Hommes</b>	<b>%</b>	<b>Femmes</b>	<b>%</b>
<i>Ensemble</i>	194	100,0	162	100,0
<i>Salariés</i>	159	81,8	143	88,5
<i>Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée</i>	140	72,2	129	79,3
<i>Contrats à durée déterminée</i>	7	3,5	10	6,1
<i>Intérim</i>	5	2,5	0	0,0
<i>Emplois aidés</i>	0	0,0	2	1,2
<i>Apprentissage - Stage</i>	7	3,6	3	1,9
<i>Non-Salariés</i>	35	18,2	19	11,5
<i>Indépendants</i>	22	11,1	13	7,9
<i>Employeurs</i>	14	7,1	6	3,6
<i>Aides familiaux</i>	0	0,0	0	0,0



- La commune est concernée par les migrations pendulaires, puisque 302 personnes sur 354 travaillent hors de la commune en 2012, 52 actifs disposent d'un emploi sur la commune.

**Le nombre important de déplacements quotidiens s'explique ensuite par un manque de postes, d'entreprises et de commerces dans la commune, chose assez normale pour une commune de cette taille, ainsi que par la plus grande tolérance aux déplacements sur des distances de plus en plus longues. Les habitants se déplacent donc pour beaucoup vers les pôles principaux offrant des emplois et génèrent de ce fait des nuisances liées aux déplacements.**

### 3.4. Services et activités économiques

- Le tissu économique de la commune est composé :
  - D'établissements :
    - Bâtiment : 8 (maçonnerie, électricité...)
    - Services : 9 décoration, communication...
    - Commerce : 1
  - D'entreprises : agricole et de chaudronnerie.

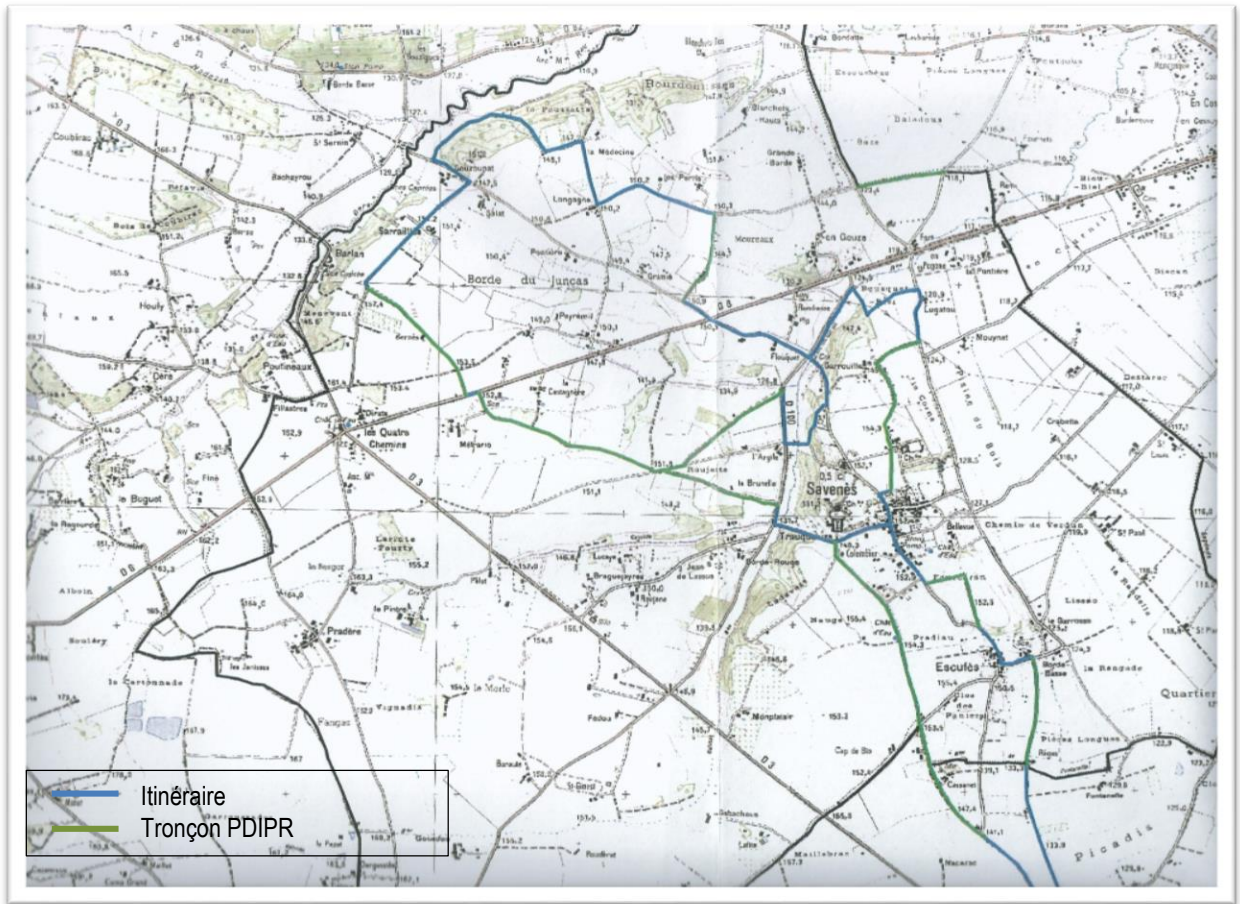
#### **DEN T3 - Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1er janvier 2014**

	Nombre	%
Ensemble	32	100,0
Industrie	2	6,3
Construction	7	21,9
Commerce, transports, services divers	22	68,8
dont commerce et réparation automobile	6	18,8
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1	3,1

*Champ : activités marchandes hors agriculture.*  
*Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirène).*

### L'activité touristique

- La commune est riche en patrimoine architectural de qualité outre son église Notre Dame de l'Assomption et son château qui sont des bâtiments inscrits au titre des Monuments Historique, la commune est dotée d'un 2ème château non classé d'un petit patrimoine de qualité : pigeonniers, chapelle, fontaine, chemins doux ...
- La commune est dotée d'un restaurant
- Des chambres d'hôtes sont également présentes : dans deux gîtes.
- Des chemins de randonnées référencés sillonnent le territoire, certains chemins ont été repérés dans le cadre du Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). La communauté de Communes a actuellement à sa charge l'entretien des chemins de randonnée.



Carte des itinéraires de randonnées de la commune (Source : DDT 82)

### Tissu associatif

- La commune dispose de plusieurs associations : une dizaine d'associations sont actives sur le territoire :
  - 5 associations sportives : pétanque, foot, chasse, tennis et airsoft.
  - Culturelle : culture et loisirs, chant et histoire
  - Un club du troisième âge.

### Services administratifs et équipements

- Les services publics existants sont l'école, accueillant les maternelles et les primaires.
  - Effectifs scolaires

2011-2012	2012-2013	2013-2014
115	116	119

- Localisation des services publics de la commune



**Ces différents équipements assurent un certain dynamisme communal et une vie sociale développée.**

### 3.5. Les réseaux

#### Eau potable

Le gestionnaire du réseau est Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Grisolles. Le réseau d'eau potable ne rencontre pas de difficultés particulières.

#### Sécurité incendie

Les gestionnaires du réseau sont le SIAEP et VEOLIA. Les poteaux incendie sont à la charge de la commune, le réseau ne rencontre pas de difficultés particulières

#### Assainissement

- Le gestionnaire du service est la Mairie de Savenès.
- La commune est équipée d'une STEP dont la capacité de dépollution est de 450 EH pour 240 EH desservis, soit une utilisation de 53% de la capacité de la STEP.
- Le réseau d'assainissement est un réseau gravitaire séparatif.
- L'assainissement individuel est géré par le service SPANC de la Communauté de Communes.

#### Réseau d'irrigation agricole

Il existe sur la commune un réseau d'irrigation agricole, dont le gestionnaire est la CACG (Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne).

Le réseau d'irrigation de de la commune est alimenté depuis la station de pompage en Garonne de Verdun sur Garonne, il a été créé en 1975 avec une extension en 1996.



Il comprend 57 km de canalisations ainsi qu'un château (D 677,723,725,727) pour la régulation du réseau.

#### Electricité/gaz

Le gestionnaire du réseau électrique et gaz est ERDF - SDE82.

Le réseau ne présente pas problème.

#### Déchets

Le ramassage des ordures ménagères est géré par le SIEEOM de Verdun et Grisolles. La commune bénéficie du tri sélectif. Le ramassage des ordures ménagères s'effectue 2 fois par semaine et le tri sélectif 1 fois par semaine. Les habitants bénéficient de sac disponible gratuitement en mairie, de conteneur en des point d'apports volontaires ainsi qu'à la déchetterie de Montech, Dieupentale, Grisoie et prochainement à Verdun-sur-Garonne.

#### Technologie de l'information et de la communication (TIC)

Le développement des infrastructures numériques à haut débit est à l'heure actuelle un enjeu majeur pour l'ensemble des territoires. L'objectif national est d'aboutir en 2025, à une couverture de l'ensemble du territoire par du haut débit.

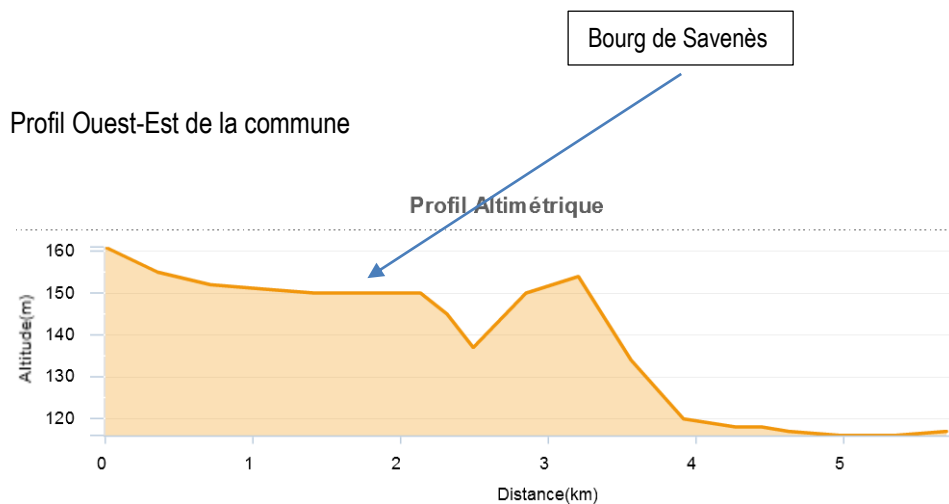
Actuellement le territoire communal a un accès passable au réseau, les zones blanches de la commune représente la moitié des zones blanches de la communauté de Communes.



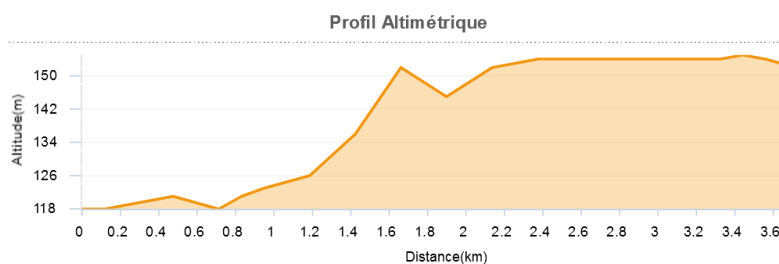
## 4. Contexte physique

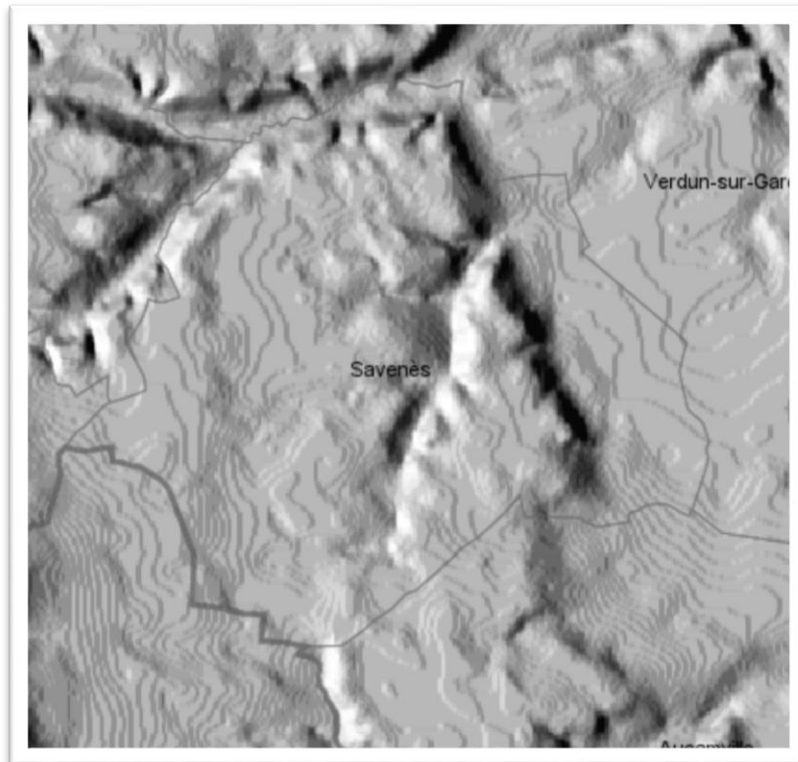
### 4.1. Topographie

- Le relief joue un rôle important dans la commune :
  - il est le rappel du contexte géologique du secteur,
  - il explique l'occupation des sols,
  - il joue un rôle dans l'aménagement du territoire, notamment dans le repérage des sites sensibles d'un point de vue paysager et environnemental.
- La topographie du site montre un dénivelé décroissant d'orientation Est-Ouest allant de 160 m d'altitude à l'Est à 115-120 m à l'Ouest. Le bourg de SAVENES se situe à une altitude de 150 m environ.



Profil Nord-Sud de la commune



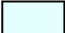
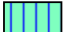
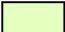




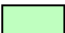
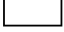



## 4.2. Géologie

- Les terrasses de la Garonne se sont établies dans les périodes interglaciaires. À la fin de la première période glaciaire du Quaternaire, lors de la fonte des glaces (période interglaciaire de Günz-Mindel1), le cours de la Garonne, très à l'ouest du cours actuel s'est élargi, charriant des sédiments et des galets, et s'est enfoncé dans un plateau argileux. Ce plateau s'est incliné légèrement vers l'Est lors des périodes glaciaires suivantes. Lors de la fonte suivante (Mindel-Riss), le cours de la Garonne a donc creusé un nouveau lit, large, argile et galet, enfoncé d'environ 50 m. Le même processus s'est produit lors de la période Riss-Würm.
  - Alluvions modernes. Situés à l'Ouest du bourg de la commune, le long du ruisseau de Pontaras.
  - La molasse d'Aquitaine est présente à 'est du lit du ruisseau de Pontaras.
  - Les alluvions anciennes : basses terrasses et terrasses moyennes sont présentent sur le reste du territoire communal.



### Principales formations géologiques

	Alluvions actuelles du lit majeur		Alluvions anciennes (Hautes terrasses )
	Alluvions modernes de la basse plaine		Alluvions anciennes des rivières secondaires
	Alluvions modernes des rivières secondaires		Molasse aquitanaïenne
	Alluvions anciennes solifluées ou éboulées		Complexe molassique de l'Agenais Aquitanaïen-Stampien
	Alluvions anciennes (Basses terrasses )		Hydrologie
	Alluvions anciennes (Terrasses moyennes )		

### 4.3. Hydrologie

- Le réseau hydrographique de Savènes est conséquent.
- Il se compose du ruisseau de Pontaras qui rejoint la Garonne au niveau de Verdun sur Garonne. Le ruisseau se ramifie en plusieurs cours d'eau.
- Au nord de la commune, le ruisseau de Nadesse forme la frontière avec la commune de Verdun sur Garonne.
- Au sud le ruisseau de Segonde forme la frontière avec Verdun sur Garonne et son prolongement, le ruisseau de fontanelle avec la commune de Aucamville.





Hydrologie de Savenès

— Cours d'eau  
— Limites administratives



Localisation des cours d'eau de la commune

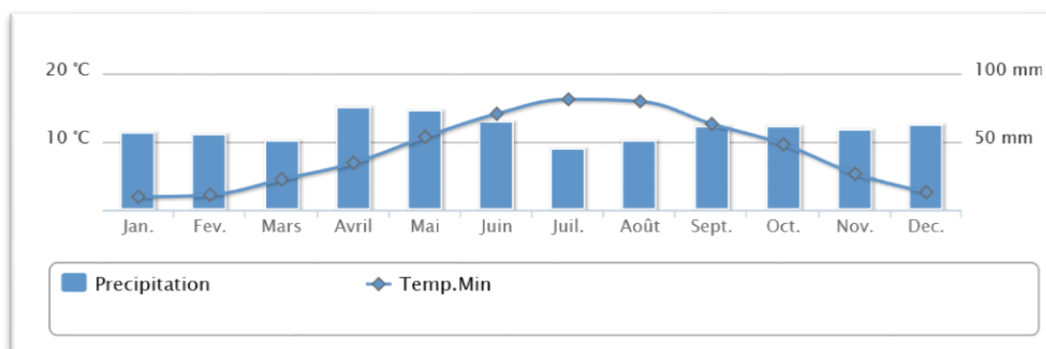


#### 4.4. Climatologie

- Le Tarn-et-Garonne est un carrefour où se rencontrent les influences montagnardes du Massif central et la douceur de la Gascogne. Situé entre l'Atlantique et la Méditerranée, encore dans la zone d'influence du relief pyrénéen et du Massif central, le Tarn-et-Garonne possède un climat de type océanique dégradé.
- Les vents dominants viennent d'ouest mais l'Autan, de sud-est, chaud et sec, y souffle parfois violemment
- Les brouillards, fréquents dès la fin de l'automne et en hiver, se forment principalement dans les vallées de la Garonne, du Tarn et sur le cours inférieur de l'Aveyron.

#### Précipitations

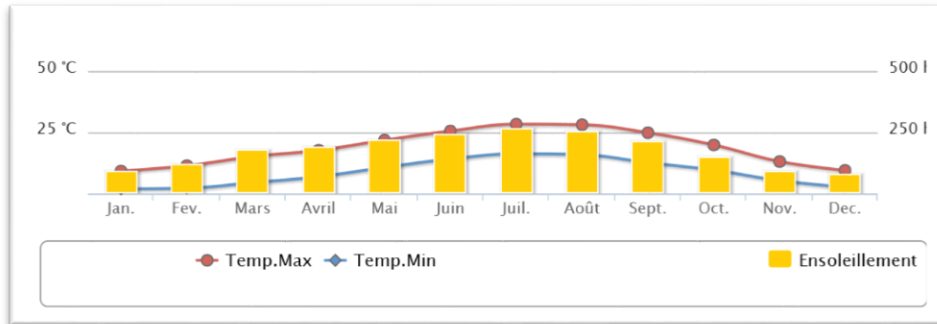
- Les pluies, essentiellement apportées par les vents d'ouest. Elles tombent surtout en hiver et au printemps, avec une pointe en mai. Des pluies orageuses parfois fortes ou accompagnées de grêle se produisent du printemps à l'automne. À ce jour l'année la plus sèche observée à Montauban fut 1967 avec 425 mm et la plus arrosée fut celle de 1959 avec 1005 mm ; cela montre la grande variabilité de ce paramètre.



*Données Météofrance pour la période 1981-2010*

#### Températures

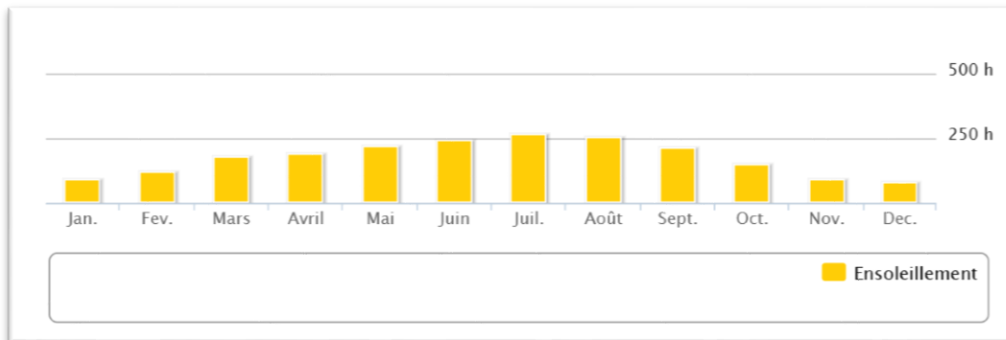
- Les hivers y sont généralement doux et humides, entrecoupés de courtes périodes froides (37 jours de gel en moyenne par an et seulement quatre avec une température inférieure à -5 °C). Les hivers très froids sont exceptionnels en Tarn-et-Garonne (1956, 1963, 1967, 1985, 1987, avec des températures sous abri descendant nettement en dessous de -10 °C. Les chutes de neige sont rares et les pluies verglaçantes quasi inexistantes.
- Les étés sont chauds et généralement secs. Le thermomètre affiche 30 °C environ 23 jours par an.



Données Météofrance pour la période 1981-2010 et période 1991-2010 pour l'ensoleillement

### L'ensoleillement

- SAVENES bénéficie d'un ensoleillement d'environ 2 066 heures par an et une moyenne de 86 de bon ensoleillement par an. *L'ensoleillement des constructions doit donc être préservé en évitant les effets d'ombre des constructions voisines ou de végétation trop abondante.*



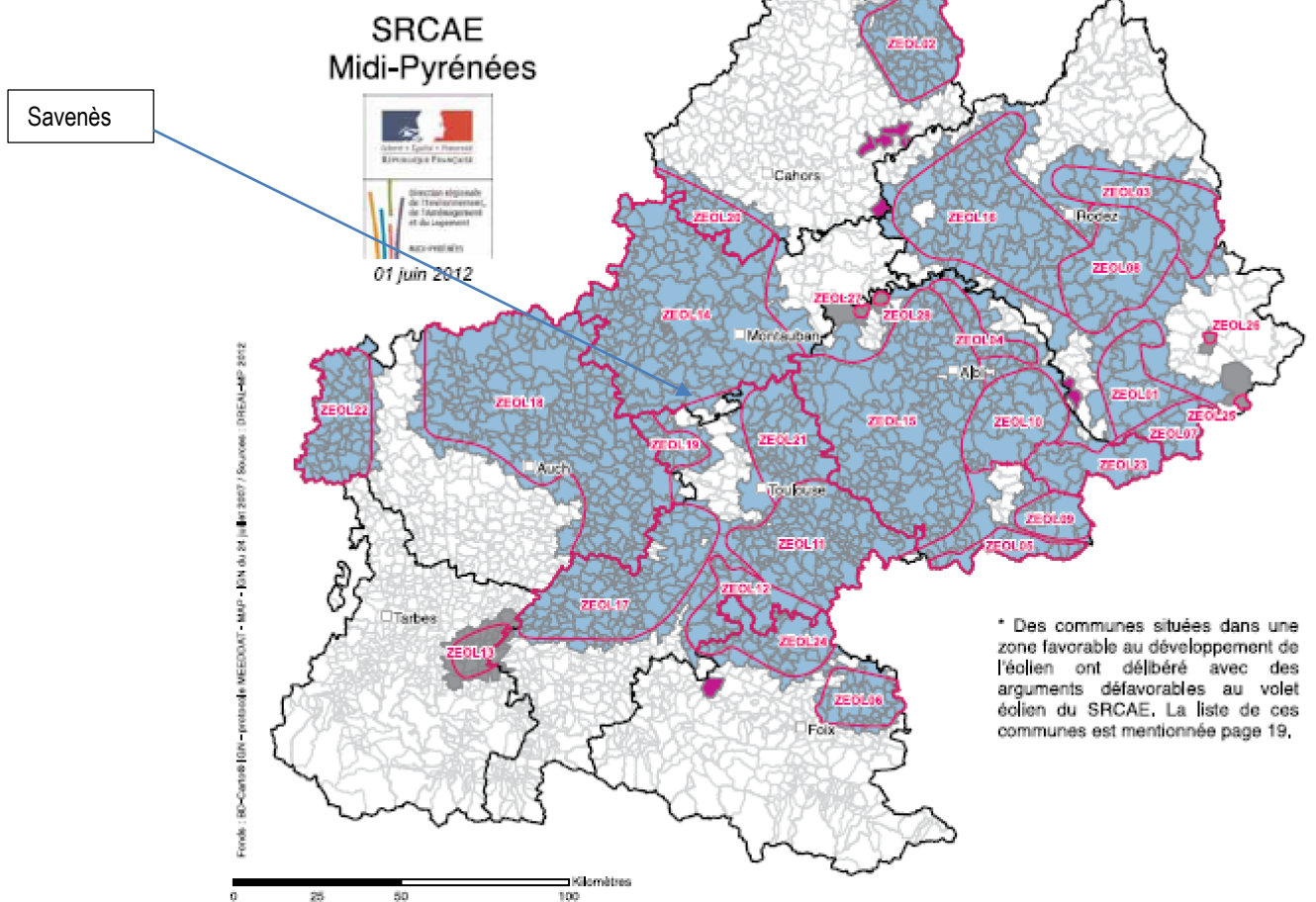
Données Météofrance pour la période 1991-2010



## Le potentiel éolien

- La commune de Savenès appartient pour partie à la zone de potentiel éolien du Tam et Garonne.

## Communes situées dans une zone favorable au développement de l'éolien \*



Le potentiel éolien à l'échelle de  
Midi-Pyrénées  
Source : SRCAE

La commune présente tout de même un niveau de contraintes (environnementales, patrimoniales...) moyenne, et donc non négligeable.



## 5. Contexte environnemental

### 5.1. Occupation des sols

La cartographie de l'occupation du sol a été effectuée sous SIG (Système d'Information Géographique). Les milieux naturels, urbains ou agricoles ont été digitalisés sous forme de polygones par habitats avec leur limite, leur superficie, leur linéaire permettant ainsi de disposer d'un outil de suivi pour le PLU.

SAVENES (82) - Détail des surfaces (Ha)								
Cultures	Praires	Vergers	Vignes	Boisements	Haies	Ripisylve	Etangs - Mares	Enveloppe urb
1657	267,5	32,23	3,374	120,9	33,43	30,47	1,796	97,5
73,83%	11,92%	1,44%	0,15%	5,39%	1,49%	1,36%	0,08%	4,34%

Les cartes suivantes présentent le résultat obtenu et montre la prédominance des grandes cultures et des cultures fruitières qui représentent plus de 75% du territoire.

Les espaces libres et plantations représentant la tâche urbaine englobent près de 97,5ha.

Le réseau hydraulique marque le paysage et conditionne l'organisation des activités, les cultures céréalières et oléagineux bénéficient d'un espace important avec une prédominance de l'irrigation avec notamment 7 pivots.

Les prairies se localisent en fonds de vallons ou en lisière des boisements.

Les boisements sont quant à eux repoussés sur les escarpements rive droite et quelques bosquets relictuel. Ces boisements sont relativement peu étendus pour créer de réels réservoirs de biodiversité, mais constituent un continuum écologique avec notamment les haies et les ripisylves qui font le lien entre les prairies et les diverses entités naturelles.

Les multiples ruisseaux sont fortement remaniés dans l'espace agricole et ne conservent qu'une fonction hydraulique au détriment des fonctions biologiques et écologiques. Ces importants recalibrages favorisent les inondations en aval, les coulées boueuses et l'érosion des sols.

Seuls les ruisseaux de Pontarras et de Nadesse conservent sur leurs parties aval des ripisylves en bon état et une hydro-morphologie proche du naturel.



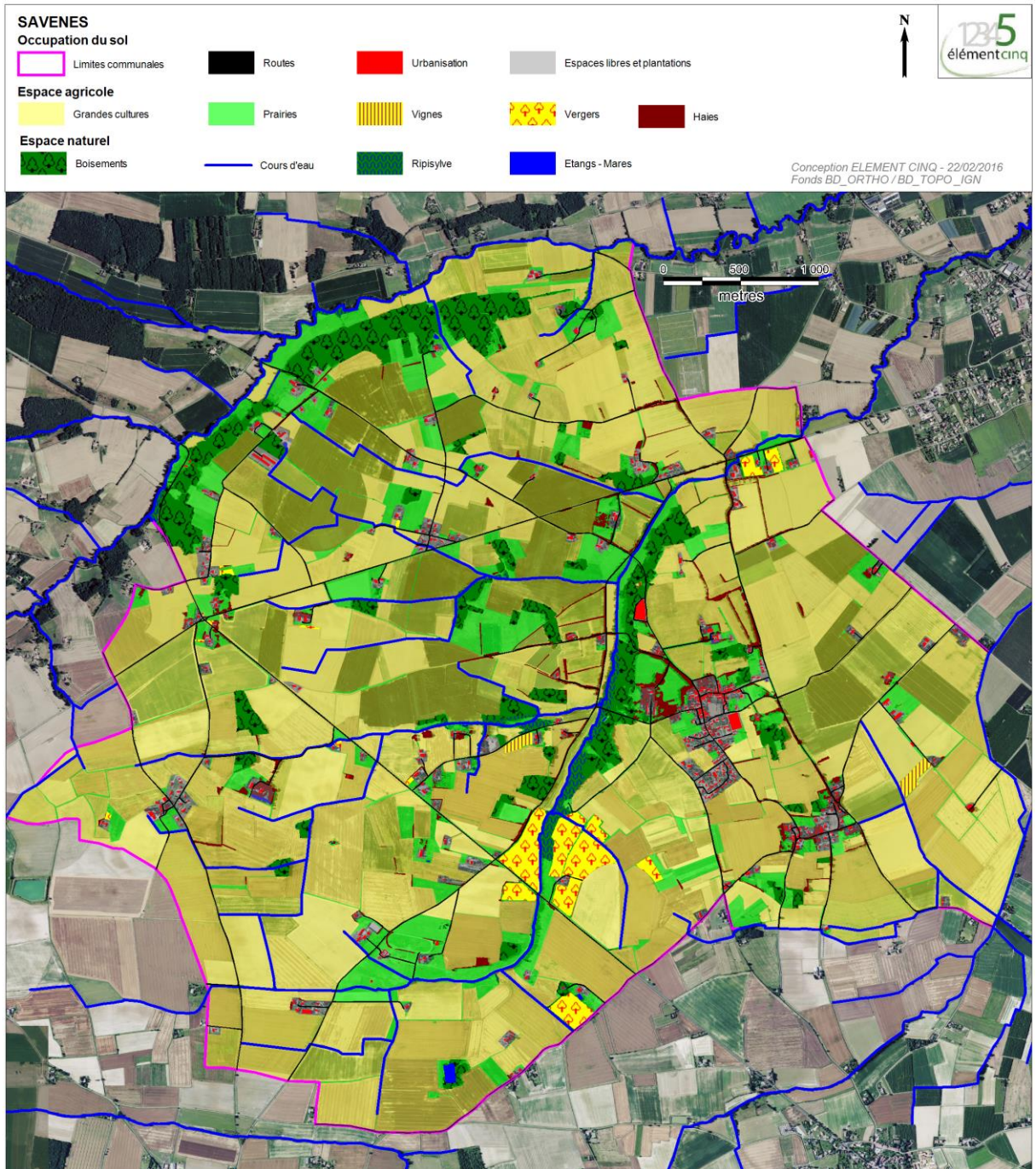
Espace agricole en limite Ouest du village

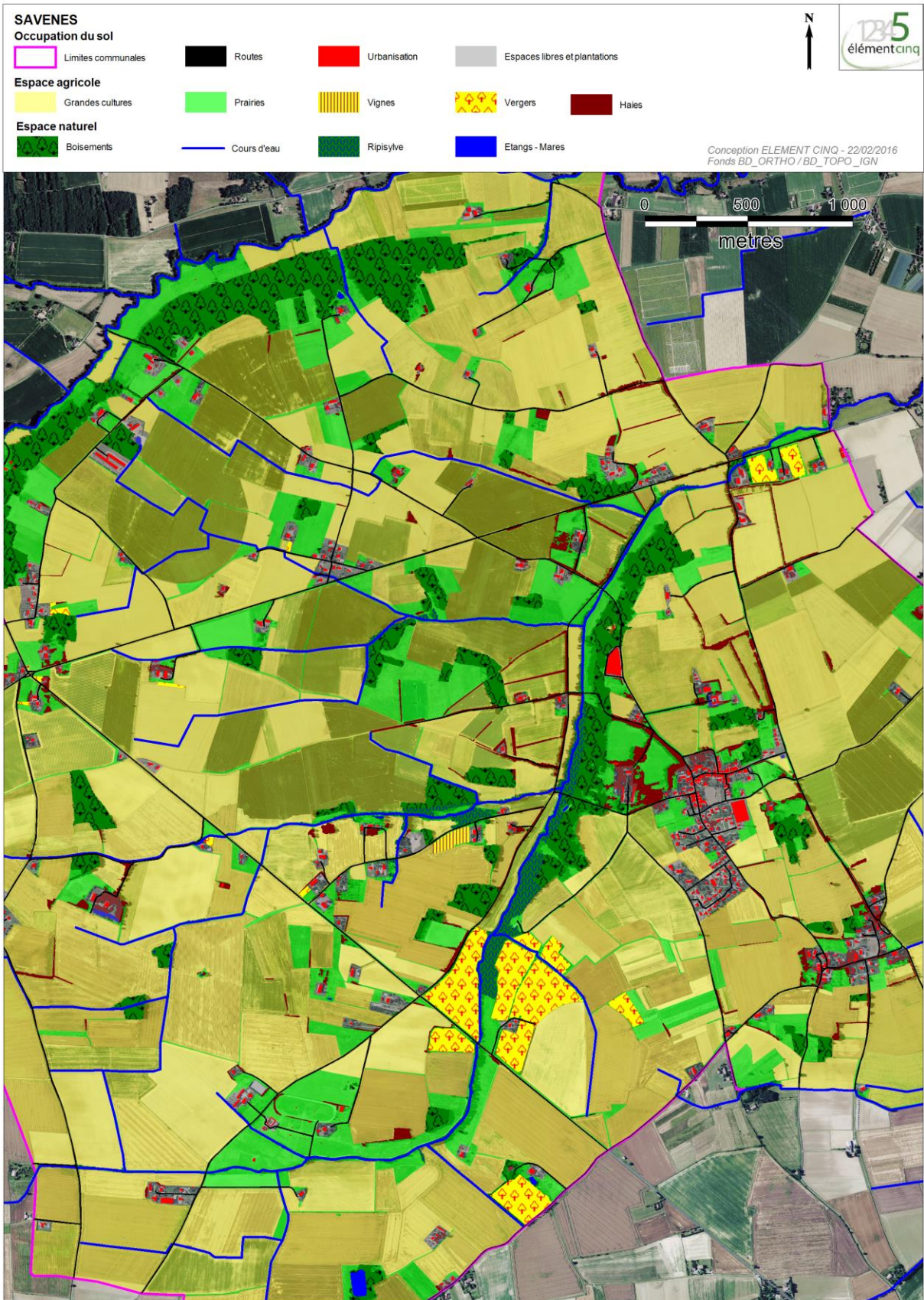


Paysage d'openfield à l'Ouest du village



Les espaces agricoles vers l'Est sont liés à la plaine marquée par la Garonne.







### 5.1. Les zonages réglementaires

Le réseau NATURA 2000 développé suite aux directives européennes « Habitats » et « Oiseaux » traduit la richesse écologique du secteur.

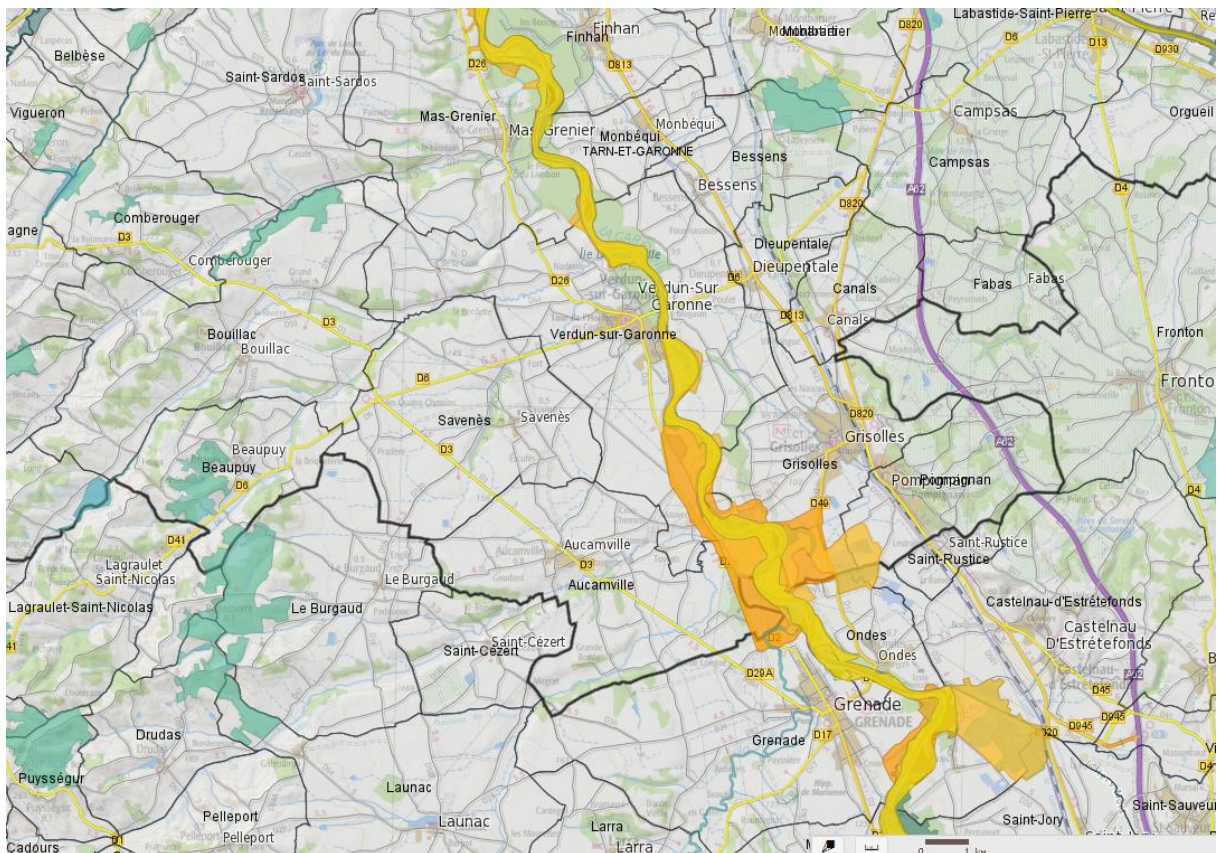
Les sites Natura 2000 font l'objet d'une gestion en fonction des espèces protégées ayant justifiées la désignation des sites. Le PLU ne doit pas compromettre leurs objectifs de gestion et ne doit pas impacter les espèces du FSD (Formulaire Standard de Données = espèces déterminantes du site N2000).

Les ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques Floristique et Faunistiques) sont quant à elles des zones d'inventaires sans gestion où périmètre de protection, cependant les espèces protégées qu'elles hébergent implique une prise en compte dans les projets de planification ou d'aménagement.

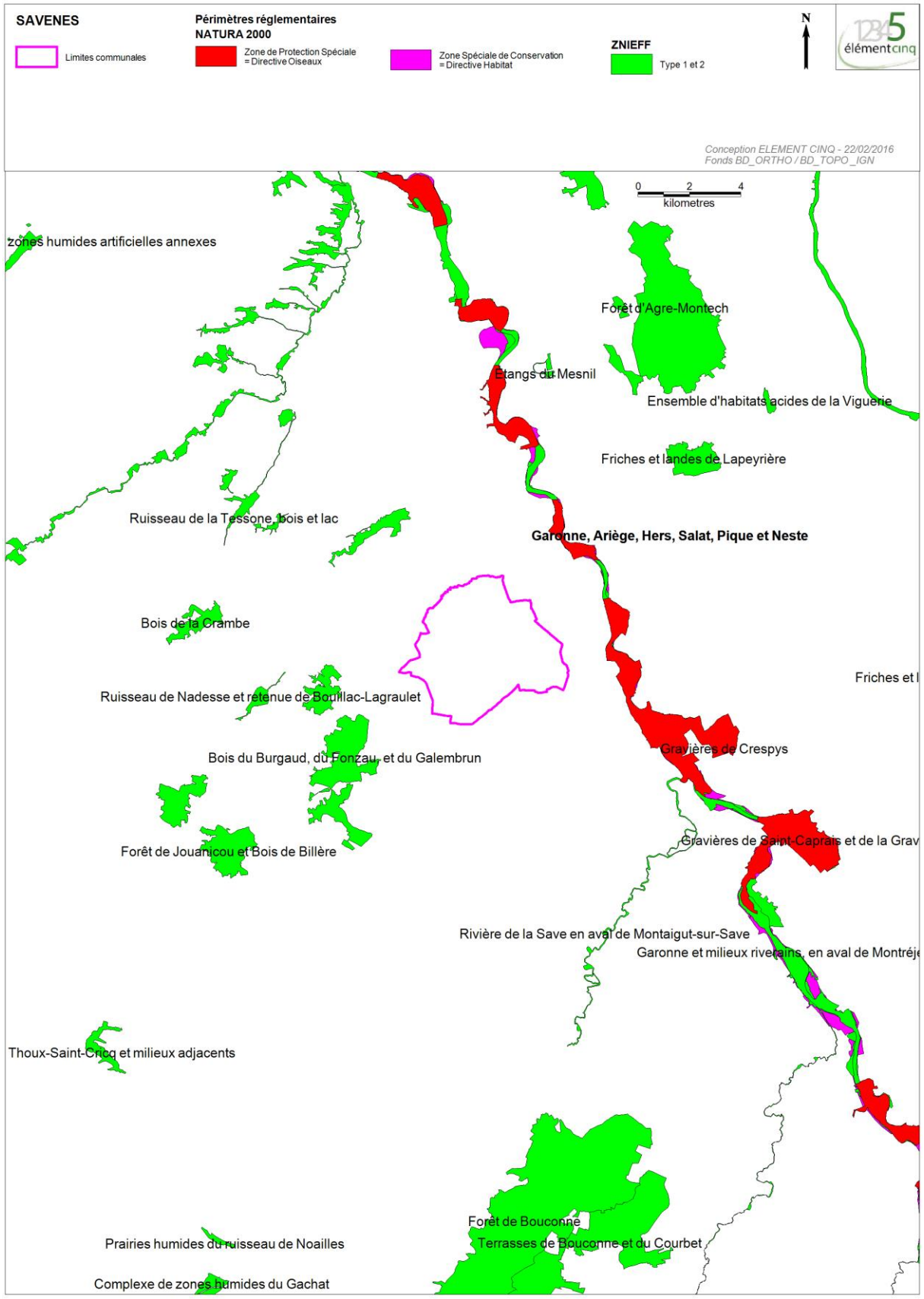
Les espèces protégées sont réglementées par les articles L411-1 et 2, des décrets fixent la liste exhaustive par taxon. En fonction de leur classement seul l'individu ou bien l'individu plus l'ensemble de son habitat (aire de repos, d'alimentation, de reproduction, de migration) est protégé.

La commune de Savenès n'est pas concernée par ces zonages qui se trouvent sur la Garonne, des boisements ou lacs distants d'au moins 2km.

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <p>Réseau Natura 2000</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Natura 2000 - ZSC</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Natura 2000 - ZPS</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Natura 2000 - DOCOB <ul style="list-style-type: none"> <li>En cours</li> <li>Non engagé</li> <li>Validé final</li> </ul> </li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Natura 2000 - Habitats d'intérêt communautaire en Midi-Pyrénées <ul style="list-style-type: none"> <li>IC</li> <li>IC prioritaire</li> </ul> </li> </ul> | <p>Inventaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> ZNIEFF - 2ème génération <ul style="list-style-type: none"> <li>Type 1</li> <li>Type 2</li> </ul> </li> <li><input checked="" type="checkbox"/> ZICO</li> </ul> <p>Protection et labellisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Réserve naturelle régionale</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Réserve naturelle nationale <ul style="list-style-type: none"> <li>En projet</li> <li>Existante</li> </ul> </li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Réserve nationale de chasse</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Parc naturel régional <ul style="list-style-type: none"> <li>en projet</li> <li>existant</li> </ul> </li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Arrêté de biotope</li> </ul> |
|--|--|--|









### 5.1. Les zones humides

La prise en compte des zones humides est importante au stade de la planification afin d'éviter tout impact écologique, mais aussi toutes procédures réglementaires trop fastidieuses.

Le code de l'environnement : Article L211-1 impose : « La préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides ... »

Toute zone humide de plus de 1000m<sup>2</sup> est réglementairement protégée. En vertu de la rubrique 3.3.1.0 de l'article R.214.1 du Code de l'Environnement, tous travaux ou aménagements sur ces zones sont soumis à autorisation ou déclaration.

Les zones humides sont définies sur critère phytosociologique (végétation) et/ou sur critère pédologique (CF. Arrêtés du 24 juin 2008, du 1 octobre 2009 et circulaire du 18 janvier 2010).

Le pré-inventaire départemental effectué en 2009 présente quelques résultats par bassin versant, mais a été effectué avant les arrêtés de 2009 et la circulaire de 2010 sur des bases d'analyses et modèles informatiques.

L'inventaire départemental réalisé en 2007 présente une partie des zones humides identifiées sur le critère végétation.

Notre cartographie réalisée également sur le critère végétation définit une enveloppe de zone humide sur critère pédologique.

Les résultats sont donc à titre indicatif et ne sont pas exhaustif.



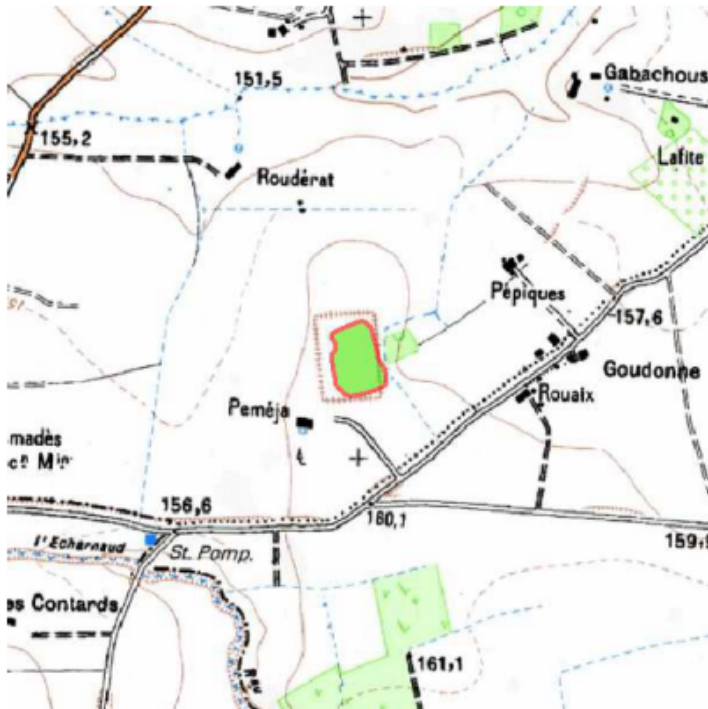
[http://lacarto.ledepartement82.fr/WebZoneHumide/zone\\_humide\\_site.html](http://lacarto.ledepartement82.fr/WebZoneHumide/zone_humide_site.html)



## 082SATESE1696 - Ancien lac de Peméja



Zone d'étude : Nadesse



### Auteurs :

- Créateur : SATESE le 05/04/2013

### Renseignements sur la zone humide :

- Commune : Savenès
- Superficie : 15 576 m<sup>2</sup>
- Précision de la délimitation : Précise (Contour GPS)
- Précision d'identification : Précise (densité d'espèces indicatrices)
- Typologie dominante de la zone humide : Boisement marécageux
- Critère de délimitation :
  - Présence de végétation hygrophile
  - Répartition des habitats (types de milieux)

### Description :

- Générale : Ancien plan d'eau abandonné colonisé par le peuplier et le saule blanc
- Voisinage : Culture céréalière sur sol battant engorgé d'eau

### Habitats :

- Identification CORINE des habitats et recouvrement :
  - 83.3211 - Plantations de Peupliers avec une strate herbacée élevée (Mégaphorbiaies). - 100 %
- Typologie SDAGE :
  - 7 - Zones humides de bas-fonds en tête de bassin (Ou zones humides de montagne, colline)
- Typologie SAGE :
  - 26 - Peupleraie



## Hydrologie :

- **Fréquence de la submersion :** Régulièrement submergée
- **Etendue de la submersion :** Partiellement submergée
- **Mode d'alimentation :** Topogène (dépression, alimentation nappe)
- **Schéma de connexion :**



- **Entrées d'eaux :**
  - ruissellement diffus - saisonnier
  - précipitations - saisonnier
- **Sorties d'eaux :**
  - nappes - temporaire/intermittent
- **Fonction hydrologique et hydraulique :**
  - Fonctions d'épuration

## Facteurs d'influence :

- **Activités humaines sur le périmètre :**
  - pas d'activité marquante
- **Activités humaines à proximité immédiate :**
  - agriculture
- **Facteurs influençant l'évolution de la zone :**
  - création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais
  - modification du fonctionnement hydraulique
- **Facteurs influençant l'évolution de ses alentours immédiats :**
  - mise en culture, travaux du sol

## Diagnostics :

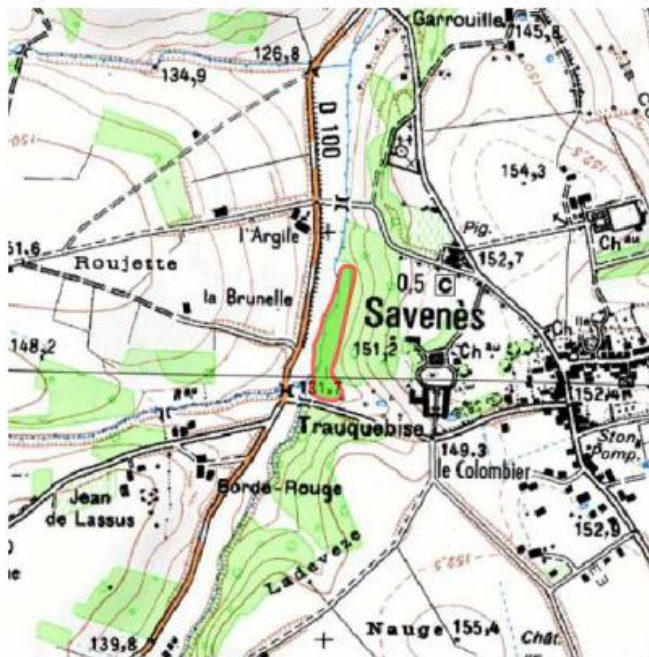
- **Diagnostic fonctionnel hydraulique :** Très dégradés
- **Diagnostic patrimonial :** Habitats fortement dégradés

## Espèces :

- **Espèces végétales observées sur la zone humide :**
  - Chêne pédonculé ( *Quercus robur* L.)
  - **Epilobe hirsute ( *Epilobium hirsutum* L.)**
  - Jonc sp. ( *Juncus* sp.)
  - **Jonc diffus ( *Juncus effusus* L.)**
  - **Jonc glauque ( *Juncus inflexus* L.)**
  - Prunellier ( *Prunus spinosa* L.)
  - Ronce commune ( *Rubus gr. Fruticosus* L.)
  - **Saule blanc ( *Salix alba* L.)**
  - Saule Marsault ( *Salix caprea* L.)
  - Peuplier hybride ( *P. deltoïdes* x *P. nigra*)



## 082SATESE1697 - Saulaie de Savenès



Zone d'étude : Nadesse



### Auteurs :

- Créateur : SATESE le 05/04/2013

### Renseignements sur la zone humide :

- Commune : Savenès
- Superficie : 16 663 m<sup>2</sup>
- Précision de la délimitation : Précise (Contour GPS)
- Précision d'identification : Précise (densité d'espèces indicatrices)
- Typologie dominante de la zone humide : Boisement marécageux
- Critère de délimitation :
  - Topographie, géologie, géomorphologie
  - Répartition des habitats (types de milieux)

### Description :

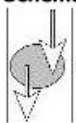
- Générale : Saulaie entre le cours d'eau et le bas du coteau boisé
- Voisinage : pleine agricole versant boisé Bourg en sommet de coteau

### Habitats :

- Identification CORINE des habitats et recouvrement :
  - 44.12 - Saussaies de plaine, collinéennes et méditerranéo-montagnardes - 100 %
- Typologie SDAGE :
  - 5 - Bordures de cours d'eau et plaine alluviale
- Typologie SAGE :
  - 9 - Forêt alluviale

### Hydrologie :

- Fréquence de la submersion : Exceptionnellement submergée
- Etendue de la submersion : Partiellement submergée
- Mode d'alimentation : Soligène (ruissellement latéral)
- Schéma de connexion :



Entrée et sortie

- Entrées d'eaux :
  - ruissellement diffus - inconnu
- Sorties d'eaux :
  - cours d'eau - inconnu
- Fonction hydrologique et hydraulique :
  - Expansion naturelle des crues



- Ralentissement du ruissellement

### **Facteurs d'influence :**

- **Activités humaines sur le périmètre :**
  - pas d'activité marquante
- **Activités humaines à proximité immédiate :**
  - agriculture
- **Facteurs influençant l'évolution de la zone :**
  - débroussaillage, suppression haies et bosquets, remembrement et travaux connexes
- **Facteurs influençant l'évolution de ses alentours immédiats :**
  - habitats humains, zone urbanisée
  - mise en culture, travaux du sol
  - traitement de fertilisation et pesticides

### **Diagnostics :**

- **Diagnostic fonctionnel hydraulique :** Sensiblement dégradé
- **Diagnostic patrimonial :** Habitats partiellement dégradés

### **Espèces :**

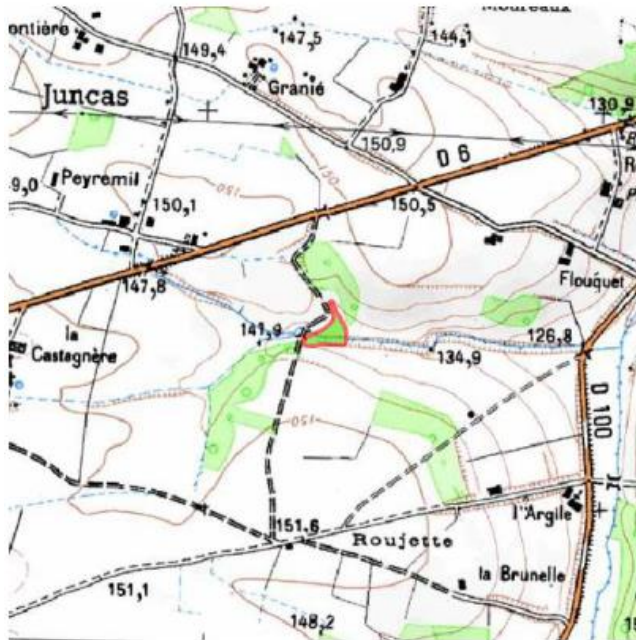
- **Espèces végétales observées sur la zone humide :**
  - Frêne élevé ( *Fraxinus excelsior* L.)
  - Fusain d'Europe ( *Evonymus europaeus* L.)
  - **Guimauve officinale ( *Althaea officinalis* L.)**
  - **Myosotis des marais ( *Myosotis scorpioides* L.)**
  - Ronce commune ( *Rubus gr. Fruticosus* L.)
  - Peuplier hybride ( *P. deltoïdes* x *P. nigra*)
  - Robinier faux-acacia ( *Robinia pseudoacacia*)



## 082SATESE1698 - Prairie de la castagnière



Zone d'étude : Nadesse



### Auteurs :

- Créateur : SATESE le 05/04/2013

### Renseignements sur la zone humide :

- **Commune** : Savenès
- **Superficie** : 5 079 m<sup>2</sup>
- **Précision de la délimitation** : Précise (Contour GPS)
- **Précision d'identification** : Précise (densité d'espèces indicatrices)
- **Typologie dominante de la zone humide** : Prairie humide
- **Critère de délimitation** :
  - Répartition des habitats (types de milieux)

### Description :

- **Générale** : Prairie en bord de cour d'eau au lieu dit la castagnière
- **Voisinage** : Bois de chêne culture céréalière

### Habitats :

- **Identification CORINE des habitats et recouvrement** :
  - 37.2 - Prairies humides eutrophes - 60 %
  - 44.12 - Saussaies de plaine, collinéennes et méditerranéo-montagnardes - 40 %
- **Typologie SDAGE** :
  - 5 - Bordures de cours d'eau et plaine alluviale
- **Typologie SAGE** :
  - 9 - Forêt alluviale

### Hydrologie :

- **Fréquence de la submersion** : Exceptionnellement submergée
- **Etendue de la submersion** : Partiellement submergée
- **Mode d'alimentation** : Soligène (ruissellement latéral)
- **Schéma de connexion** :



- **Fonction hydrologique et hydraulique** :
  - Expansion naturelle des crues
  - Ralentissement du ruissellement

### Facteurs d'influence :

- **Activités humaines sur le périmètre** :



- pas d'activité marquante
- agriculture
- **Activités humaines à proximité immédiate :**
  - agriculture
- **Facteurs influençant l'évolution de la zone :**
  - suppression ou entretien de la végétation fauchage et fenaison
- **Facteurs influençant l'évolution de ses alentours immédiats :**
  - modification du fonctionnement hydraulique
  - mise en culture, travaux du sol
  - traitement de fertilisation et pesticides

### Diagnostics :

- **Diagnostic fonctionnel hydraulique :** Etat préservé
- **Diagnostic patrimonial :** Habitats non dégradés

### Espèces :

- **Espèces végétales observées sur la zone humide :**
  - Arum commun ( *Arum maculatum* L.)
  - **Baldingère ( *Phalaris arundinacea* L.)**
  - Renoncule âcre - Bouton d'or ( *Ranunculus acris* L.)
  - Cornouiller sanguin ( *Cornus sanguinea* L.)
  - Ficaire ( *Ranunculus ficaria* L.)
  - **Prêle géante ( *Equisetum telmateia* Ehrh.)**
  - Jonc sp. ( *Juncus* sp.)
  - Laïche velue ( *Carex hirta* L.)
  - Lierre terrestre ( *Glechoma hederacea* L.)
  - **Menthe à feuilles rondes ( *Mentha suaveolens* Ehrh.)**
  - **Menthe pouillot ( *Mentha pulegium* L.)**
  - Ortie dioïque ( *Urtica dioica*)
  - **Pulicaire dysentérique ( *Pulicaria dysenterica* (L.) Bernh.)**
  - **Renoncule rampante ( *Ranunculus repens* L.)**
  - Ronce commune ( *Rubus gr. fruticosus* L.)
  - **Saule blanc ( *Salix alba* L.)**
  - Saule Marsault ( *Salix caprea* L.)
  - Violette sp. ( *Viola* sp.)





## 082SATESE1700 - Prairie de la Rondiesse



Zone d'étude : Nadesse



### Auteurs :

- Créateur : SATESE le 08/04/2013

### Renseignements sur la zone humide :

- Commune : Savenès
- Superficie : 4 339 m<sup>2</sup>
- Précision de la délimitation : Précise (Contour GPS)
- Précision d'identification : Précise (densité d'espèces indicatrices)
- Typologie dominante de la zone humide : Prairie humide
- Critère de délimitation :
  - Répartition des habitats (types de milieux)

### Description :

- Générale : Prairie humide de pente alimentée par une source à mi-pente du coteau
- Voisinage : voierie, exploitation agricole, cultures et prairies

### Habitats :

- Identification CORINE des habitats et recouvrement :
  - 37.2 - Prairies humides eutrophes - 60 %
  - 53.5 - Jonchaies hautes - 40 %
- Typologie SDAGE :
  - 5 - Bordures de cours d'eau et plaine alluviale
- Typologie SAGE :
  - 10 - Prairie inondable

### Hydrologie :

- Fréquence de la submersion : Inconnu
- Etendue de la submersion : Partiellement submergée
- Mode d'alimentation : Soligène (ruissellement latéral)
- Schéma de connexion :



- Entrées d'eaux :
  - sources - inconnu
  - ruissellement diffus - temporaire/intermittent
- Sorties d'eaux :
  - canaux/fossés - inconnu
- Fonction hydrologique et hydraulique :
  - Ralentissement du ruissellement



- Fonctions d'épuration

### **Facteurs d'influence :**

- **Activités humaines sur le périmètre :**
  - élevage / pastoralisme
- **Activités humaines à proximité immédiate :**
  - agriculture
  - élevage / pastoralisme
  - infrastructures linéaires (routes, voies, ferrées...)
- **Facteurs influençant l'évolution de la zone :**
  - modification du fonctionnement hydraulique
  - pâturage
- **Facteurs influençant l'évolution de ses alentours immédiats :**
  - habitats humains, zone urbanisée
  - modification du fonctionnement hydraulique
  - mise en culture, travaux du sol
  - traitement de fertilisation et pesticides

### **Diagnostics :**

- **Diagnostic fonctionnel hydraulique :** Sensiblement dégradé
- **Diagnostic patrimonial :** Habitats non dégradés

### **Espèces :**

- **Espèces végétales observées sur la zone humide :**
  - Renoncule âcre - Bouton d'or ( *Ranunculus acris* L.)
  - Cardamine sp. ( *Cardamine* sp.)
  - Cirse sp. ( *Cirsium* sp.)
  - **Epilobe hirsute ( *Epilobium hirsutum* L.)**
  - Ficaire ( *Ranunculus ficaria* L.)
  - **Jonc glauque ( *Juncus inflexus* L.)**
  - Lamier pourpre ( *Lamium purpureum* L.)
  - **Menthe à feuilles rondes ( *Mentha suaveolens* Ehrh.)**
  - Ortie dioïque ( *Urtica dioica*)
  - Oseille commune ( *Rumex acetosa* L.)
  - Potentille rampante ( *Potentilla reptans* L.)
  - **Renoncule rampante ( *Ranunculus repens* L.)**
  - **Saule blanc ( *Salix alba* L.)**
  - Trèfle sp. ( *Trifolium* sp.)
  - Peuplier hybride ( *P. deltoïdes* x *P. nigra*)



## 082ONEMA 0010 - Barlan



Zone d'étude : Nadesse



### Auteurs :

- Créateur : ONEMA le 01/02/2007

### Renseignements sur la zone humide :

- Commune : Savenès
- Superficie : 6 490 m<sup>2</sup>
- Précision de la délimitation : Précise (Contour GPS)
- Précision d'identification : Précise (densité d'espèces indicatrices)
- Typologie dominante de la zone humide : Prairie humide

### Habitats :

- Identification CORINE des habitats et recouvrement :
  - 37.2 - Prairies humides eutrophes - 100 %
- Typologie SDAGE :
  - 5 - Bordures de cours d'eau et plaine alluviale
- Typologie SAGE :
  - 10 - Prairie inondable

### Hydrologie :

- Mode d'alimentation : Topogène (dépression, alimentation nappe)
- Schéma de connexion :



- Entrées d'eaux :
  - sources - inconnu
- Sorties d'eaux :
  - cours d'eau - inconnu

### Facteurs d'influence :

- Activités humaines sur le périmètre :
  - pas d'activité marquante
- Activités humaines à proximité immédiate :
  - agriculture
  - infrastructures linéaires (routes, voies, ferrées...)



### Diagnostics :

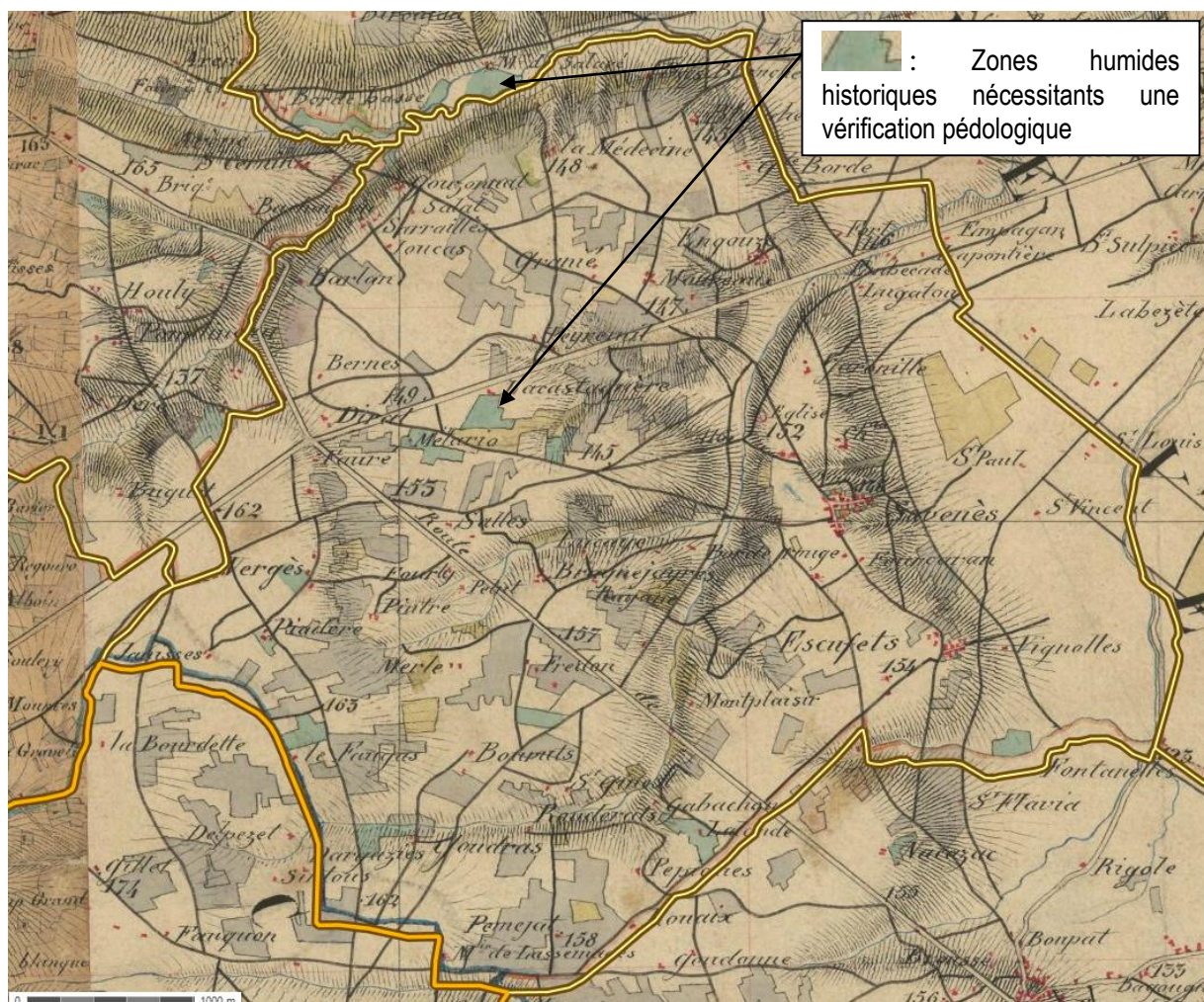
- **Diagnostic fonctionnel hydraulique :** Sensiblement dégradé
- **Diagnostic patrimonial :** Habitats partiellement dégradés

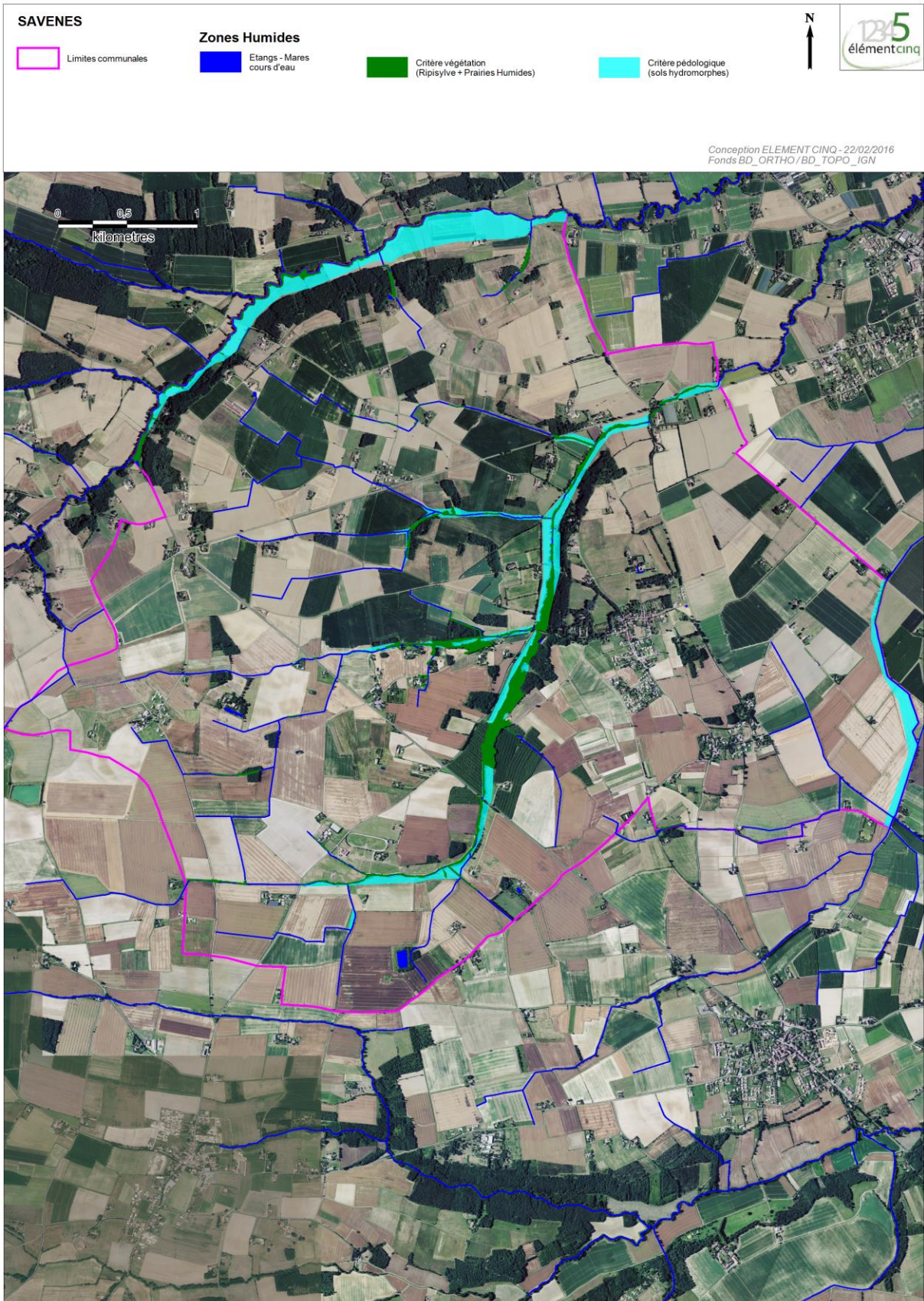
### Espèces :

- **Espèces végétales observées sur la zone humide :**
  - **Jonc diffus ( *Juncus effusus* L.)**
  - Laïche sp. ( *Carex* sp.)
  - Menthe sp. ( *Mentha* sp.)

Le critère pédologique n'étant pas mis en œuvre dans cette étude, il est possible de considérer comme enveloppe de zone potentiellement humide, les zones délimitées en bleuté sur la carte historique de l'état-major.

Les projets de développement dans ces zones doivent prendre les précautions nécessaires vis-à-vis de la réglementation et de la rubrique 3.3.1.0 du R.214.1 du CE.









Les zones humides sont essentiellement localisées sur les cours d'eau. Les travaux de drainage des parcelles agricoles et le recalibrage d'une grande partie des rivières a fortement impacté les zones humides annexes.



Ripisylve (Aulnaie-Saulaie) dégradée sur le ruisseau de Pontarras.



Ripisylve de type aulnaie saulaie sur le Ruisseau de Nadesse et culture en lit majeur.



### 5.1. La trame verte et bleue instaurée par la Loi Grenelle

La Trame verte et bleue s'inscrit dans les actions innovantes qui visent à stopper l'érosion de la biodiversité. La biodiversité recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie existantes sur Terre (plantes, animaux, champignons, bactéries... ainsi que toutes les relations et interactions qui existent, d'une part, entre ces organismes vivants eux-mêmes, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie.

Enrayer la perte de la biodiversité passe notamment par la préservation et la restauration de continuités écologiques.

L'enjeu de la constitution d'une trame verte et bleue s'inscrit bien au-delà de la simple préservation d'espaces naturels isolés et de la protection d'espèces en danger. Il est de (re)constituer un réseau écologique cohérent qui permette aux espèces de circuler et d'interagir, et aux écosystèmes de continuer à rendre à l'Homme leurs services.

Pour survivre et résister aux agressions (épidémies, prédateurs, morts accidentelles...), une population d'une espèce doit comprendre un effectif minimal. Elle doit donc disposer d'un territoire de taille suffisante lui permettant de réaliser la totalité de son cycle vital (alimentation ici, nidification là, repos ailleurs).

Du fait de la fragmentation des espaces naturels, cette population ne peut plus vivre aujourd'hui sur un espace naturel d'un seul tenant, mais sur un ensemble de zones vitales ou nodales (dites « réservoirs de biodiversité ») plus ou moins proches ou éloignées.

Les zones utilisées par les individus pour se déplacer d'un réservoir de biodiversité à l'autre sont appelées corridors écologiques. Ils sont indispensables pour satisfaire d'autres besoins de circulation, comme ceux liés aux besoins de dispersion d'une espèce (recherche de nouveaux territoires, de nouveaux partenaires...).

Ces nécessités de maintien et rétablissement des continuités écologiques impliquent que l'espace rural, les cours d'eau, les zones urbaines mais également les grandes entités paysagères et écologiques que constituent les montagnes, les fleuves, les grandes zones herbagères et forestières, le littoral sauvage... demeurent ou redeviennent partout où c'est possible des espaces de vie pour la nature.

La commune est en dehors des territoires à enjeux des espèces relevant d'un plan d'action national ou des secteurs à enjeux dans le SRCE, seul le lit majeur du Nadesse est identifié comme corridor :





Que dit le SRCE sur le territoire de Savenès :

- |   |  |
|---|--|
| <p><b>Milieux boisés de plaine</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/>  corridors à préserver</li> <li><input checked="" type="checkbox"/>  corridors à remettre en bon état</li> <li><input checked="" type="checkbox"/>  réservoirs à préserver</li> </ul> | <p><b>Milieux ouverts et semi-ouverts de plaine</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/>  corridors à préserver</li> <li><input checked="" type="checkbox"/>  corridors à remettre en bon état</li> <li><input checked="" type="checkbox"/>  réservoirs à préserver</li> </ul> |
|---|--|





### 5.1.a. Carte de synthèse SRCE

#### SRCE Midi-Pyrénées

##### Obstacles aux continuités

■ Points de conflit surfaciques

⚡ Points de conflit linéiques

##### Points de conflit ponctuels

● Points de conflits ponctuels

▲ Obstacles à l'écoulement

##### Milieus boisés de plaine

🌿 corridors à préserver

🌿 corridors à remettre en bon état

🟩 réservoirs à préserver

##### Milieus ouverts et semi-ouverts de plaine

🌿 corridors à préserver

🌿 corridors à remettre en bon état

🟩 réservoirs à préserver

##### Cours d'eau linéiques - Réservoirs de biodiversité

⚡ à préserver

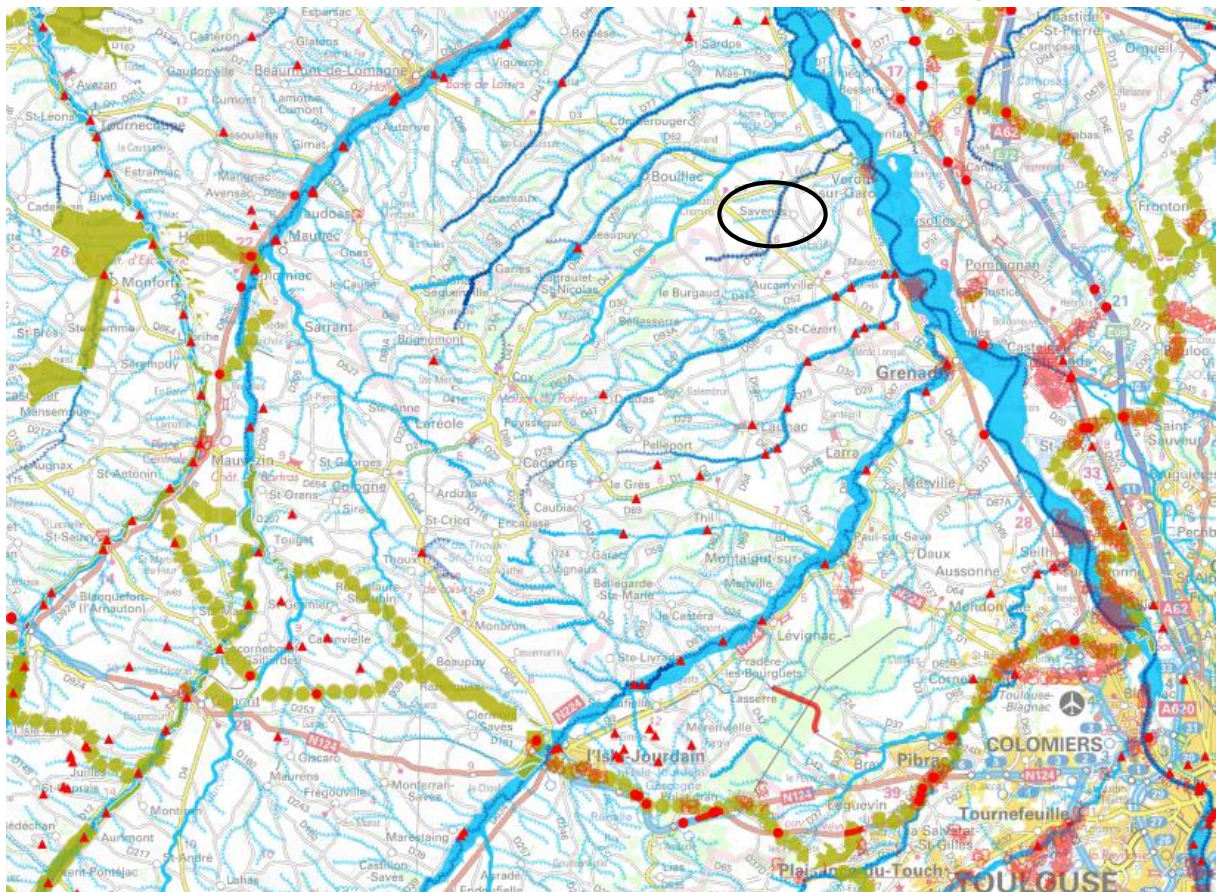
⚡ à remettre en bon état

##### Cours d'eau linéiques - Corridors

⚡ à préserver

⚡ à remettre en bon état

##### ■ Cours d'eau surfaciques à préserver

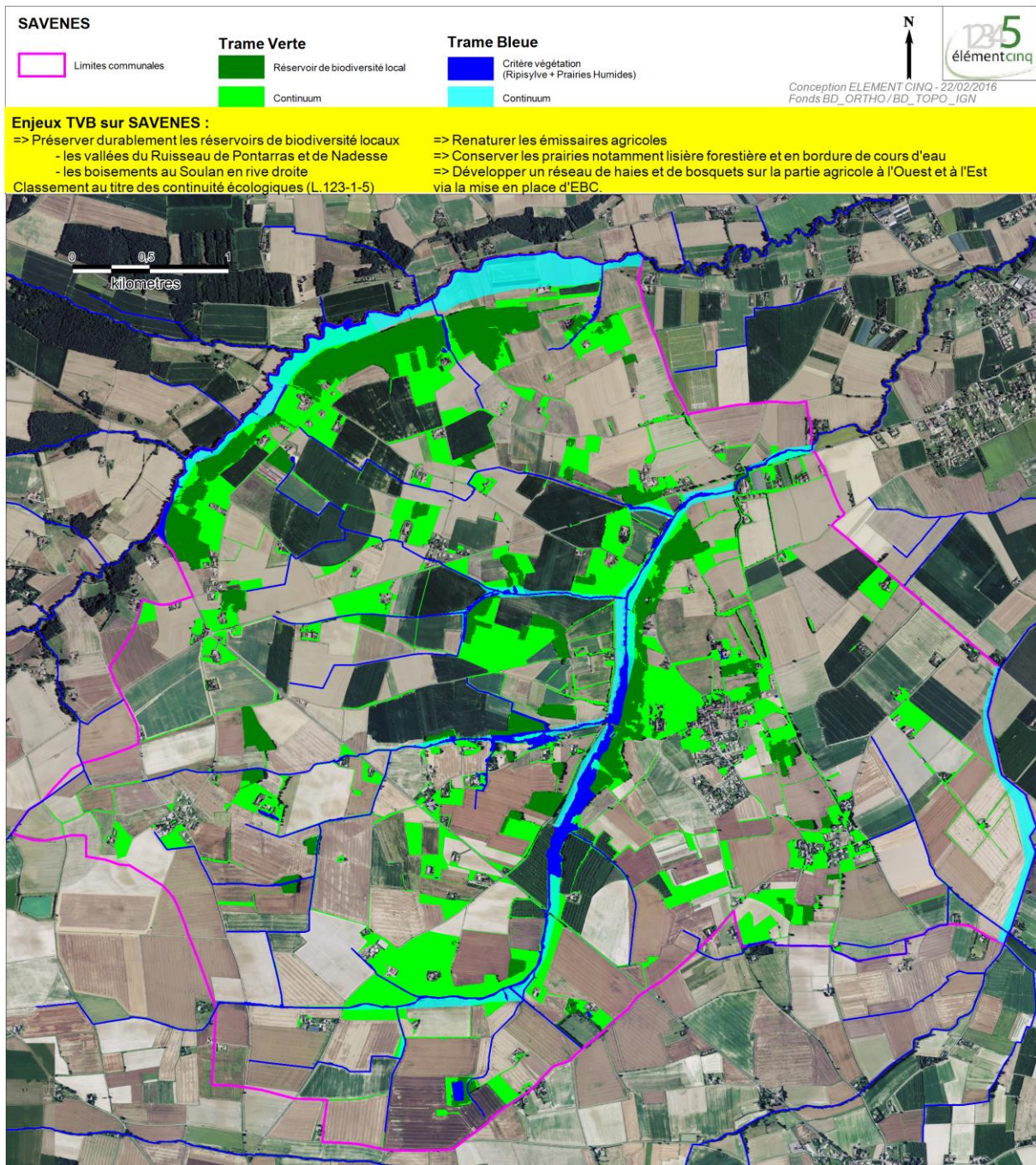


[http://carto.mipyrgeo.fr/1/c\\_srce\\_consult.map](http://carto.mipyrgeo.fr/1/c_srce_consult.map)



## 5.1. Proposition de trame verte et bleue

Afin d'être en cohérence avec les orientations du SRCE, et dans le but d'affiner le fonctionnement écologique local, la commune de Savenès (dans la mesure du possible) classera ces espaces (réservoir de biodiversité et corridors écologiques) au titre du L.123-1-5 du C.U.







### 5.1. Les enjeux écologiques sur le territoire communal

A travers l'analyse du milieu naturel, le territoire communal fait ressortir un certain nombre d'enjeux environnementaux.

La carte de hiérarchisation des enjeux écologiques ci-après restitue les différentes entités écologiques identifiées ayant un intérêt écologique pour les habitats et les espèces présentes.

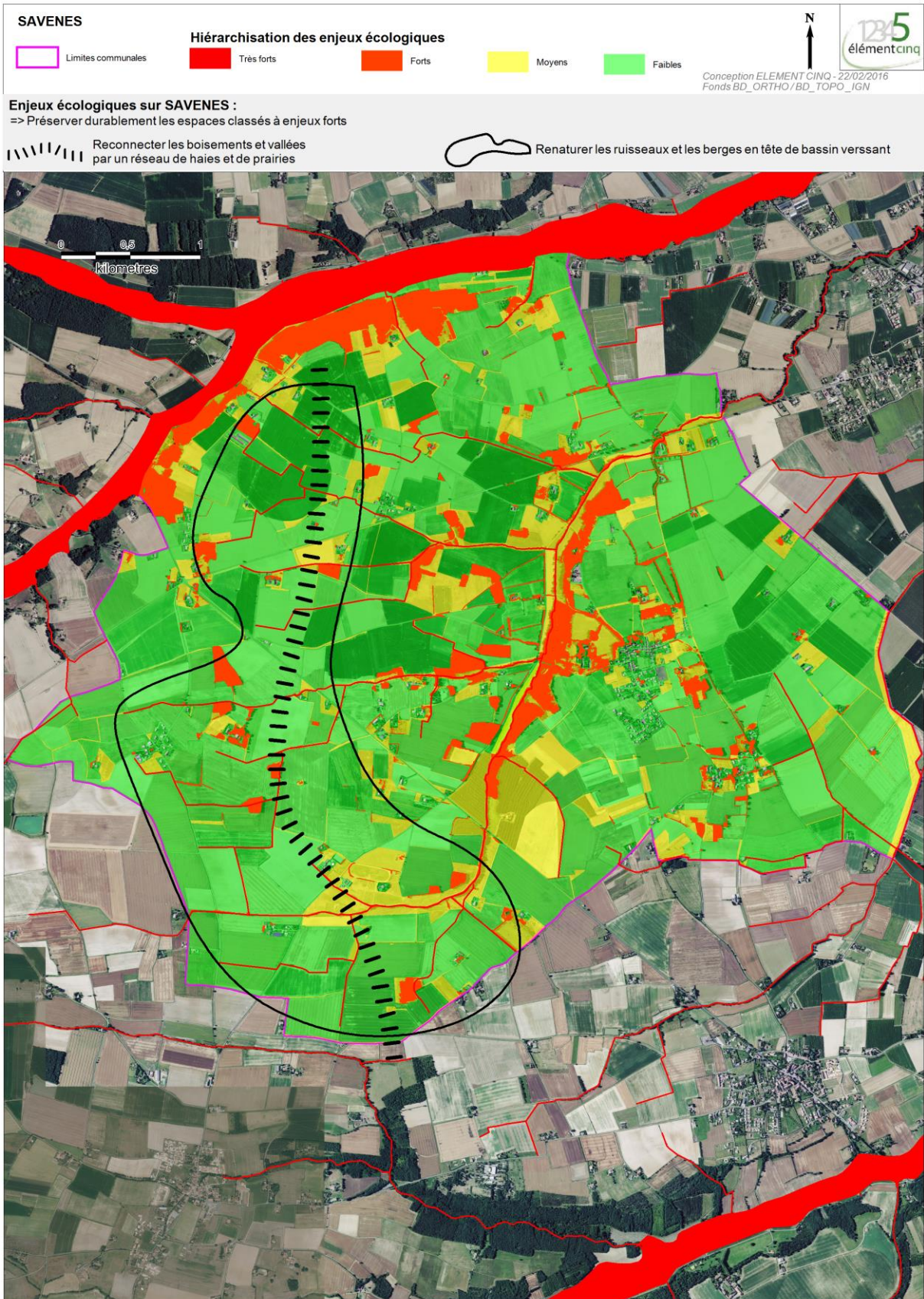
Les potentialités des sites et leur intérêt doivent être maintenus au minimum en l'état pour permettre une continuité écologique sur le territoire.

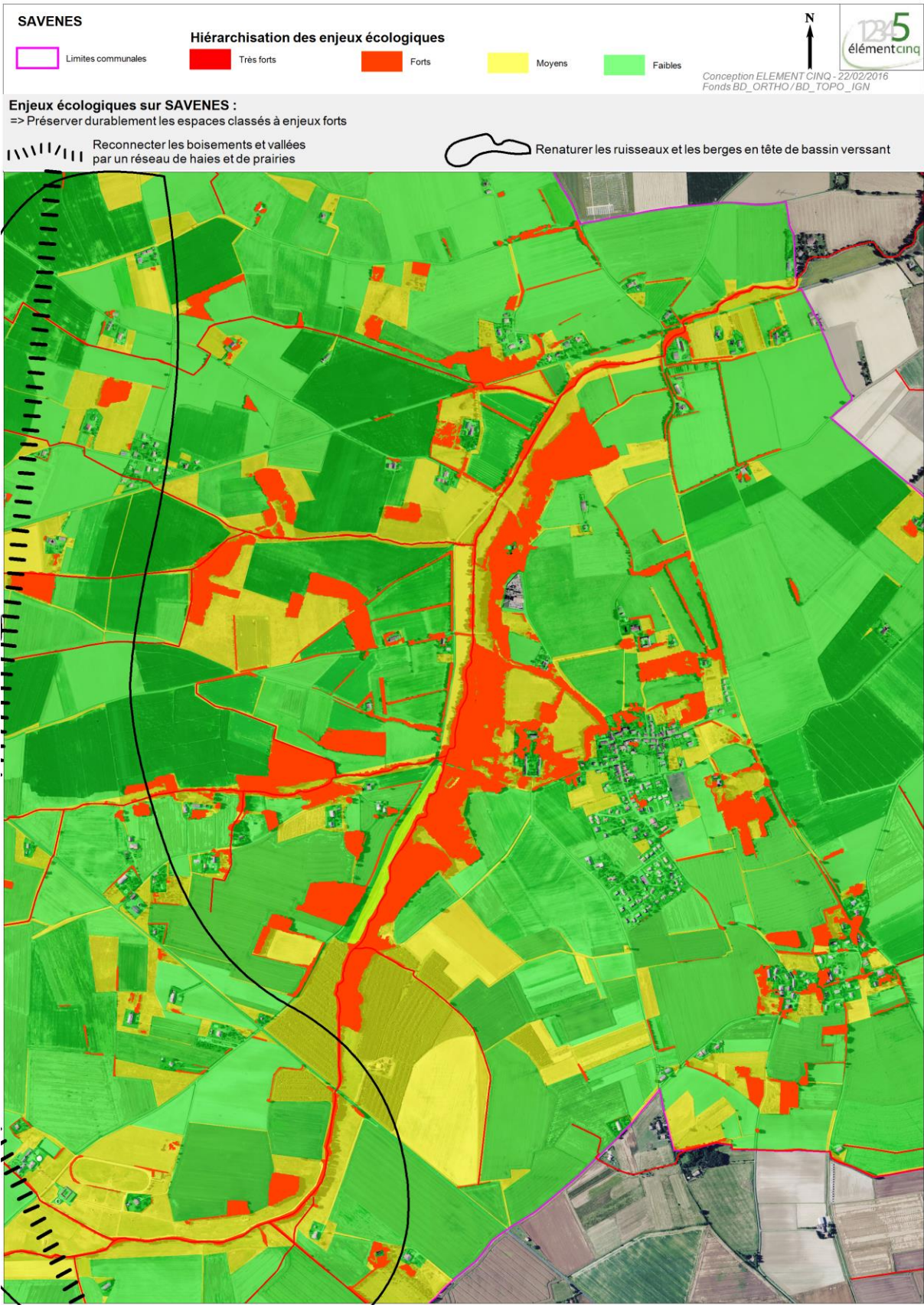
Les zones humides et les cours d'eau ont une forte valeur écologique, de même les prairies et friches en lisières de cours d'eau et de forêt ont un certain potentiel pour les mammifères, les insectes les batraciens et les reptiles. Par ailleurs les terrains en friche ou accompagnés de haies sur les lignes de crêtes versant le Soulan en rive droite représentent des milieux thermophiles très intéressants pour les orchidées, les insectes, les reptiles et des territoires de chasses pour les chauves-souris.

Un corridor en pas japonais doit être préservé et consolidé pour relier les différents boisements en limite Ouest du village.

Autres sites à forte valeur écologique :

- La Garonne et ses affluents directs qui représentent une autoroute de biodiversité à proximité.





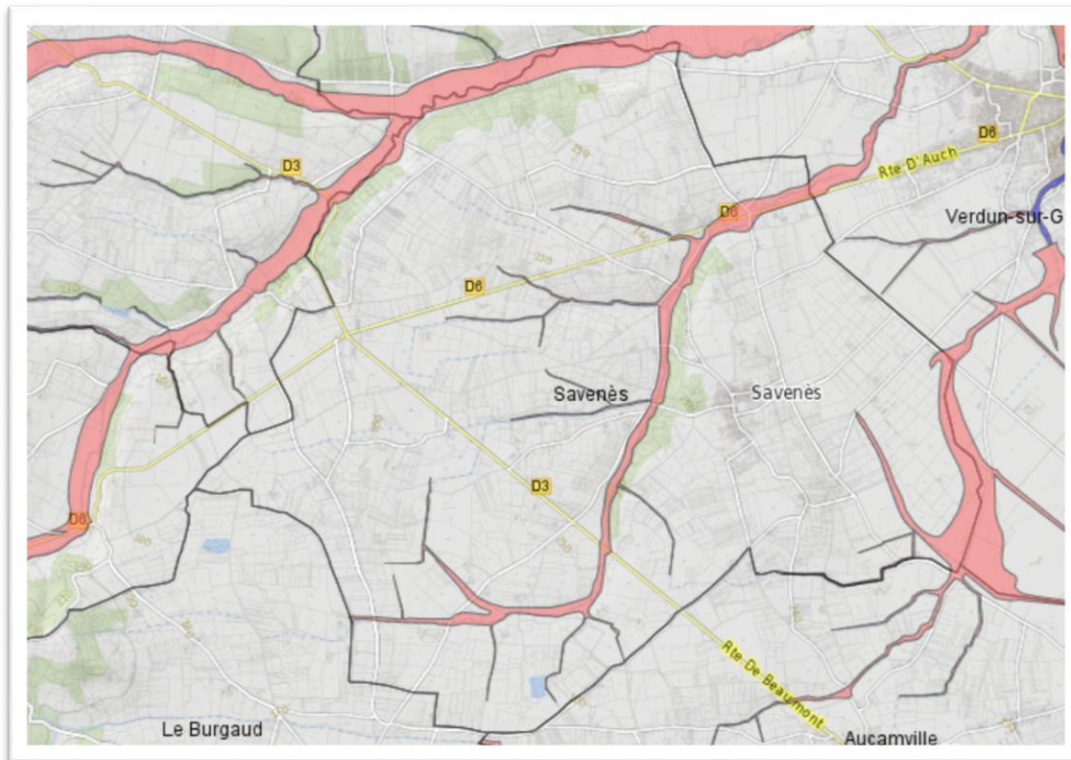


## 6. Risques

### 6.1. Naturels

#### 6.1.a. Inondations

- Le PPR Inondation du bassin Garonne Amont s'applique sur le territoire.
- Les zones concernées par une interdiction sont les zones situées de part et d'autres des ruisseaux : Nadesse, Pontaras, Galinas, Fontanelle et Seconde.



<input checked="" type="checkbox"/>	Zonages PPRn inondation
<input type="checkbox"/>	Prescriptions hors zone d'aléa
<input type="checkbox"/>	Prescriptions
<input type="checkbox"/>	Interdiction
<input type="checkbox"/>	Interdiction stricte
<input type="checkbox"/>	Zone étudiée sans réglementation particulière

#### 6.1.b. Alea retrait et gonflement des argiles

- L'aléa retrait-gonflement des argiles est jugé faible à l'échelle de la commune. Les parties urbaines, secteurs à enjeux, sont situées dans des sites à aléa quasi nul. Les sites les plus sensibles sont situés à l'Est du village.
- En climat tempéré, les argiles sont souvent éloignées de leur limite de retrait, ce qui explique que les mouvements les plus importants sont observés en période sèche. Il en résulte un retrait des argiles, qui se





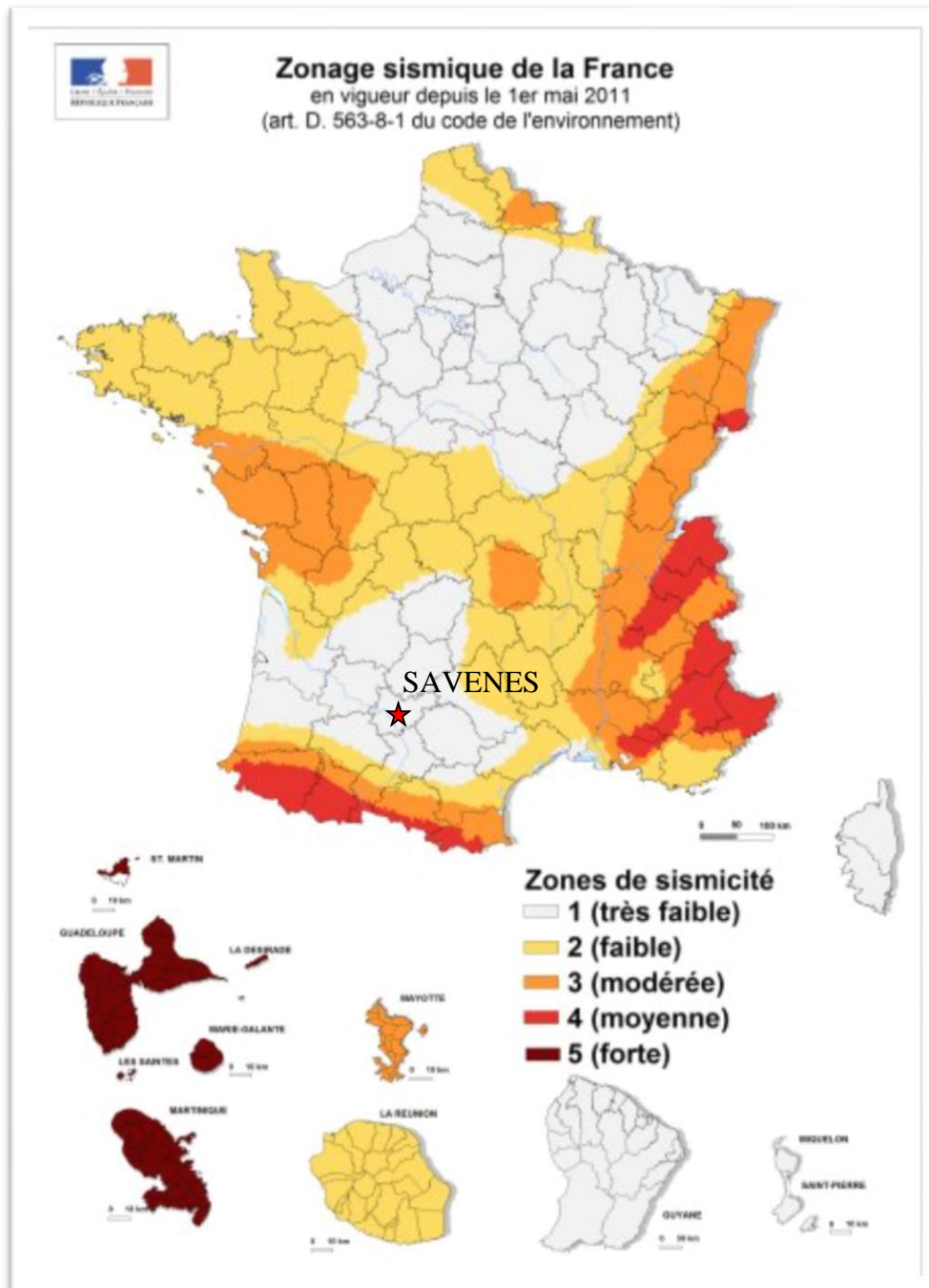
manifeste verticalement par un tassement et horizontalement par l'ouverture de fissures, classiquement observées dans les fonds de mares qui s'assèchent.

- L'amplitude de ce tassement est d'autant plus importante que la couche de sol argileux concernée est épaisse et qu'elle est riche en minéraux gonflants.
- Par ailleurs, la présence de drains et surtout d'arbres (dont les racines pompent l'eau du sol jusqu'à 5 mètres de profondeur) accentue l'ampleur du phénomène en augmentant l'épaisseur de sol asséché.
- Le territoire est soumis au Plan de Prévention des Risque Naturel Mouvements de terrains différentiels liés au retraits et gonflement des argiles. Le PPRn s'applique à l'ensemble de la commune, certains secteurs sont classés en aléas moyens.



### 6.1.c. Risque sismique

- Les risques sismiques sont très faibles pour la commune de SAVENES



Le risque sismique carte nationale



#### 6.1.d. Le risque glissement de terrains

- La commune n'est pas concernée par ce risque.

#### 6.1.e. Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle

- La commune est concernée par plusieurs arrêtés de catastrophes naturelles (cf. ci-dessous).

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/1989	31/12/1990	12/08/1991	30/08/1991
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/01/1991	31/12/1991	25/01/1993	07/02/1993
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1992	30/06/1998	19/03/1999	03/04/1999
Inondations et coulées de boue	09/01/1996	10/01/1996	02/02/1996	14/02/1996
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	25/08/2004	26/08/2004
Inondations et coulées de boue	16/08/2003	16/08/2003	17/11/2003	30/11/2003
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2006	31/03/2006	07/08/2008	13/08/2008
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/04/2011	30/06/2011	11/07/2012	17/07/2012
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2012	31/12/2012	21/05/2013	25/05/2013
Inondations et coulées de boue	31/08/2015	31/08/2015	28/10/2015	29/10/2015

- Ces catastrophes montrent qu'une partie du tissu urbain est potentiellement dans une zone sensible vis-à-vis des mouvements de terrains, liés notamment aux sécheresses.

## 6.2. Technologiques

### 6.2.a. Transport de matières dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.



60% des accidents de ce genre de transport concernent des liquides inflammables.

- Le risque par voie routière est dû à la présence de plusieurs axes routiers, notamment les routes départementales n°3, 6, et 100.
- Le risque lié à la présence ce réseau de transport d'énergie :
  - Canalisation transportant du gaz géré par GrDF.et traversant la commune.
  - Une ligne aérienne très haute tension d'électricité à proximité de la frontière communale sur la commune de Verdun-sur-Garonne.

### **6.2.b. Risque industriel**

*Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves sur le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement. Les conséquences d'un accident sur un site industriel sont regroupées sous trois typologies d'effets : thermique, mécanique et toxique.*

- SAVENES n'a pas d'établissement relevant de la directive SEVESO II (directive n° 96/82/CE du Conseil du 9 décembre concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses).



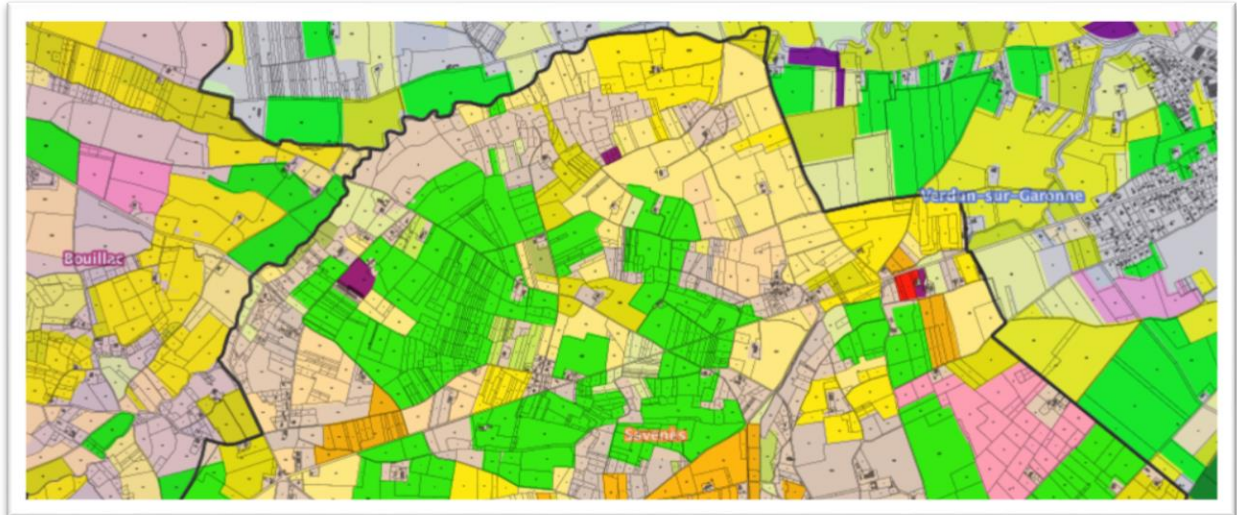
## 7. Contexte agricole et forestier

### 7.1. Evolution de l'agriculture

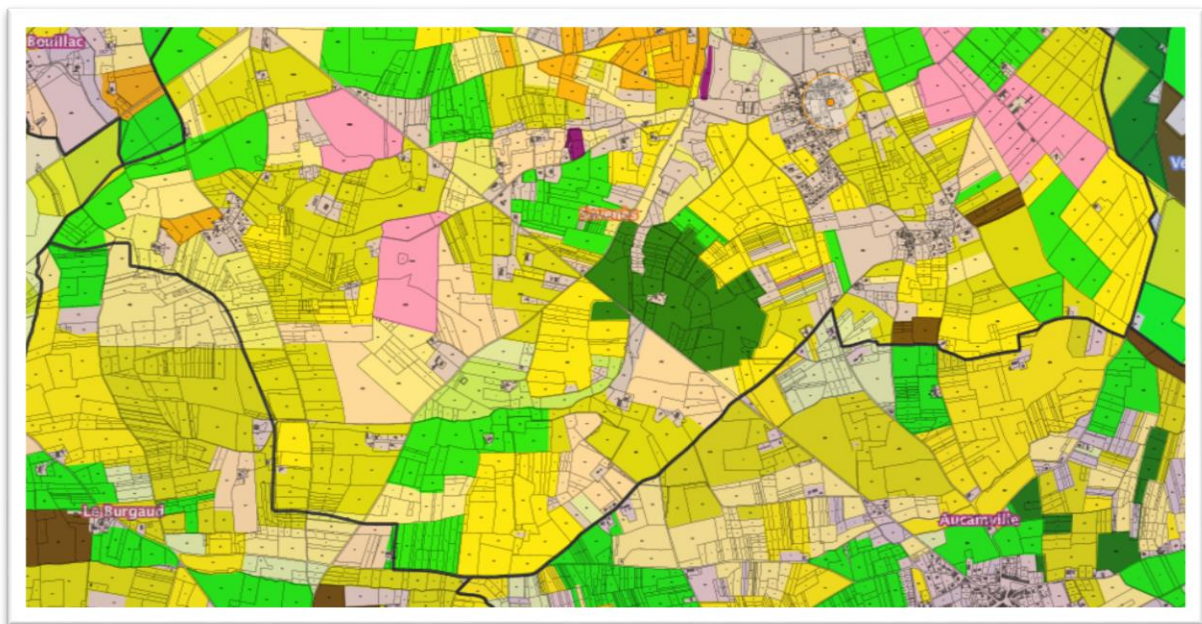
- Historiquement, l'agriculture s'organise à travers des exploitations familiales. Les paysans sont natifs du village et ces derniers vivent principalement de l'exploitation des terres et des emplois qui en découlent.
- Cependant, après la Seconde Guerre la mécanisation accrue met définitivement un terme à cette société, entraînant une crise de l'emploi agricole et un départ des ruraux vers la ville. Le paysage agricole ancien subit également ce changement notamment le parcellaire agricole qui, issu des modes de culture traditionnelle, ne correspondent plus aux nouvelles machines, beaucoup trop grosses pour évoluer sur des terres découpées à échelle d'hommes.
- Ainsi, la période des Trente Glorieuses représentera l'aire des remembrements de l'espace rural, notamment avec la loi de mars 1941. Cette démarche a pour but d'améliorer l'exploitation des terres agricoles et d'augmenter les rendements pour nourrir une population en très forte croissance après la guerre.
- En 1969, plus de 500 000 hectares sont remembrés en France. A partir des années 1980, ce chiffre passe à 200 000 hectares par an pour se stabiliser en 1996 à environ 50 000 hectares par an. Ce remembrement va alors entraîner un véritable changement d'échelle de l'exploitation agricole.
- Le nombre d'exploitations agricoles va fortement baisser entre 1955 et 2007, passant de deux millions à moins de 550 000. Parallèlement, leurs surfaces vont doubler dans cette même période, atteignant en moyenne près de 80 hectares en 2007.
- SAVENES, comme toutes les communes rurales françaises, a suivi cette transformation.



## 7.2. Exploitations


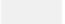


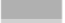


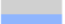






















Différenciation selon le type de culture (données Géoportail 2012)



Différenciation selon le type de culture partie sud (données Géoportail 2012)



	Blé tendre		Gel (Surfaces gelée sans production)		Vignes
	Maïs grain et ensilage		Gel industriel		Fruit à coque
	Orge		Autres gels		Oliviers
	Autres céréales		Riz		Autres cultures industrielles
	Colza		Légumineuses à grains		Légumes-fleurs
	Tournesol		Fourrage		Canne à sucre
	Autre oléagineux		Estives landes		Arboriculture
	Protéagineux		Prairies permanentes		Divers
	Plantes à fibres		Prairies temporaires		
	Semences		Vergers		

- Une grande partie du territoire communal est recouverte de terrains agricoles, la surface agricole utile de la commune représente en 2014, 2 246ha soit 72,3% du territoire (*source : PAC Etat juin 2015*)
- En 2010, le RGA dénombrait **30 exploitations agricoles** sur la commune, un chiffre comparable au chiffre de 2002, en revanche, en forte baisse comparé à la situation de 1988 puisqu'on ne dénombrait pas moins de 44 exploitations agricoles.
- Les exploitations agricoles de la commune semblent mieux résister que sur le reste du canton de Verdun-Sur-Garonne, qui accuse un recul de 21% du nombre de ses exploitations entre 2002 et 2014 alors que le nombre d'exploitations agricoles ne recule **que de 9% sur la commune** sur la même période.
- Un questionnaire distribué aux exploitants agricole de la commune fait état d'une installation d'une jeune agricultrice sur la commune.
- La SAU moyenne est en augmentation, elle passe **de 66,25ha en 2002 à 74,6ha en 2014**, une résultante de la disparition d'exploitations.
- La commune a une orientation technico-économique tournée vers les céréales et les oléo-protéagineux.
- L'assolement de la commune s'est toutefois largement modifié entre 2002 et 2014. Le blé, les prairies, le tournesol, les autres céréales et les oléo-protéagineux sont en forte progression au détriment du maïs, des vergers et des vignes.
- A noter également l'apparition du maïs semence et du melon.
- Autre spécificité de la commune, elle accueille un producteur bio qui rassemble à lui seul ¼ de la surface en bio du canton.
- Il existe également quelques élevages de bovins viande, des effectifs moyens seulement, ainsi qu'un éleveur de volailles dans les bâtiments sont soumis au RSD.



Localisation des sièges et bâtiments agricoles de la commune de SAVENES

### 7.3. Enjeux à plus ou moins long terme

- Quelques exploitants ont des projets : création d'un bâtiment agricole pour le matériel, agrandissement de l'élevage de volailles. Ces projets sont éloignés des zones bâties.
- Les exploitants agricoles qui exercent actuellement leur activité sur la commune, ont pour la majeure partie d'entre eux non seulement des terres sur Savenès mais également sur d'autres communes limitrophes. Cette dispersion des terres cultivées engendre des déplacements, une organisation accrue...
- Le nombre d'exploitations agricoles va probablement être réduits dans les prochaines années : départ à la retraite, décès... Toutefois les agriculteurs travaillant sur la commune sont à la recherche de terres afin de conforter leur activité, les terres mises en fermage n'ont donc pas de difficultés pour trouver des fermiers.
- En matière de gestion du développement des exploitations, il conviendra de limiter le mitage de l'espace agricole en regroupant si possible ces activités dans des sites peu impactant tant du point de vue humain qu'environnemental.

### 7.4. Réglementation

- L'article L 121.1 du code de l'urbanisme indique que les documents d'urbanisme devront préserver les espaces affectés aux activités agricoles et forestières.
- Il ne doit pas y avoir de construction nouvelle de tiers dans un rayon d'au moins 100 mètres autour des bâtiments d'élevage existants ou des extensions possibles. Cela implique que cette zone soit classée en secteur où les constructions ne sont pas admises, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires





à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

- Pour les exploitations soumises au Règlement Sanitaire Départemental : (source RSD du Tarn et Garonne de 1985)
  - Un rayon de 100 m est à respecter pour les élevages porcins
  - Les autres élevages à l'exception des volailles et de lapins doivent respecter un rayon de 50 m.
  - Les élevages de volailles et de lapins doivent respecter un rayon de 25m pour les élevages renfermant plus de 50 animaux de plus de 30 jours et à 50 m pour les élevages renfermant plus de 500 animaux de plus de 30 jours.



## 8. Contexte paysager

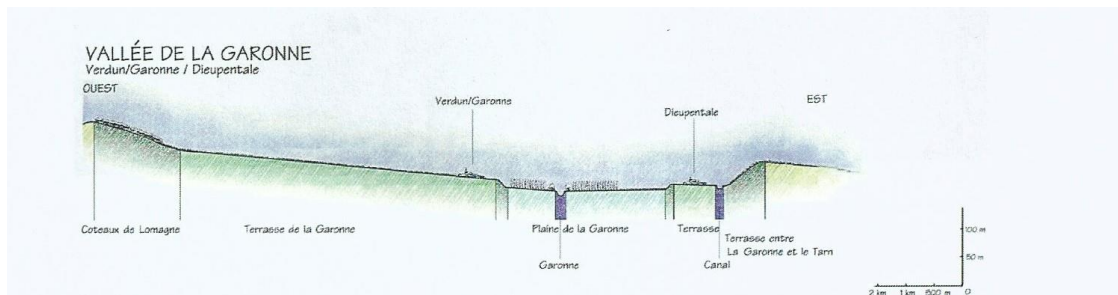
### 8.1. Unités paysagères

- La convention européenne du paysage définit le paysage comme l'ensemble du territoire perçu par une population. Le paysage est donc à la fois un territoire physique, dépendant de la géologie, de l'hydrographie, de la topographie, du climat, de l'occupation humaine, et un espace vécu, pour lequel chacun peut, en fonction de sa propre expérience et de ses connaissances en exprimer sa perception.

#### 8.1.a. Situation paysagère supracommunale

- Le Tarn et Garonne a une grande diversité de paysages et de reliefs. On passe des plaines fertiles du Tarn et de la Garonne, aux terres arides du Causse du Quercy qui surplombent les Gorges de l'Aveyron puis la douceur des coteaux du Quercy finissent de démontrer que ce département est riche en sites naturels remarquables.
- Ces unités paysagères présentent des morphologies contrastées : plateaux calcaires, coteaux molassiques, terrasses et vallées alluvionnaires. Mais la confluence des trois grandes rivières Aveyron, Garonne et Tarn unit ces entités entre elles.
- La commune appartient à l'unité paysagère de la région agricole dite des « Plaines et terrasses de la Garonne ». L'étude sur les entités paysagère du département du Tarn et Garonne confiée à B.Folléa classe la commune de SAVENES dans les catégories : les terrasses Hautes et les terrasses intermédiaires et le talus de la Garonne. :

#### Coupe de la Vallée de la Garonne Verdun-Sur-Garonne/Dieupentale



Extrait de « Tarn et Garonne : Eléments pour une politique des paysages », Septembre 2009

- Le paysage est marqué par d'immenses parcelles entièrement dévolues à l'agriculture.



- Bien que légèrement en pentes, ces terrasses paraissent horizontales du fait des horizons sans limites qui s'offrent lorsqu'on les parcourt. (Extrait de « Tarn et Garonne : Eléments pour une politique des paysages », Septembre 2009)

### 8.1.b. Situation paysagère communale

#### Composantes paysagères

- Le bourg concentre une part importante des constructions de la commune. Ce bourg de grande qualité architecturale est largement marqué par l'utilisation de la brique pour ses constructions.
- Les vallons et cours d'eaux nombreux sur le territoire viennent interrompre les terrasses et créer des interruptions paysagères.
- Des hameaux et les constructions isolées ponctuent le paysage des grands espaces agricole.



Carte des vues de qualité de la commune.



### 8.1.c. Les éléments de paysage identifiés

- Les vues remarquables

Le milieu de terrasse de la commune. Cette vue remarque court du bout de la route située en partie sud de la commune et qui rejoint la D6 jusqu'au hameau du Garosse. Cette portion de paysage offre une vue remarquable sur les terrasses de la Garonne.



L'entrée sud du bourg offre une vue remarquable sur le patrimoine bâti de la commune.



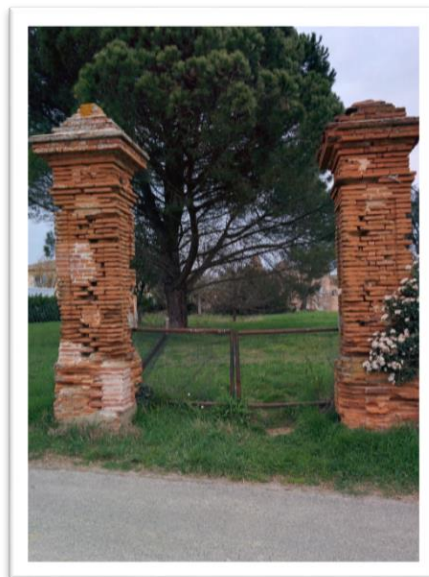
La vue en direction d'Aucamville depuis la partie sud de la commune.



- Le patrimoine bâti  
Le château de Fourcaran



L'entrée du château de Fourcaran





Le château Lasalle



Le château de Trauquebise



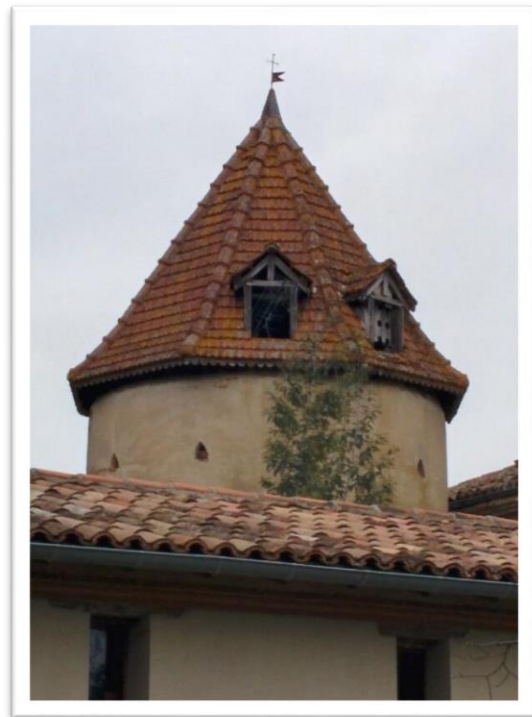
L'église

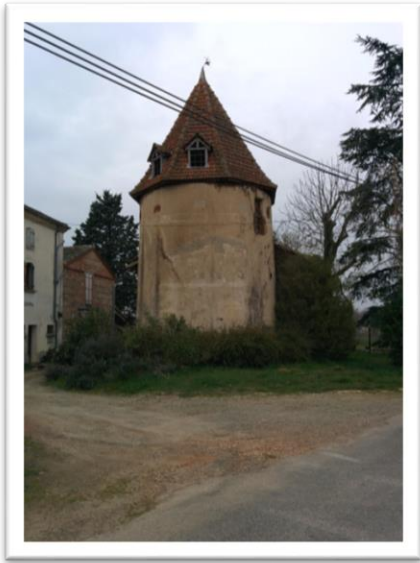


La chapelle Saint Fort



Les moulins





Le moulin de Pradère

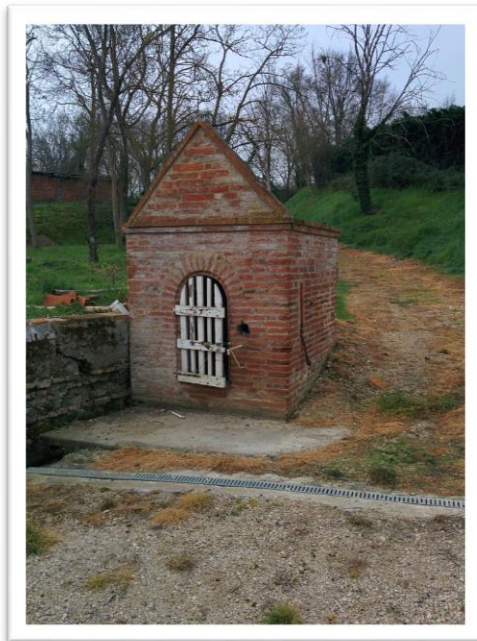


La place du village





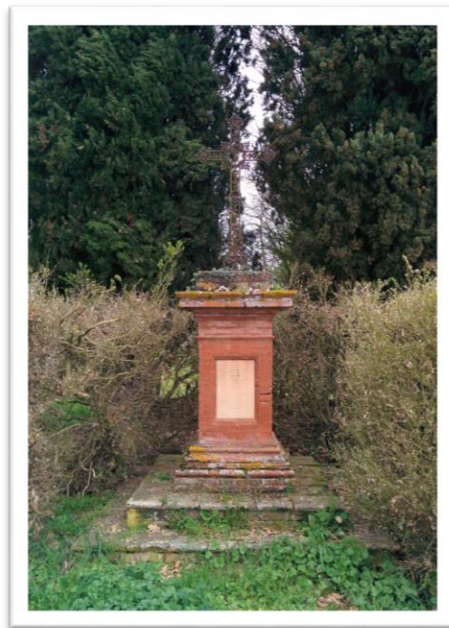
La fontaine d'Escufès



Le calvaire d'Escufès



Le calvaire des deux moulins



- Les éléments de paysage

Les chênes de Trauquebise

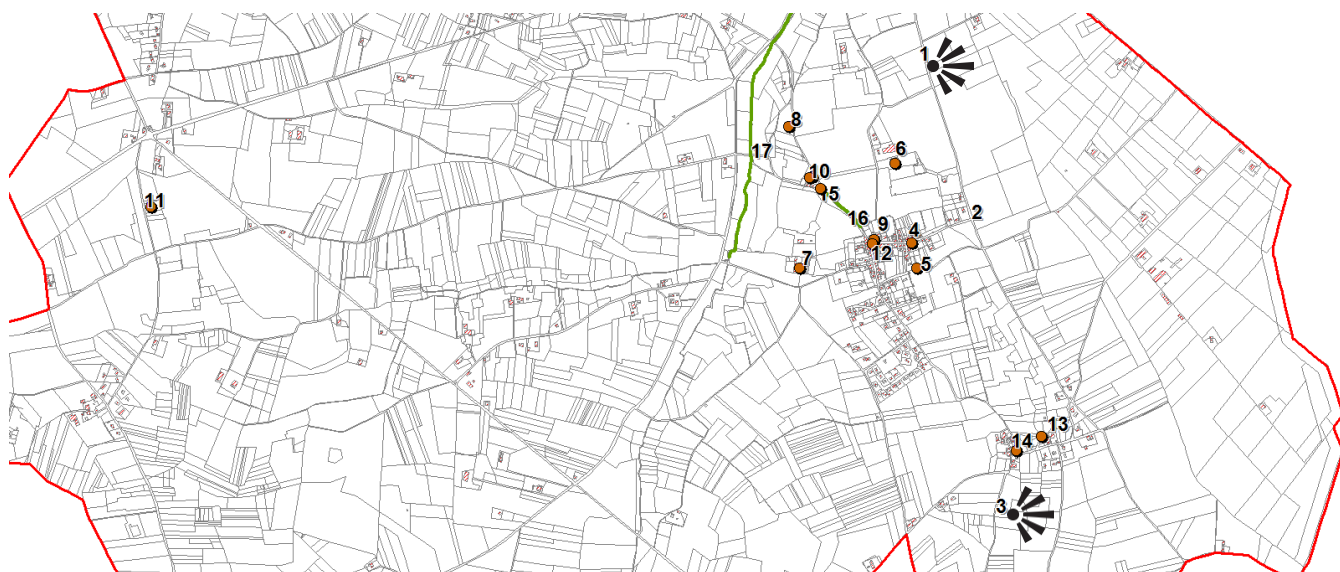


Le ruisseau du Pontarras





## Carte de synthèse des éléments de paysage

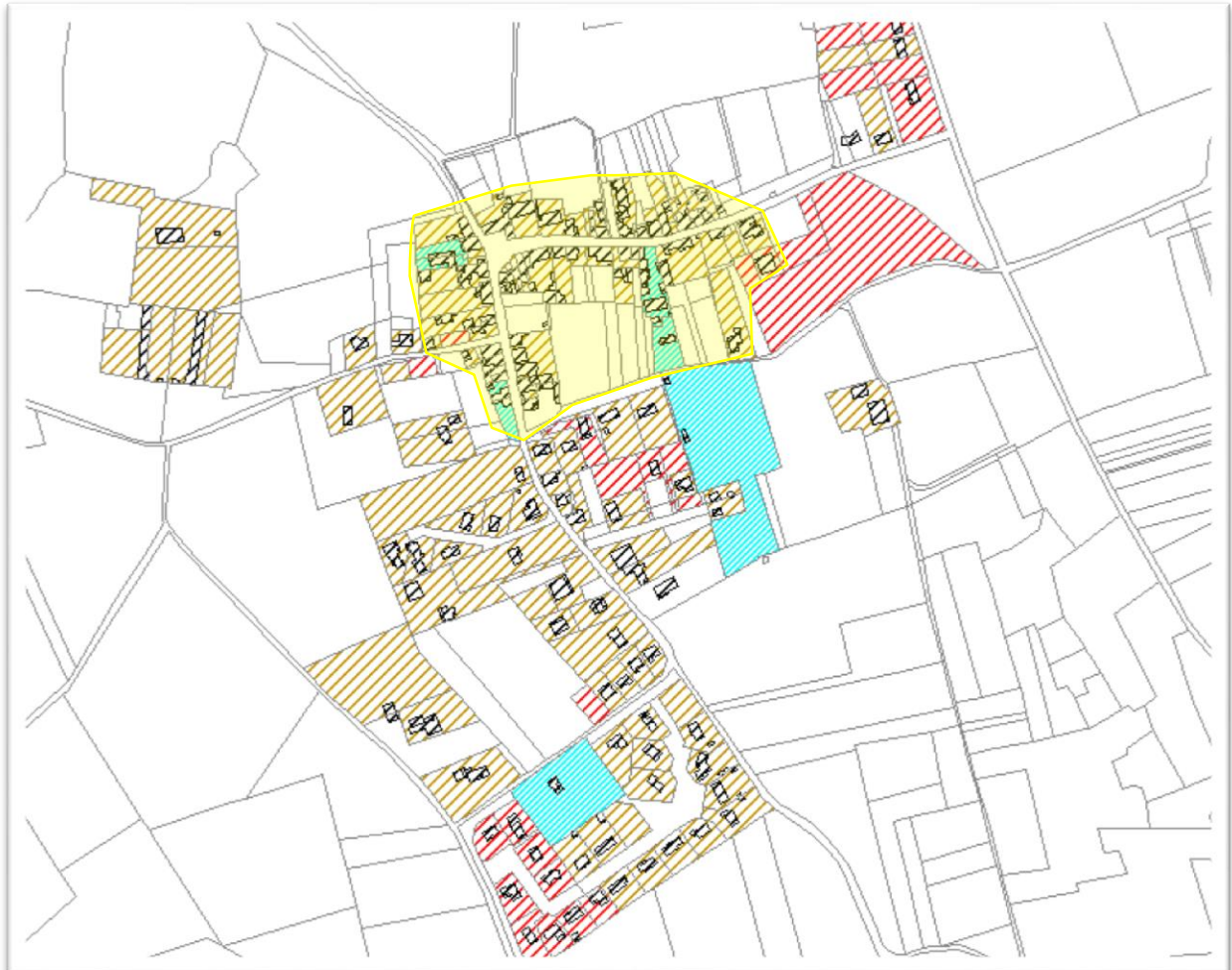






Numéro	Type	Nom
1	Vue remarquable	Milieu de terrasse
2	Vue remarquable	Entrée de bourg
3	Vue remarquable	Vue en direction d'Aucamville
4	Patrimoine bâti	Château de Fourcaran
5	Patrimoine bâti	Entrée du château
6	Patrimoine bâti	Château Lassalle
7	Patrimoine bâti	Château de Trauquebise
8	Patrimoine bâti	Eglise
9	Patrimoine bâti	Chapelle Saint Fort
10	Patrimoine bâti	Les deux moulins
11	Patrimoine bâti	Moulin de Pradère
12	Patrimoine bâti	Place du village
13	Patrimoine bâti	Fontaine d'Escufès
14	Patrimoine bâti	Calvaire d'Escufès
15	Patrimoine bâti	Calvaire des deux moulins
16	Patrimoine végétal	Les chênes de Trauquebise
17	Patrimoine végétal	Le ruiseau du Pontarras



## 8.2. Paysage urbain

### 8.2.a. Morphologie urbaine du bourg



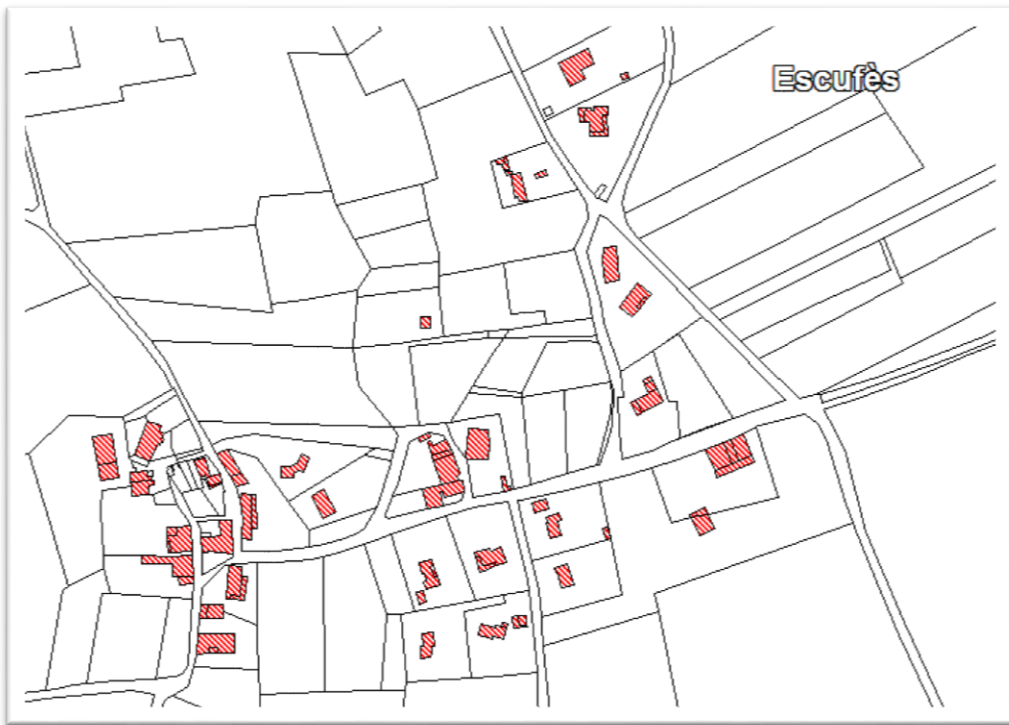
-  Parcelles bâties
-  Equipements publics, services
-  Constructions récentes (inf. à 10 ans)
-  Cœur historique

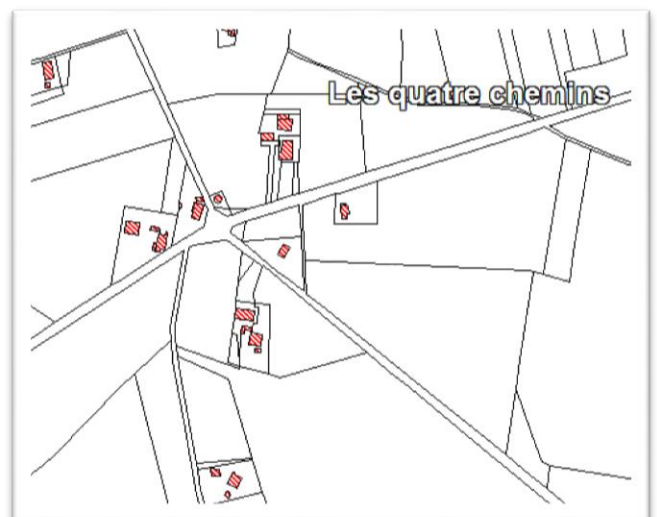
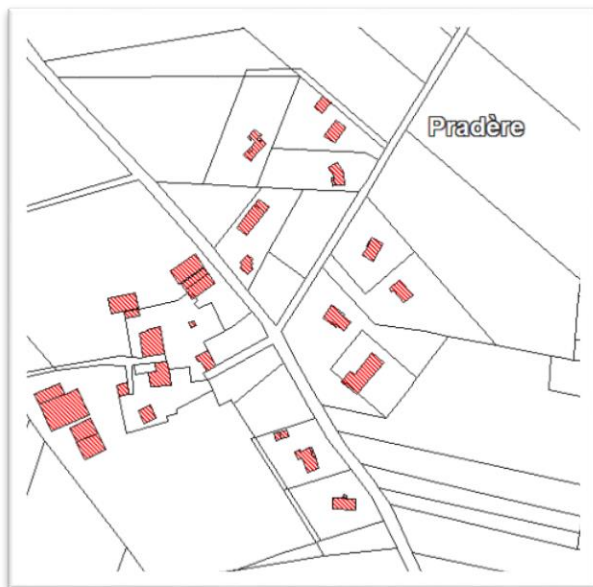
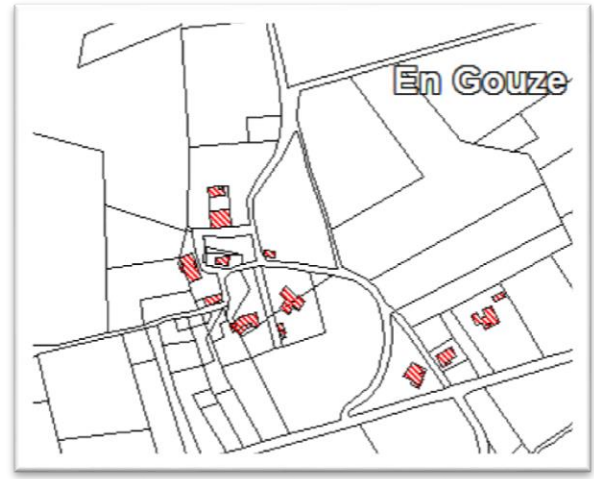
### 8.2.b. Généralités

- Le village est éclaté en trois niveaux d'urbanisation :
  - le bourg, principal foyer de population,
  - les 5 hameaux de la commune : Escufès, En Gouze, Peyremil et Pradère, les quatre Chemins.
  - Quelques constructions isolées souvent liées à l'activité agricole.



*Les différentes urbanisations de la commune*





- Le contexte topographique et agricole explique l'organisation générale du secteur. Les axes principaux sont d'orientation Est/Ouest et Nord-Sud avec pour point de convergence les Quatre Chemins. Il est actuellement possible de se déplacer rapidement entre les différents noyaux de constructions avec les trois départementales qui sillonnent le territoire : la D3, D6 et D100.

### 8.2.c. Le bourg centre

#### Situation et fonctions

- Le Bourg affirme sa vocation de centre-Bourg en recevant tous les services. C'est un secteur multifonctionnel car il regroupe des constructions à usage d'habitation, mais aussi des services (mairie, écoles, etc...). La commune dispose également d'un commerce de proximité (restaurant, épicerie) implanté dans le centre historique.





- Le bourg est constitué de 5 entités : le centre historique, le quartier de Fourcaran, le Pradiou, le Colombier, l'entrée Est du bourg.

### Parcellaire et voirie



- L'illustration ci-dessus atteste des différences de parcellaires et d'emprise au sol des constructions. Ces parcelles constituent un échantillon représentatif des parcelles du secteur.
- La taille du parcellaire varie, de même que l'emprise au sol des constructions. De nombreuses petites parcelles sont présentes, avec des formes diverses. Certaines d'entre-elles sont bâties sur la totalité de leur surface, à l'inverse des plus grandes parcelles, régulièrement peu ou pas bâties. Le pourcentage d'occupation du sol est donc très variable selon les parcelles, allant de 15% à 100%.
- Entre ces ilots prennent place les voiries. Les largeurs varient de 8,6m et 9m pour la voie principale du bourg, cette voie est également occupée par des trottoirs et du stationnement de véhicules. Ces largeurs de voiries sont pratiquement identiques dans les quartiers récents, toutefois dans la plupart des cas le stationnement des véhicules s'effectue sur les parcelles.

### Bâti et implantation

- Dans le centre du village, nous rencontrons en majorité du bâti ancien, généralement implanté sur limite d'emprise publique, et sur au moins une limite séparative. Les constructions anciennes sont homogènes. L'architecture est typique de la région, les bâtisses disposent de volumes simples, assez imposants, couverts de toits à deux ou quatre pans de couleur rouge avec des cours, derrière des portails ou des murs de clôture. Les hauteurs varient d'un bâtiment à l'autre. On trouve des constructions avec un rez-de-chaussée et des combles (R+C) et un étage (R+1+C) soit équivalent à des hauteurs situées entre 6 et 10 mètres.



### Ambiance urbaine

- D'anciennes constructions ont également fait l'objet de réhabilitation. Cependant il reste encore quelques anciennes bâtisses qui n'ont pas encore été réhabilitées. La réhabilitation d'anciennes fermes peut permettre de pérenniser le patrimoine urbain de la commune en développant une offre diversifiée (logements locatifs) et en permettant de créer des habitations sans pour autant consommer davantage de foncier.



*Exemple de réhabilitation*



*Logement vacant en centre bourg*



*Ancien bâtiment agricole au centre bourg*

- Enfin, quelques constructions récentes sont aussi venues s'implanter en cœur d'îlot, au contact du bâti ancien. Ces habitations engendrent généralement une rupture architecturale entre le bâti ancien et récent.



**Modernité et dynamisme : la nouvelle mairie apporte une touche de modernité à l'architecture de la commune**

- Le centre du village présente une architecture urbaine variée. Le bâti ancien est cependant bien inséré dans l'environnement rural naturel. L'urbanisation s'organise essentiellement le long de deux rues à angle droit dont la charnière principale est la place publique. Il existe peu de rue perpendiculaire à cette colonne vertébrale en angle droit, il n'existe pas d'urbanisation en deuxième rideau, l'enveloppe urbaine est donc étroite.
- Cette ambiance de rue est rendue possible par :
  - des maisons de taille importante, souvent accolées avec des façades peu percées
  - des constructions implantées sur rue ou avec un faible retrait
  - une implantation des constructions parallèles ou perpendiculaires aux voies



L'ambiance urbaine grâce au bâti

- Les constructions qui forment le tissu historique de la commune ne sont pas homogènes. Elles diffèrent par un jeu de teintes, de matériaux, d'éléments d'ornementation mais parviennent à s'intégrer à l'échelle du quartier.
- La place du village est aujourd'hui envahie de véhicules mais reste le centre d'animation de la commune notamment grâce au restaurant-épicerie installé sur celle-ci.



La place envahie de voitures

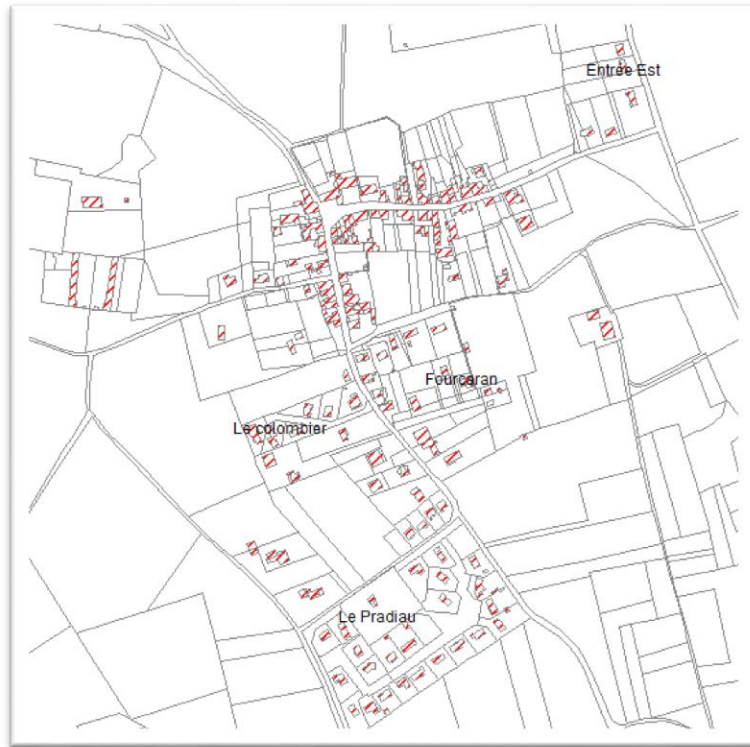


*Autre vue de la place sans véhicule stationné.*

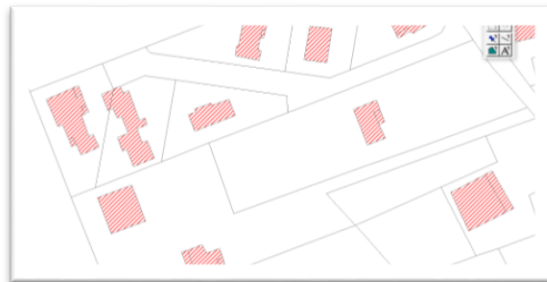
#### **8.2.d. Secteurs à forte dominante pavillonnaire**

##### **Situation et fonctions**

- Ils sont constitués par les quartiers de :Fourcaran, le Pradiou, le Colombier, l'entrée Est du bourg.
- Ces secteurs ont majoritairement une vocation d'habitat. On y retrouve également des équipements publics : stade à Fourcaran, tennis au Pradiou.



### Parcelle et voirie



Le parcellaire rue du Pradiou (à gauche) et le Colombier (à droite) Source : TOPOS



*Le parcellaire de Fourcaran*

- Le secteur du Pradiou est constitué de parcelles de 900 à 1300 m<sup>2</sup>. Il s'est constitué en 2 phases, une première phase en 2003, puis une seconde à partir de 2008.
- Le secteur du Colombier, est plus petit et plus ancien. On y trouve également des maisons accolées, ces maisons ont été réalisées par un bailleur social.



- Le secteur du Fourcaran est plus disparate, les parcelles ont été parfois réunies pour permettre les nouvelles constructions.
- Le secteur pavillonnaire de l'entrée Est est plus diffus. Il n'est pas organisé à partir d'une voie centrale comme au Pradiou. L'urbanisation s'est constituée au fil du temps, au gré vente de terrain et comblement « des dents creuses ».

### **Bâti et implantation**

- Contrairement à ce que l'on peut constater dans le centre ancien, ici l'emprise au sol des constructions dépasse très rarement les 15% de la surface de la parcelle, le plus souvent ce chiffre est de l'ordre de 10%.





- Les reculs observés par rapport à l'emprise publique sont ici plus différenciés, c'est-à-dire entre 0 (sur limite) et 30 mètres pour les extensions linéaires.
- Les reculs par rapport aux limites séparatives varient selon les secteurs, mais la majorité des constructions a observé un recul compris entre 3 et 6 mètres. Secteur de Fourcaran, on peut cependant observer quelques constructions qui se sont implantées sur une limite séparative latérale, il s'agit de constructions datant de la même époque que la plupart des bâtisses du centre ancien.
- D'un point de vue esthétique, l'aspect extérieur des constructions reflète une architecture moins typique. On constate une homogénéité concernant les façades, les toitures à deux pans. Dans le secteur du Pradiou on note également la présence d'une maison bois.



- La hauteur des constructions est ici plus faible, le modèle le plus généralement rencontré est la maison de plain-pied. Toutefois certaines constructions peuvent avoir une partie en R+1 comme sur cette photo dans le quartier du Pradiou. Une partie des maisons appartenant à un bailleur social sont en R+1 dans le quartier du Colombier.



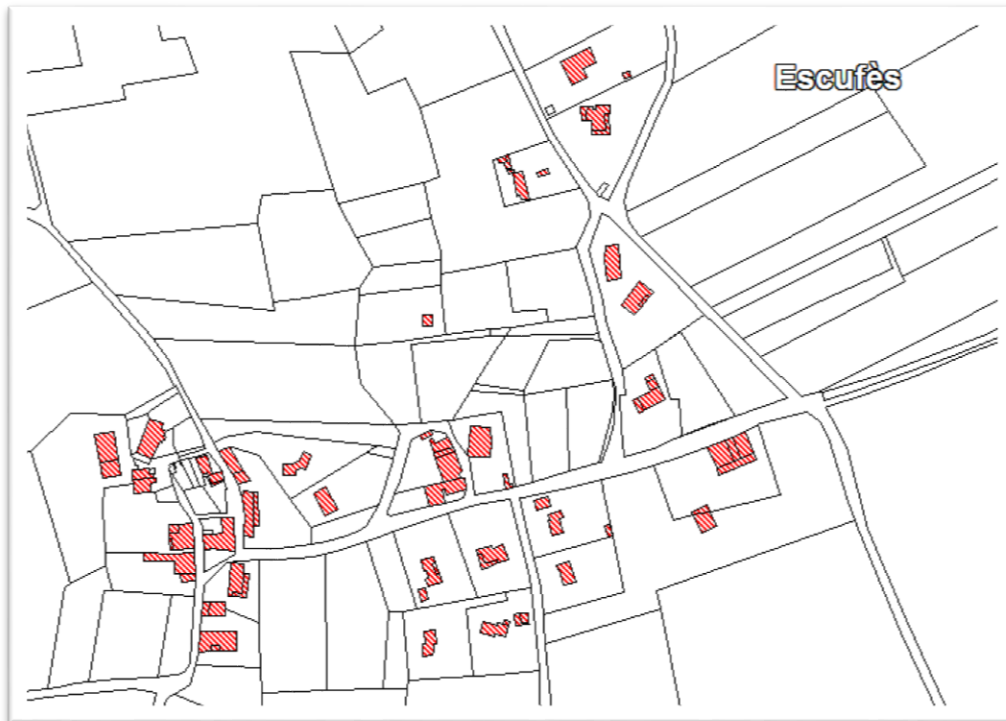
- Ces maisons individuelles sont caractéristiques des extensions de type pavillonnaire. Leur composition présente un caractère moins traditionnel, à savoir une emprise au sol moins importante, des hauteurs assez similaires, mais des revêtements de façades crépis et souvent plus clairs et une implantation en milieu de parcelle.

#### **Ambiance urbaine**

- Les espaces naturels sont ici plus présents que dans le centre ancien. La densité plus faible laisse plus de place pour les plantations. De nombreuses constructions ont prévu des espaces de stationnement privés, évitant ainsi le stationnement sur la voie publique.
- L'ambiance « ruelle » n'est clairement pas présente dans ces secteurs. Ici la vue est souvent dégagée sur l'horizon.



### 8.2.e. Escufès



#### Situation et fonctions

- Le hameau d'Escufès se situe au sud-est du bourg. C'est le groupement de maisons le plus importants après le bourg centre, on compte une trentaine de maisons.
- Cette entité urbaine comprend une majorité de constructions à usage d'habitation.
- On y trouve des habitations, certaines récentes, d'autres plus anciennes.
- Le long des voies ou sous forme de petits lotissements pavillonnaires de nouvelles constructions sont venus allonger ce hameau.

#### Parcellaire et voirie

- Lorsqu'elles sont dédiées à l'accueil des habitations, les parcelles qui accueillent le bâti ancien sont inférieures à 1000 m<sup>2</sup>.
- Les parcelles des constructions récentes sont comprises entre 1500 et 2200m<sup>2</sup>.



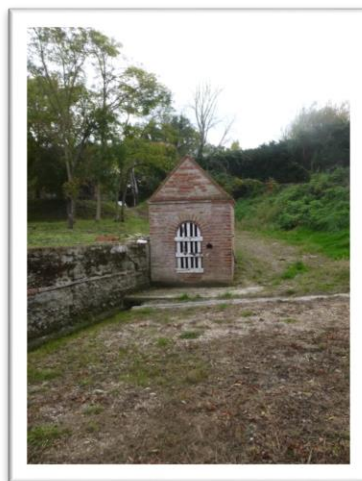
## Bâti et implantation



- Le cœur du hameau est constitué de bâti ancien.
- Une partie de ce bâti ancien est de qualité mais peu entretenu et vacant.
- L'architecture des constructions récentes est du type pavillonnaire, souvent de plain-pied.
- L'implantation est réalisée en milieu de parcelles, les constructions occupent entre 8 et 15% de la surface du terrain.
- Le hameau a accueilli 4 nouvelles constructions depuis ces dix dernières années.

## Ambiance urbaine

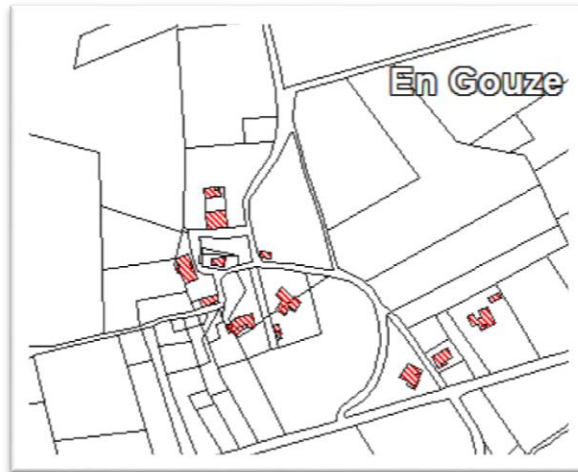
- A noter la présence d'une fontaine appartenant à la mairie, inscrit au monument historique.



Fontaine d'Escufès



## 8.2.f. En Gouze



### Situation et fonctions

- En Gouze est un hameau composé d'une dizaine d'habitations, situé au Nord de la commune, avec un accès sur la D6. Il est séparé du village d'environ 1,5 kilomètres.
- Cette entité urbaine est composée de constructions à usage d'habitation.

### Parcellaire et voirie

- Une partie de l'urbanisation du hameau s'est effectuée le long de la D6
- Le reste des habitations se situent en retrait de la départementale dont l'accès s'effectue par un chemin étroit dont la largeur est inférieure à 6m.
- Les parcelles sont vastes, la fourchette de taille des parcelles est de 2000 à 2500 m<sup>2</sup>.

### Bâti et implantation

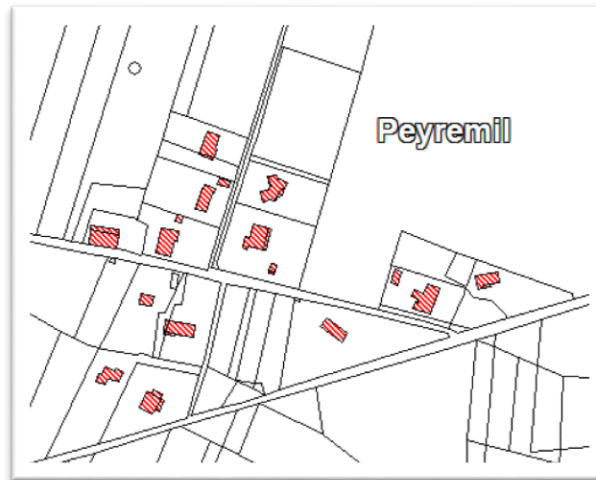
- L'architecture des constructions est du type pavillonnaire, souvent de plain-pied.
- L'implantation est réalisée en milieu de parcelles, les constructions occupent entre 8 et 15% de la surface du terrain.



*Urbanisation du hameau de En Gouze, le long de la D6*



### 8.2.g. Peyremil



#### Situation et fonctions

- Peyremil est un hameau composé d'un plus de 10 maisons, situé au Nord de la commune, en retrait de la D6, à proximité du hameau d'En Gouze.
- Cette entité urbaine est composée de constructions à usage d'habitation.

#### Parcellaire et voirie

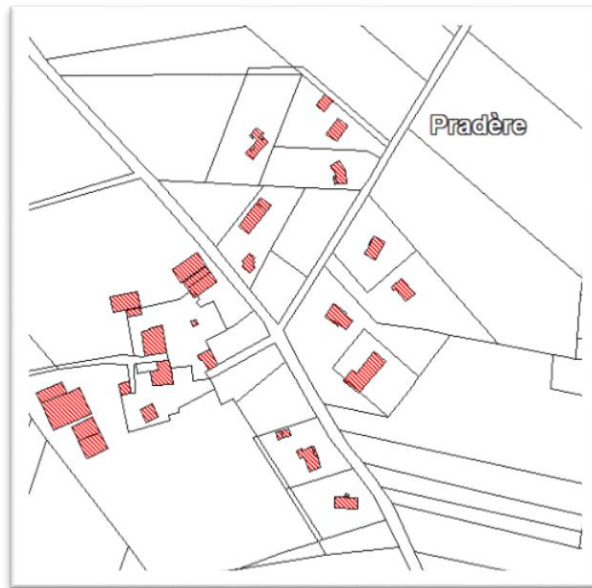
- Les parcelles du hameau sont vastes de 1500 à 3000m<sup>2</sup>.
- Quatre voies desservent le hameau, une voirie principale d'environ 8 m de large débouchant directement sur la D6 et 3 autres voies moins larges entre 4 et 5 m permettant à la majorité des habitants d'accéder à leur parcelle.
- Les parcelles sont vastes, la fourchette de taille des parcelles est de 2000 à 2500 m<sup>2</sup>.

#### Bâti et implantation

- L'architecture des constructions est du type pavillonnaire, souvent de plain-pied.
- Les constructions sont relativement récentes voire très récentes puisque deux maisons ont moins de 10 ans.
- L'implantation est réalisée en milieu de parcelles, les constructions occupent entre 8 et 15% de la surface du terrain.



## 8.2.h. Pradère



### Situation et fonctions

- Pradère est le hameau le plus à l'ouest de la commune. Il est composé d'une dizaine de maison, à l'écart des routes départementales.
- Cette entité urbaine est composée de constructions à usage d'habitation et de quelques bâtiments à vocation agricole.

### Parcellaire et voirie

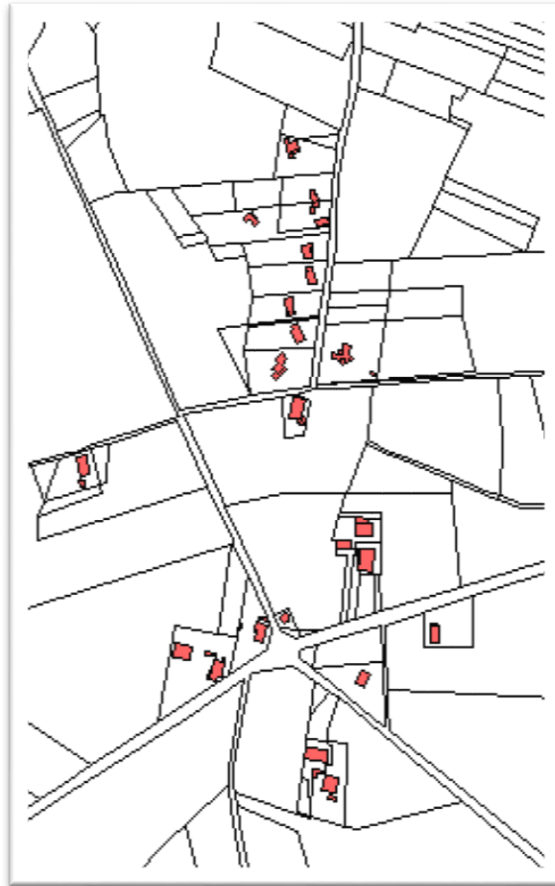
- Les parcelles dévolues à l'activité agricole sont très vastes entre 1 et 2 ha.
- Les parcelles à vocation résidentielle sont également assez vastes entre 1700 et plus de 3000 m<sup>2</sup>.
- La voie principale a une largeur d'environ 8 m et dessert principalement les parcelles destinées à l'agriculture, la voirie de desserte des habitations est légèrement plus étroite 6 m, elle permet de rejoindre la D3.

### Bâti et implantation

- L'architecture des constructions récentes est du type pavillonnaire, souvent de plain-pied.
- L'implantation est réalisée en milieu de parcelles, les constructions occupent entre 8 et 15% de la surface du terrain.
- Le hameau a accueilli au cours de ces dix dernières années 2 nouvelles constructions à vocation résidentielle et un hangar agricole.



### 8.2.i. Les Quatre Chemins



#### Situation et fonctions

- Les Quatre Chemins est comme son nom l'indique le point de croisement des départementales D6 et D3 formant ainsi quatre voies.
- Le hamezau se situe sur la partie ouest du territoire communal.
- Cette entité urbaine est composée de constructions à usage d'habitation et de quelques bâtiments à vocation agricole.

#### Parcellaire et voirie

- Les parcelles à vocations résidentielles sur le noyau ancien sont vastes plus de 2000m<sup>2</sup> chacune.
- Pour le noyau plus récent qui correspond à la zone urbanisable de la carte communale, les parcelles sont également vastes, rarement inférieure à 1500 m<sup>2</sup>, un certain nombre de parcelles dépassent les 3000 m<sup>2</sup>.

#### Bâti et implantation

- Un premier noyau d'urbanisation ancien se situe autour de la jonction des deux départementales, ce secteur accueille également des bâtiments agricoles.
- L'architecture des constructions est constituée de maison allant du R au R+1.
- Le deuxième noyau d'urbanisation accueille uniquement des constructions à vocation résidentielle.
- L'architecture des constructions récentes est du type pavillonnaire, souvent de plain-pied.
- L'implantation est réalisée en milieu de parcelles, les constructions occupent entre 8 et 15% de la surface du terrain.





### 8.2.j. Les dents creuses et les extensions

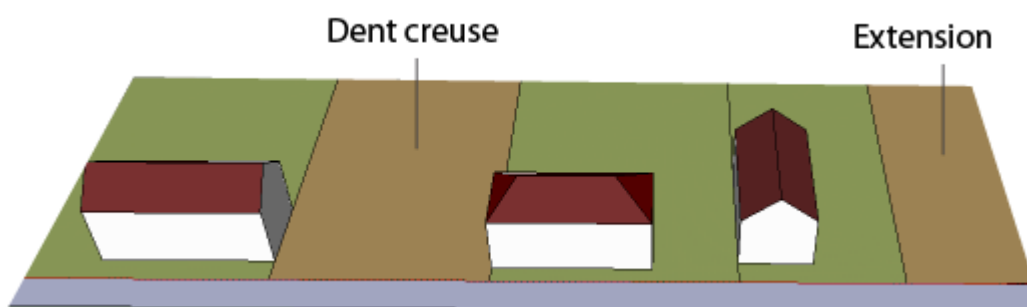
- L'espace urbain prend une place de plus en plus grande. Cette urbanisation se traduit par un redéploiement du bâti, c'est-à-dire une extension qui peut prendre différentes formes, selon différents contextes et différentes contraintes.

#### Les dents creuses

- Une dent creuse est une parcelle ou un groupe de parcelles non bâties insérées dans un tissu construit. C'est un espace non occupé entouré de constructions en ville. Un terrain vague est par exemple une dent creuse. Elle peut être créée par la démolition d'un édifice, la rétention foncière...
- Le comblement de dent creuse est également à prendre en compte, puisqu'il représente un potentiel urbain non négligeable. Dans ce cas, il convient, notamment dans des secteurs à l'architecture traditionnelle, de veiller à l'aspect de la construction, de manière à ce qu'elle s'intègre dans son environnement. Le comblement des dents creuses n'est pas visible. Le secteur est relativement homogène d'un point de vue architectural et les constructions en dents creuses sont peu nombreuses. La loi Grenelle 2 cherche à lutter contre l'étalement urbain, synonyme de mauvaise gestion du sol et qui se traduit par le grignotage progressif du périurbain et par une régression des surfaces agricoles, naturelles et forestières. Elle cherche aussi à rechercher un aménagement économe de l'espace par densification.

#### Les extensions

- Il s'agit d'agrandir une ville ou un village en effectuant une ouverture de nouveaux espaces périphériques à l'urbanisation. Ces extensions s'effectuent la plupart du temps sur des terres utilisées par l'agriculture ou sur des secteurs naturels. Ce sont ainsi 60 000 hectares qui sont nouvellement urbanisés chaque année en France. Elles ont aussi, bien souvent, un impact important sur le paysage et le cadre de vie.
- Les extensions récentes sont éparpillées et présentent une certaine homogénéité architecturale. Les constructions présentent des hauteurs et des volumes similaires, les couleurs de toitures et de façades restent dans les mêmes teintes. On observe un alignement régulier de ces dernières ; en revanche le retrait par rapport à la voie initiale est important.



### 8.2.k. La distribution du parcellaire

- La taille du parcellaire est variée, de même que l'emprise au sol des constructions et leur implantation. Plusieurs petites parcelles sont présentes, avec des formes diverses (les constructions implantées sur la quasi-totalité de la parcelle existent dans la commune), alors que les parcelles les plus grandes sont régulièrement peu ou pas bâties.



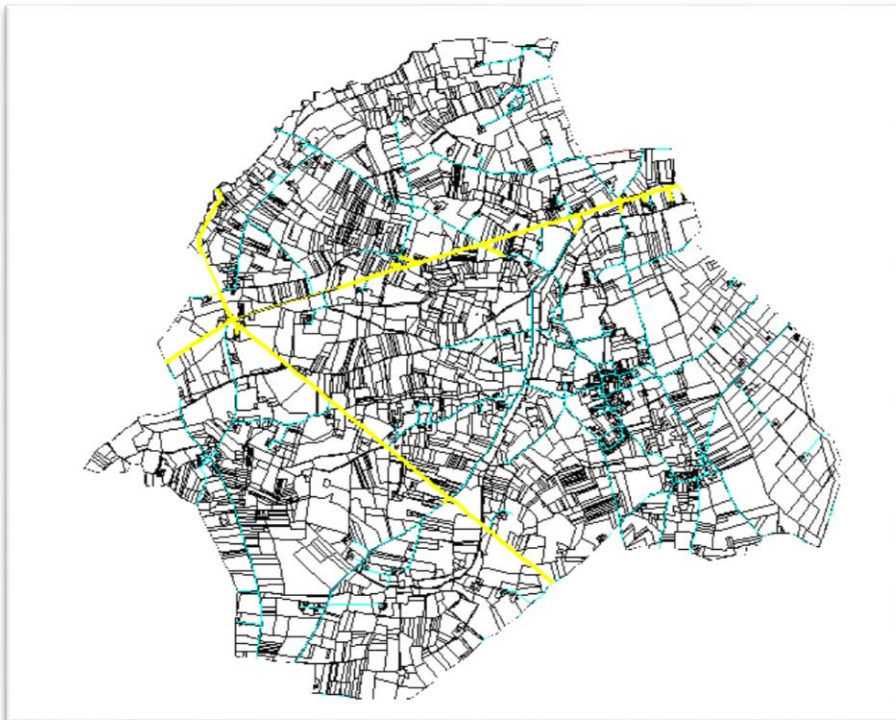
- On estime que les densités moyennes varient de 4 à 50 logements à l'hectare. Cette grande disparité est liée :
  - à la présence de maisons de ville, comptant une superficie en jardin limitée,
  - au développement de constructions pavillonnaires isolées sur leurs parcelles, notamment dans les bourgs où les parcelles sont particulièrement vastes.
- On observe finalement une dichotomie entre les logements anciens et les opérations les plus récentes. Nous rencontrons un paysage urbain qui a évolué avec le développement de l'automobile et l'industrialisation de la production du logement.

### 8.2.1. Les voies et déplacements

#### Les réseaux de transport en commun

- La commune est desservie par des réseaux de transport en commun scolaire collège et lycée.
- Il existe également un transport à demande géré par la communauté de Communes.

#### La trame viaire



- Le réseau routier de la commune est composé de deux départementales D3 et D6 qui se croisent au lieu-dit les Quatre Chemins.
- La commune possède plusieurs sites proposant des places de stationnement mutualisées, les plus importants étant devant les équipements communaux. Aucune aire ne propose actuellement de recharger un véhicule électrique.



- La trame des déplacements s'organise en fonction des usages :
  - des axes routiers principaux, les RD qui permettent d'accéder aux différents noyaux d'urbanisation
  - des axes secondaires permettant de relier les différents noyaux urbains,
  - des dessertes de quelques logements,
  - les sentiers de randonnées en site agricole et naturel,
  - les chemins ruraux permettant l'exploitation des parcelles agricoles mais également les randonnées.
- Les impasses routières et piétonnes isolent les quartiers et n'invitent pas forcément à la balade.

#### L'accidentologie

- La commune n'est pas particulièrement marquée par l'accidentalité selon les données 2010 -2014 (source DDT 82). On note tout de même 3 accidents sur la période, dont un mortel ayant tué 2 personnes.
- Les accidents recensés se sont essentiellement produits sur le réseau départemental, hors agglomération et hors intersection.

#### Le stationnement

- La commune propose quelques lieux de stationnement. En centre bourg il existe un parking à la mairie, à l'école et au stade. Les places ne sont pas matérialisées, il est donc difficile de compter.
- Il existe également un vaste parking hors bourg au niveau de l'église.
- Le stationnement s'effectue également de façon informelle le long des voies au niveau du bourg et sur la place centrale à proximité du commerce et de la salle des fêtes.

#### LE PAVE

- Il n'existe pas de PAVE (Plan d'accessibilité des voiries et des espaces publics) sur la commune, toutefois la commune a fait établir des rapports d'accessibilité de ces bâtiments : Eglise, le local des chasseurs, la mairie, la salle de réunion et la salle des fêtes.

## 9. Santé Publique

### 9.1. Sites industriels et activités de service

- La commune n'est pas concernée par ce genre d'établissements (données BASIAS).

### 9.2. Mines et carrières

- Aucune mine ou carrière n'est recensée sur le territoire communal (données <http://www.georisques.gouv.fr>).

### 9.3. Cadre de vie

*Les gaz à effet de serre (GES) sont des composants gazeux qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre, contribuant à l'effet de serre. L'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère terrestre est un facteur soupçonné d'être à l'origine du récent réchauffement climatique.*

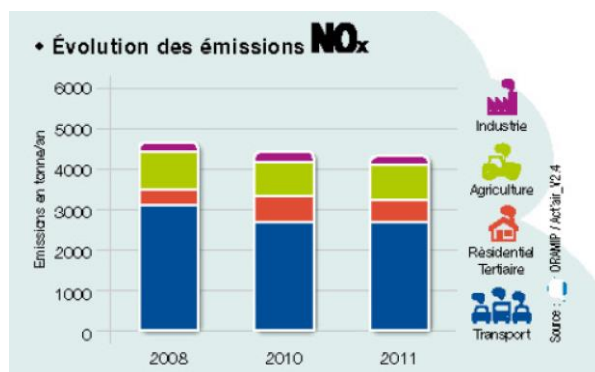
*Le dioxyde de carbone est le principal (en quantité) gaz à effet de serre produit par l'activité humaine, 74 % du total.*



### La qualité de l'air

ORAMIP publie le bilan annuel de la qualité de l'air pour le département. La pollution au monoxyde de carbone est essentiellement le fait des transports.

Les émissions de NOx ont diminué entre 2008 et 2011 dans le département.



### Pollution lumineuse

La proximité avec l'aire urbaine toulousaine et sa concentration d'activités et de populations, ainsi que les équipements d'éclairage public de la commune de Savenès entraîne une pollution lumineuse, pouvant avoir des effets sur l'environnement et la biodiversité.

### Environnement sonore

*Le bruit doit être pris en compte dans les projets d'urbanisme car il peut affecter gravement l'état de santé des populations exposées.*

*Il peut être à l'origine :*

- de troubles du sommeil à proximité d'infrastructures de transport mais aussi au voisinage d'activités économiques ou de loisirs bruyants,
  - d'une gêne, d'un inconfort qui se traduit par des contraintes importantes apportées à l'usage du logement ou des espaces extérieurs dans les zones d'habitation,
  - de réactions de stress conduisant à des pathologies parfois graves tant somatiques ou nerveuses que psychiques.
- Le bruit généré par les flux routiers devra être pris en compte dans les futurs aménagements.



## 10. Analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

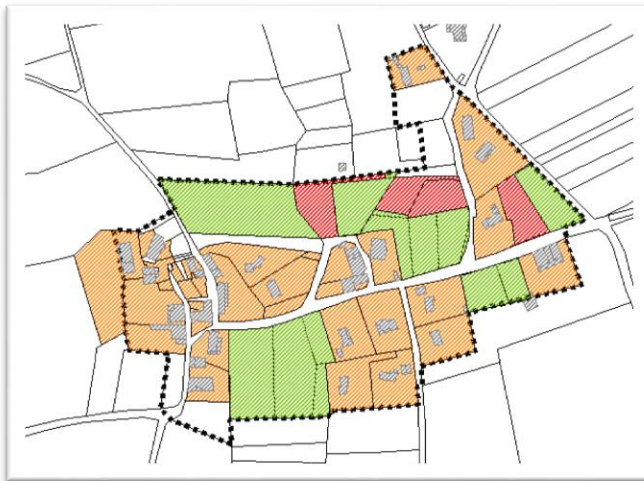
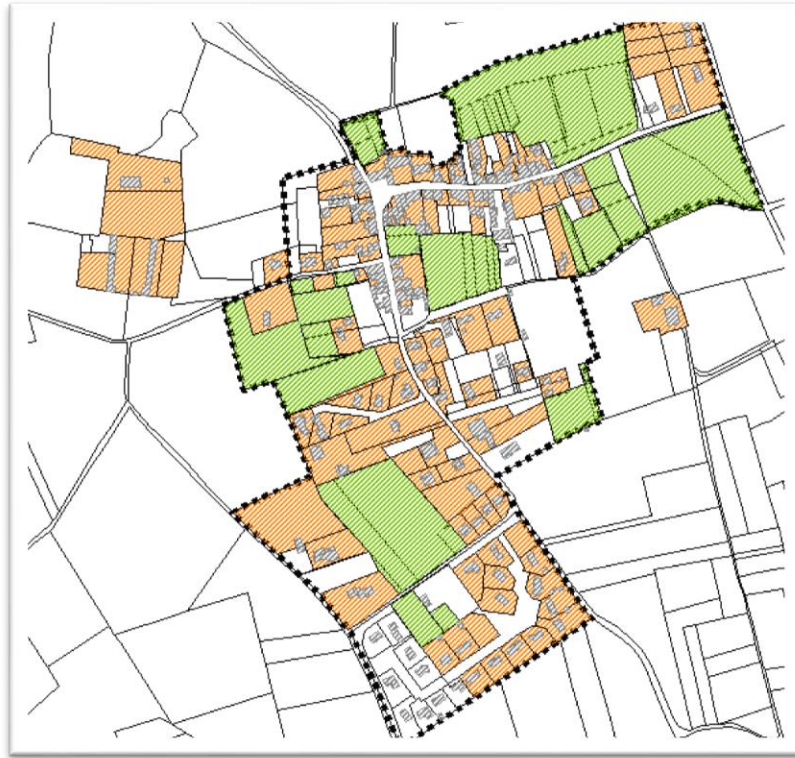
### 10.1. La notice pour les cartographies du renouvellement

- La commune de Savenes dispose de nombreuses parcelles actuellement non urbanisées et présentant un potentiel de renouvellement urbain.
- Les parcelles **urbanisables immédiatement**, disposant d'une superficie minimale (5 ares) et d'un accès direct à l'emprise publique suffisamment large (15 mètres) sont répertoriées en **vert** ;
- Les parcelles bâties sont répertoriées en **orange** ;
- Les parcelles concernées se situent à l'intérieur des zones urbaines.
- Ce relevé des espaces libres intra urbains va permettre de calculer leur potentialité de logements et de population. En effet, les parcelles urbanisables immédiatement sont constructibles sans restriction.
- Dans le lotissement du Pradiou, on observe une densité brute de 6 logements par hectare, soit 10 logements hectare sans compter la voirie. Pour les zones d'extensions, il peut être envisager de densifier le secteur en passant à 12 logements par hectares.
- La densité est généralement plus faible et moins maitrisable dans le cas du comblement des dents creuses. En général, la moyenne est de 6 logements à l'hectare pour les nouvelles constructions (cf. pages suivantes). Ce chiffre constitue donc également une base de référence.
- Les calculs de potentiel brut de population se basent sur le nombre moyen de personnes par ménage dans la commune, à savoir 2,7. Les calculs prospectifs prennent également en compte l'évolution du desserrement des ménages, constatée à l'échelle communale, mais aussi à l'échelle nationale : en suivant le même rythme, on aurait 2,6 personnes par ménage d'ici 10-15 ans.



## 10.2. Dents creuses de la commune

### Repérage des dents creuses dans le centre-bourg



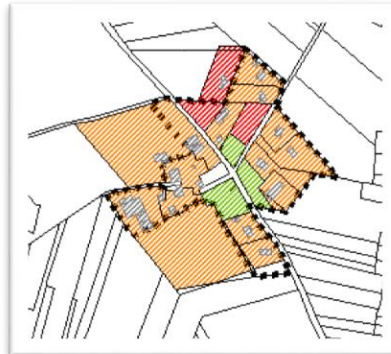
Escufès



En Gouze



Peyremil



Pradère



Braguejeyres

- L

### 10.3. Consommation foncière à destination d'habitat

- L'analyse porte sur la consommation foncière qu'a connue la commune sur les 10 dernières années, en se basant sur les données transmises par la commune, en l'occurrence, les permis de construire.
- Depuis 2005, il y a eu un total de 37 constructions de maisons individuelles, et deux réhabilitations. La consommation de foncier totale à destination d'habitations a été équivalente à 5,3 ha, soit une consommation de 5300 m<sup>2</sup> par année.
- Ces opérations ont permis la construction de 39 logements :
  - 37 logements réalisés dans le cadre de constructions neuves (ayant engendré une consommation de foncier), soit une moyenne de 1 400m<sup>2</sup>/logement.
  - 2 logements concernent la création de logements après réhabilitation (n'ayant pas engendré de consommation foncière).
- Au regard de l'ensemble de ces données, la consommation foncière s'est portée sur une surface de 5,3 ha, pour un total de 39 logements réalisés, soit une moyenne de 7,3 logements /ha.

### Conclusion sur les effets de la consommation foncière à l'horizon 2025 :

- La création de logements dans d'anciennes constructions est incitée afin de permettre l'accueil de population en limitant la consommation foncière.
- Le centre bourg a permis de densifier les constructions en offrant de petites dents creuses et des parcelles en secteurs pavillonnaires plus limitées que dans les hameaux.
- Il apparaît ainsi que les efforts de développement d'une offre d'habitat variée doivent être poursuivis pour permettre l'accueil de tous types de populations et limiter la consommation foncière.

### Consommation foncière 2005-2015 :

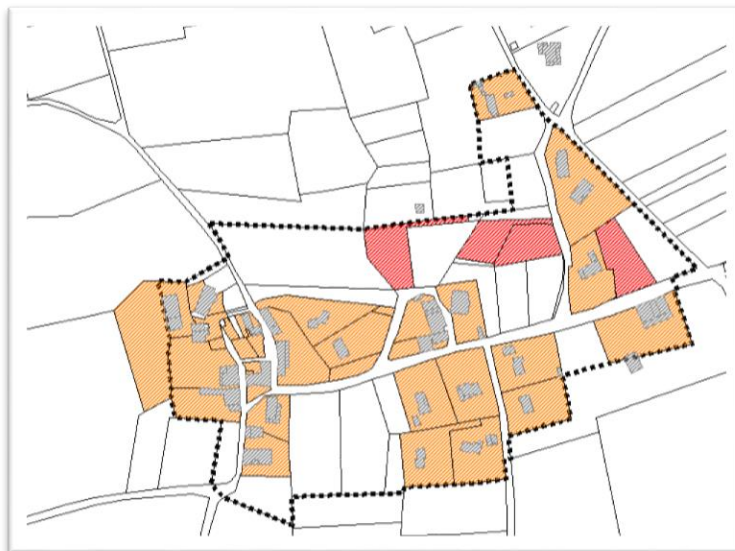


**Cartographie de la consommation foncière du centre-bourg**



- Environ 2,1 ha consommé sur le centre bourg pour la production de 20 logements neufs et d'une réhabilitation, soit une moyenne de 1050 m<sup>2</sup> de foncier consommé par logement produit, soit 9,5 logt/ha

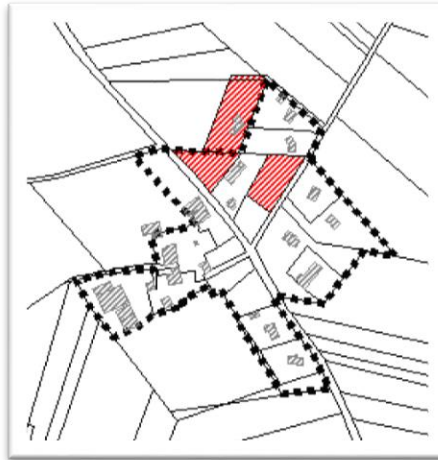
**Cartographie de la consommation foncière du hameau d'Escufès**



- Environ 6 500 m<sup>2</sup> consommés sur le hameau pour la production de 4 logements neufs, soit une moyenne de 1625 m<sup>2</sup> de foncier consommé par logement produit, soit 6,15 logt/ha

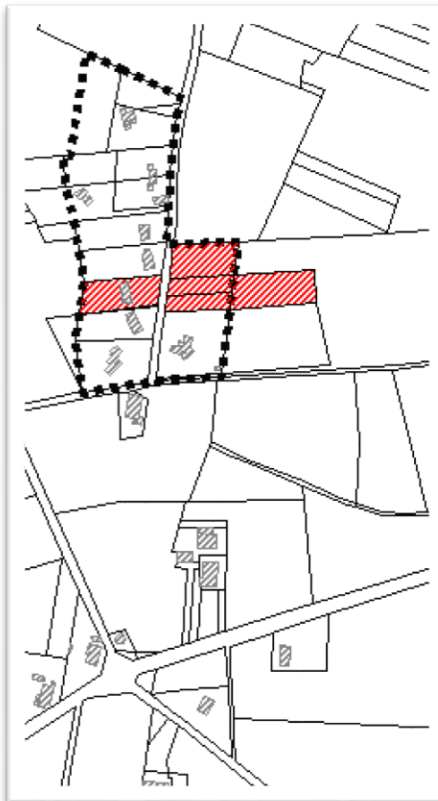
**Cartographie de la consommation foncière du hameau de Pradère**





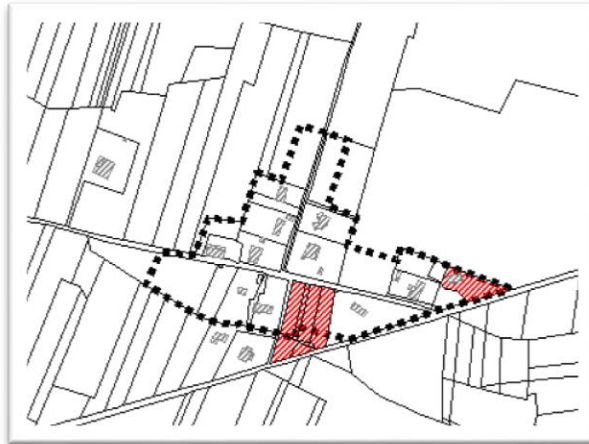
- Environ 6 800 m<sup>2</sup> consommés sur le hameau pour la production de 2 logements neufs, soit une moyenne de 3 400 m<sup>2</sup> de foncier consommé par logement produit, soit 2,9 logt/ha

#### Cartographie de la consommation foncière du hameau des Quatre Chenins



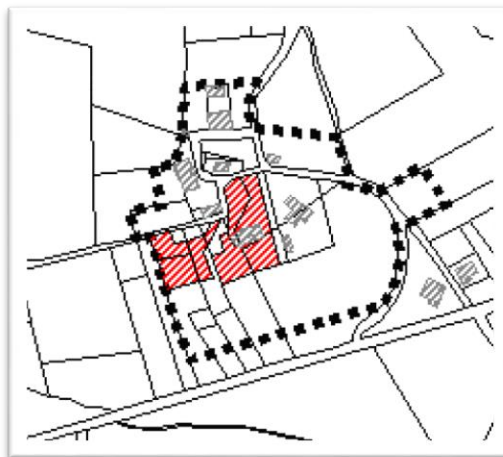
- Environ 6 000 m<sup>2</sup> consommés sur le hameau pour la production de 3 logements neufs, soit une moyenne de 2 000 m<sup>2</sup> de foncier consommé par logement produit, soit 5 logt/ha.

#### Cartographie de la consommation foncière du hameau de Peyremil



- Environ 4 500 m<sup>2</sup> consommés sur le hameau pour la production de 2 logements neufs, soit une moyenne de 2 250 m<sup>2</sup> de foncier consommé par logement produit, soit 4,4 logt/ha.

#### Cartographie de la consommation foncière du hameau d'En Gouze



- Environ 4 200 m<sup>2</sup> consommés sur le hameau pour la production de 2 logements neufs, soit une moyenne de 2 100 m<sup>2</sup> de foncier consommé par logement produit, soit 4,7 logt/ha.



Pour les parcelles immédiatement mobilisables au sein des zones U du futur PLU

En hectares	Sans contraintes
Zone U	5 ha

Le potentiel brut en termes de population (en prenant 8 logements pour 1 ha et 2,7 personnes par ménage) représente 40 nouveaux logements et 108 nouvelles personnes. Ces chiffres sont cependant à nuancer.

Ce potentiel est brut et ne prend pas en compte la rétention foncière pouvant s'appliquer sur ces terrains. On estime le coefficient de rétention foncière de 50% pour 10-15 ans, ce qui nous donne 2,5 ha de superficie, soit 20 logements. En appliquant les évolutions de la population et la baisse attendue du nombre de personnes par ménage (le calcul ici prend comme base 2,6 personnes par ménage), on se retrouve avec un potentiel de 52 personnes supplémentaires.

	Total
<i>Avec le coefficient de rétention foncière</i>	2,5 ha
<i>Nombre de logements</i>	20
<i>Population possible (avec desserrement des ménages)</i>	52

#### **Pour les logements vacants et les réhabilitations/rénovations :**

Il subsiste à l'heure actuelle 21 logements inhabités d'après l'INSEE sur près de 286 résidences principales, ce qui représente un taux de vacance de 7,3%.

Il est généralement admis qu'un taux minimal de 5% de logements vacants permet d'assurer une fluidité nécessaire sur le marché immobilier. De fait, la commune de Savenès se situe dans une situation présentant un marché du logement peu tendu.

Ces logements représentent un potentiel d'évolution, que ce soit sous la forme d'une remise sur le marché, d'une rénovation..., mais ce potentiel reste difficile à évaluer à l'échelle du PLU.

